



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Agrégation externe

Section : histoire

Rapport de jury présenté par :

Jean-Marie LE GALL

Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX¹

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation externe d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session 2025 et à leurs préparateurs d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble ;
- guider dans leurs efforts candidats et préparateurs de la session 2026, en précisant notamment les capacités attendues de la part de futurs professeurs et les critères essentiels retenus par le jury pour les évaluer ;
- annoncer d'éventuels changements ou ajustements pour la session 2026.

La consultation des rapports du jury concernant les sessions antérieures à 2025 est vivement recommandée. Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante :

- <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Les candidates et candidats n'ayant pas été déclarés admissibles à l'issue des écrits de la session 2025 peuvent demander l'envoi de leurs copies numérisées en suivant la procédure sur le site devenir-enseignant :

- http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid36527/communication-des-copies-des-concours.html#copies_dgrhd3

REMERCIEMENTS

La session de 2025 s'est déroulée sous de bons auspices : le nombre de postes a été porté à 105, soit trois de plus qu'en 2024, 31 de plus qu'en 2022.

Je tiens à remercier les appariteurs pour leur dévouement et disponibilité. J'exprime ma gratitude à l'ensemble des membres du jury que j'ai l'honneur de présider, et leur suis reconnaissant pour leur engagement dans la préparation des sujets, l'élaboration des corrigés et la correction des copies. J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du directoire du concours qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'un investissement qui ne le fut pas moins. Il était composé de Mesdames et Messieurs Nicolas Matthieu (PU, Grenoble), Cécile Caby (PU,

¹ Par souci de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin et masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes (même chose pour les termes « enseignant », « professeur », etc.). La question d'histoire contemporaine qui portait sur « les Hommes et les animaux » incluait donc les femmes, les enfants, les vieillards. Mettre « le genre humain et les animeaux » aurait relevé d'approches non exclusivement historiennes. Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sorbonne université), Anne-Valérie Solignat (Inspectrice générale de l'Éducation Nationale, docteure en Histoire), Arnaud Houte (PU, Sorbonne Université), Sylvaine Boulanger (PU, Sorbonne université) et le secrétaire général du concours, Gaëtan Bonnot (Prag-normalien, Paris1 Panthéon Sorbonne), pour sa compétence en numérique, son dévouement au bien public et sa capacité à animer l'équipe des appariteurs.

A l'Institut de Géographie, je remercie la directrice et les personnels de la Bibliothèque comme les personnels de l'UFR de géographie de Paris 1 qui ont permis d'accueillir les épreuves orales de cette discipline. J'adresse mes remerciements et ceux de l'ensemble du jury à Monsieur le Proviseur, Madame la Proviseure-adjointe et les personnels de Louis Le Grand qui ont accueilli avec efficacité et disponibilité les candidats et le jury lors des épreuves orales. Leur hospitalité est très appréciée. Enfin ma gratitude va aux personnels de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines de l'École normale supérieure, de la bibliothèque Cujas, de la bibliothèque Lavis et de Sainte-Geneviève, ainsi qu'envers Madame la Directrice de la BIS, le Département de l'Accueil des Publics et de la Communication des Documents, et l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) ainsi que les agents du rectorat de Paris qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement des épreuves orales, et sans l'appui desquels celles-ci ne pourraient se tenir.

Je remercie enfin tous les préparateurs au concours qui ont parfaitement pris la mesure de l'innovation qu'a constitué l'élargissement de l'épreuve orale d'études de documents aux sources audiovisuelles. Les candidats se sont très bien adaptés à ce nouveau matériau et à son traitement historien. Une réflexion est en cours pour élargir cet usage à la leçon orale de géographie.

BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2025

Alors que mon mandat touche à son terme, je me réjouis que le ministère ait porté à 105 le nombre de postes, un niveau jamais atteint depuis 2013.

Session	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de postes	80	91	96	90	72	72	73	73	74	83	102

La chute des inscriptions s'est stabilisée. En 2025, 990 candidats se sont inscrits au concours, (974 en 2024, 797 en 2023, 920 en 2022). Certes on ne retrouve pas les niveaux antérieurs (1 240 en 2021, 1 314 en 2020 ; 1352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016). La dissociation des programmes du Capes et de l'agrégation et la fermeture de préparations expliquent ce décrochage jusqu'à ce jour irrécupérable. Certaines académies de l'hexagone reçoivent peu d'inscriptions

comme Clermont, Limoges, Reims, et à un moindre niveau d'inquiétude, Amiens, Dijon, Besançon, Poitiers. L'augmentation significative du nombre de postes offerts est pourtant de nature à créer un choc d'attractivité. Le jury reste cependant inquiet devant la baisse de la vocation pour un métier jugé difficile, pas assez rémunéré et mal reconnu alors qu'il est fondamental pour l'avenir du pays.

L'érosion des inscrits est atténuée par la progression constante de leur participation à la totalité des épreuves. En 2025 pour 990 inscrits, 588 ont participé aux quatre épreuves ; soit 59,39 (59,2 % en 2024, 58,9 % en 2023, 53,2 % en 2022, 51,5 % en 2021 : 46,1% en 2020 ; 47,1% en 2019 ; 49,1% en 2016). On notera toutefois que si 72,8% des inscrits des trois académies d'Ile de France se sont présentés au concours, seuls 53,7% des inscrits en région ont été présents. Enfin, l'abandon demeure faible entre les différentes épreuves : 615 candidats le premier jour, 591 au dernier.

Autre inquiétude. Le déséquilibre du *sex ratio* au moment des inscriptions est de plus en plus préoccupant : Le nombre d'inscrites est de 386 sur 990 en 2025 (soit 38,9 %) : il était de 40,86 % en 2024, et de 41 % en 2022. Le nombre de femmes admissibles est de 41,41% en 2025, 41,9% en 2024. Et en définitive 44,76% de femmes ont été admises (47 sur 105), contre 38,2 % en 2024, 35,6% en 2023. L'augmentation du nombre de postes offerts a peut-être joué dans ce redressement et on retrouve presque la situation de 2022 où le rapport des sexes était de 46 admis pour 38 admises (45 %). Il faudrait comparer avec le *sex ratio* au CAPES afin de déterminer si la différenciation des programmes qui entrave le passage simultané des deux concours n'a pas conduit à des choix qui sont fonction des horizons d'attente et de l'autoestimation des candidates et candidats. Pourtant les statistiques doivent inspirer confiance aux femmes. L'agrégation n'est pas plus difficile pour elles. En effet au regard du ratio des inscrits, elles réussissent mieux. 21% des inscrites ont été admissibles contre 19% des inscrits. Et 57% des femmes admissibles ont été admises alors que seuls 50% des hommes admissibles ont été finalement reçus.

Les inscrits aux concours sont nés entre 1979 et 2003. Mais les admis ont entre 23 ans et 33 ans (1 cas). La plupart ont cependant entre 24 et 26 ans. Il se confirme par ailleurs que le master MEEF n'est pas un atout pour présenter l'agrégation puisque sur 79 inscrits ayant ce diplôme, quatre seulement ont été admissibles et un seul admis.

Au terme de la correction des épreuves écrites, sur 588 candidats ayant accompli toutes les épreuves, 198 candidats, soit 33,6 % (31 % en 2024) ont été déclarés admissibles avec une barre d'admissibilité de 9,6/20 (9,5/20 en 2024, 11,45/20 en 2023 et 9,13/20 en 2022. Malgré l'augmentation du nombre de postes, le niveau est constant et le jury continue de noter à l'écrit entre 0,5/20 à 19,5 et à l'oral entre 1/ 20 et 20.

Un candidat admissible a abandonné lors des épreuves orales, ce qui est regrettable. Le jury invite les candidats à ne pas se sous-estimer et à se battre jusqu'au bout, à l'écrit comme à l'oral en allant jusqu'au bout de la série d'épreuves, et lors des oraux, après leur exposé, en répondant aux questions sans se décourager.

A l'issue des épreuves orales, 56,4 % des admissibles ont été déclarés reçus au concours (49,4 % en 2023, 47,4 % en 2022, 48 % en 2021). Le seuil d'admission est en 2025 de 11,73/20 contre 10/20 en 2024 et 10,5/20 en 2023. Le niveau ne baisse donc pas. L'agrégation externe d'histoire demeure un concours très exigeant. Mais moins d'un sur six des candidats réalisant la totalité des épreuves écrites est finalement admis. Voilà qui doit encourager à passer le concours et à se battre jusqu'au bout lorsque l'on est admissible car on a alors plus d'une chance sur deux d'avoir le concours.

L'obtention de l'agrégation ne repose pas seulement sur une bonne maîtrise des règles de la dissertation, de l'analyse de documents, des questions mises au programme et de l'expression écrite et orale. Elle repose aussi sur une culture historique et géographique acquise au cours des cinq années d'étude. Les candidats tendent à l'oublier, en ne mobilisant pas assez ce qu'ils ont acquis hors de leur année de préparation au concours. En témoigne l'écart entre la moyenne d'étude de documents à l'oral, 10,5/20, et la moyenne de la leçon d'histoire générale, 9,4 /20. Lors de celle-ci, il convient de réfléchir au sujet, de savoir ce qu'on en sait avant de se ruer sur la bibliographie. La moyenne de l'oral de géographie est quant à elle de 10/20 en 2025.

La liste des admis laisse apparaître un déséquilibre croissant des origines territoriales des admis que l'augmentation du nombre de postes n'a pas entamé. En 2025, le nombre d'inscrits issus des académies de province est de 54,6% du total des candidats et 47 % des présents aux épreuves écrites initiales. Or les trois académies d'Île-de-France totalisent cette année 75% des admis (70,58 % en 2024, 67,46 % en 2023). 56,5% des admissibles originaires des académies d'Île-de-France sont reçus contre 43% des admissibles venus des régions. Il ne s'agit là que de données statistiques globales qui ne doivent pas décourager les admissibles issus de province. 4 des 5 admissibles venus de Besançon ont été reçus, 3 sur 5 des Toulousains, tous les admissibles de Bordeaux ou Dijon l'ont aussi été, 2 des trois admissibles rennais ou grenoblois également, un sur deux des admissibles de Nantes ou Amiens, 6 des 14 admissibles lyonnais. Le jury ne peut cependant qu'encourager les universités de province à maintenir des préparations à l'agrégation, à ne pas délaisser l'entraînement à l'oral, notamment au hors programme qui est l'épreuve qui discrimine le plus les candidats d'Île-de-France et les provinciaux. Toutefois, cette centralité croissante des préparations parisiennes est un facteur inquiétant de discrimination territoriale et sociale à laquelle il ne faut pas se résigner.

L'usage du numérique lors des épreuves orales contribue à la professionnalisation des futurs enseignants. Lors de celles-ci, outre un ordinateur équipé d'un logiciel permettant la réalisation d'un support à leurs trois présentations orales, les candidats ont eu accès aux sites suivants pour les deux épreuves d'histoire (cette liste, donnée exclusivement à titre d'information, évoluera en fonction des nouvelles questions inscrites au programme de la session 2026). En revanche, pour l'épreuve de géographie, aucune ressource électronique n'est proposée aux candidats.

Liste des sites :

- Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
- Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm, Lettres et Sciences Humaines)
- Catalogue de la Bibliothèque Cujas
- Catalogue de la Bibliothèque Lavis
- SUDOC
- PERSÉE
- CAIRN
- JSTOR
- HAL – SHS
- Open Edition Journals
- Open Edition Books
- La revue *L'Histoire*
- Encyclopedia Universalis
- *Encyclopaedia iranica*
- Encyclopédie de l'Islam
- *Encyclopaedia Judaica*
- *Webgallery of Art*
- Collections du Louvre
- British Museum
- *Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome*
- *The Encyclopedia of Ancient History*
- Brepols e-books
- Brepols Revues
- Dictionnaire de moyen français atilf
- SIGILLA : base numérique des sceaux conservés en France
- *The Gough Map of Great Britain*
- *Treccani – La cultura italiana – Biografie*
- *E-codices* : bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse
- Mandragore : base des manuscrits enluminés de la BnF
- *Regesta Imperii* (RI-OPAC)
- *Dizionario biografico degli Italiani*
- Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle
- Revue d'histoire culturelle, XVIIIe-XXIe siècles
- Le Maitron, dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social
- Les archives d'outre-mer
- EHNE - Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe

Par ailleurs, pour la session 2026, deux nouvelles questions sont inscrites au programme d'histoire, en histoire ancienne et en histoire médiévale. Et les deux questions de géographie sont maintenues. Le programme complet est accessible en ligne :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externes/66/2/p2023_agreg_ext_histoire_1425662.pdf

Au terme de ces remarques générales, je félicite les nouveaux professeurs agrégés recrutés lors de la session 2025 et prodigue mes vœux de réussite aux candidats de la session 2026.

Au terme de ces quatre années de mandat, je dois vous dire le plaisir que j'ai eu à travailler avec des collègues géographes et historiens, venus de toute la France, ayant des sensibilités et des spécialités différentes. Car si nos instances universitaires, même disciplinaires, nous focalisent sur des questions de postes, de places et d'évaluations, la sociabilité du jury met au cœur de nos échanges et de nos débats l'histoire et la géographie, nos disciplines de cœur. C'est stimulant, rafraîchissant et compense largement les aspects parfois ingrats et stressants de la fonction. Le bonheur l'a emporté. Je souhaite à ma successeuse mes meilleurs vœux de réussite et de bonheur dans cette mission.

Jean-Marie Le Gall

STATISTIQUES

Pour mémoire,

Origines des candidats 2025 (inscrits, présents admissibles et admis)

académie	inscrits	présents	admissibles	admis
Aix	46	21	5	0
Besançon	13	9	5	4
Bordeaux	38	25	2	2
Clermont	7	3	1	0
Dijon	15	11	1	1
Grenoble	20	15	3	2
Lille	46	30	7	2
Lyon	61	43	14	6
Montpellier	28	13	1	0
Nancy Metz	14	5	0	0
Poitiers	16	8	0	0
Rennes	38	20	3	2
Strasbourg	20	8	5	2
Toulouse	47	18	5	3
Nantes	14	5	2	1
Orléans Tours	21	11	1	0
Reims	9	5	0	0
Amiens	18	12	2	1
Limoges	8	3	0	0
Nice	11	3	0	0
Corse	2	1	0	0
La Réunion	5	2	0	0
Martinique	3	0	0	0
Guadeloupe	1	0	0	0
Guyanne	1	1	0	0
Polynésie	1	0	0	0
Mayotte	3	0	0	0
Normandie	35	18	3	1
Ile de France	449	327	138	78

EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE DISSERTATION D'HISTOIRE

Histoire moderne

Rappel de la question : « Pouvoirs et sociétés rurales en France et dans ses colonies : 1634-1815 ».

L'esprit de clocher (1634-1814)

L'expression « esprit de clocher » n'est pas inconnue des historiens. Elle a même donné le titre de la thèse de notre collègue Anne Bonzon sur les prêtres et les paroisses dans le diocèse de Beauvais 1535-1650 (1999). Plusieurs candidats, faisant le lien avec la question, également rurale, de contemporaine ont aussi évoqué *Les cloches de la terre* d'Alain Corbin, non sans faire parfois subir à ce titre quelques variations dommageables.

L'interprétation du sujet a parfois conduit les uns à privilégier de manière quasi exclusive la dimension histoire religieuse, tandis que les autres, tournant le dos au clocher, n'ont voulu parler que de la communauté villageoise dans ses aspects profanes. Or il fallait justement penser ensemble les deux en partant de tout ce que le clocher peut signifier, tant la construction abritant les cloches de la paroisse que le sentiment collectif d'appartenance qui s'y reconnaît. Un sujet de dissertation d'agrégation, surtout quand il implique très explicitement l'ensemble de la période au programme, doit être traité de manière résolument ample et synthétique. Le corrigé détaillé que l'on trouvera peu après permettra d'en prendre la mesure.

Selon ce qui a été énoncé dans la lettre de cadrage, il s'agissait d'envisager la question au programme depuis le village et non plus du seul point de vue, facilement plus abstrait, de l'Etat.

Toute la période au programme est à considérer :

- 1634 : l'année du recollement des tailles, les communautés villageoises se trouvent plus que jamais aux prises avec les exigences fiscales déstabilisatrices de l'Etat central monarchique.
- 1814 : la fin du régime impérial, conséquence de la campagne de France qui voit l'invasion du Nord-Est et du Sud-Ouest du pays, épreuve collective mais vécue dans chaque village confronté aux exigences des occupants. Rappelons que la première Restauration n'est pas comprise dans le programme.

Aucune précision géographique n'ayant été donnée dans le libellé du sujet quant à l'extension de celui-ci, tous les espaces mis au programme étaient susceptibles d'être évoqués, pourvu qu'il y ait des clochers. Les provinces françaises puis les départements sont attendus au premier chef, ainsi que les paroisses de la vallée du Saint-Laurent avant 1763. Mais les exemples pris dans les colonies tropicales ont toujours été tenus pour un enrichissement, du moment qu'ils sont utilisés avec à propos.

Enjeux du sujet :

- Les appartenances que dit le mot clocher : les habitants de ce lieu précis mais aussi une communauté de croyants bien plus large, l'Eglise, avec les vivants et les morts ; inversement, ceux qui, ici même, ne vont que rarement à l'église ou même pas du tout : marges du finage (en France ainsi qu'aux colonies), non-catholiques (calvinistes avant et après 1685, luthériens alsaciens pas concernés par la Révocation, mennonites), non-chrétiens (judaïsme rural alsacien et comtadin). Au Canada, les Amérindiens sont des peuples à évangéliser en dehors des finages.
- L'articulation ou la séparation paroisse / communauté selon les parties de la France d'Ancien Régime, selon un spectre allant de la paroisse qui gère tout le temporel du village à la communauté qui, en outre, s'occupe du culte en tout ou partie. Puis les recompositions révolutionnaires et la mise en place de la fabrique concordataire avec le maire et le curé.
- Le caractère intégrateur ou non de l'esprit de clocher : les solidarités locales et leur implosion au cours du XVIII^e siècle, au moins dans une partie de la France ; le rôle plus ou moins grand du seigneur (absent ou non) et de ses officiers (au village ou pas, car il n'y a pas nécessairement adéquation un village – une seigneurie). ; la reconstitution de solidarités lors des bouleversements révolutionnaires. Effacement et retour du clocher.

- La place de l'esprit de clocher dans ce que Jean-Pierre Jessenne a appelé le « pentagone » du pouvoir local : royal, ecclésiastique, seigneurial, communautaire et notabiliaire sous l'Ancien Régime puis ses redistributions ultérieures, avec ou sans l'Eglise, sans seigneur mais des propriétaires.

Les questions qui se posent pour traiter ce sujet et peuvent aider à dégager les lignes de force de la dissertation :

- Que signifie le clocher ?
- Comment vit-on l'esprit de clocher ?
- Comment le fait-on prévaloir ?

La première question porte à examiner tout ce que le clocher représente dans la vie d'une communauté rurale, la deuxième à envisager comment on forme cette communauté, la troisième à se demander comment on la maintient malgré ce qui pourrait la déstabiliser, du dedans comme du dehors.

Pour aider les candidats à progresser, quelques remarques sur ce qui a été vu de fâcheux dans les copies

- Un plan chronologique peut sembler à première vue rassurant mais il a trop souvent servi à présenter un Ancien Régime immobile, monolithique sauf sur la fin, une Révolution qui bouleverse absolument tout et une période napoléonienne qui est une remise en ordre, avec en plus l'inconvénient de faire apparaître un manque de connaissances de plus en plus marqué à mesure qu'on s'aventure au-delà de 1789. Les périodes du Directoire, du Consulat et de l'Empire ont rarement fait l'objet d'un développement pertinent. A condition d'avoir les connaissances, un plan thématique s'avère bien plus efficace car il témoigne d'une capacité de réflexion, d'autant qu'il n'interdit pas des scansions chronologiques dynamiques.
- Nous rappelons la nécessité d'une bonne gestion du temps imparti. Le plus souvent, les copies ont présenté une structure beaucoup trop déséquilibrée : à une très longue introduction, méthodique et réflexive comme il se doit, succède une longue première partie (parfois 4 pages) et, faute de temps, une seconde et une troisième parties qui, elles, sont tronquées. Trop de copies n'ont pas une conclusion digne de ce nom, celle-ci n'étant alors qu'un résumé hâtif et sans intérêt de ce qui a été déjà dit, sans la moindre ouverture.
- Dans trop de copies la méconnaissance de la France et de sa géographie est fort préoccupante. On apprend avec inquiétude que les Dombes sont dans le Périgord, que Wissois est dans le Queyras, une région de plaine et de culture

céréalière nous dit-on, que le bourg limousin d'Objat serait breton en raison du nombre de ses processions, et surtout que Camembert est un village picard. Surtout, on a pu constater que les systèmes agro-sociaux de la moitié nord de la France, de la Bretagne à l'Alsace, en passant par les plaines céréalières du Bassin parisien et de la France septentrionale sont beaucoup mieux connus et maîtrisés de la part des candidats que celles de la moitié sud. Intégrer des exemples coloniaux pouvait être judicieux, à condition de ne pas mettre sur le même plan un seigneur bourguignon et un planteur antillais. S'il était malaisé de mobiliser des exemples de communautés villageoises et paroissiales choisies dans les îles à sucre des Mascareignes ou des Antilles, la Nouvelle-France, et notamment la vallée laurentienne jusqu'en 1763, offrait en revanche davantage de possibilités, rarement entrevues par les candidates et les candidats.

- À l'agrégation le « name dropping » ne sert à rien. Faire référence à des travaux de spécialistes n'est apprécié que si c'est bien venu et maîtrisé. Jean-Marc Moriceau a beaucoup écrit, mais pas encore sur les « Pieds-Nus ». Enfin, si des historiens sont cités, autant respecter l'orthographe de leur patronyme...
- Certaines copies ont privilégié une approche philosophique et épistémologique, réduisant l'approche du sujet parfois à une confrontation intellectuelle entre thèses foucaldiennes et thèses bourdieusiennes, certes intéressante, sans pour autant les illustrer par des exemples concrets et historiques. On pourra aussi regretter des appréhensions réductrices du sujet, la plus fréquente étant celle de l'exercice exclusif d'une domination. A l'opposé certaines copies ont échoué à faire ressortir des fils conducteurs et des idées fortes et structurantes, se complaisant dans un catalogue de multiples descriptions, plus ou moins détaillées. Quant à l'usage des concepts tirés des sciences sociales, il est recommandé, par prudence, de bien les définir au préalable. L'intelligibilité de la copie doit primer. Partez du principe que votre lecteur ou votre lectrice sera toujours un honnête homme ou une honnête femme, qui peut tout comprendre dès lors qu'on lui explique clairement.
- Le jury a constaté avec amusement que certains personnages ont été plébiscités par les agrégatifs : Nicolas Delatour, alors que le livre qui lui était consacré était tout juste paru, Nicolas Prevost, curé pacificateur de Songeons, M. Loppin de Gémeaux, seigneur bourguignon en mauvais termes avec ses villageois, le père bourguignon de Rétif de la Bretonne, la grand-mère périgourdine de Talleyrand, ou encore le maître d'école de Silly-en-Multien. Certains concepts, outre celui de domination, ont rencontré un grand succès tel celui du « pentagone des pouvoirs au village » de Jean-Pierre Jessenne. En revanche, il importe de maîtriser les exemples et les concepts mobilisés. Ainsi Valentin Jamerey-Duval n'a jamais évolué au sein de la Cour de France mais dans

celle de Vienne. Enfin les exemples inventés de toute pièce sont facilement détectables et nuisent gravement à l'évaluation de la copie.

- Un peu de bon sens ne nuit jamais : est-il si certain que le cabaret du village soit le lieu de la philosophie et des Lumières ? confondre le maître d'école et le curé, même sous la Révolution, ne va pas aider à comprendre qui est qui et qui fait quoi dans la société villageoise ? ne voir dans la messe qu'une mise en scène de l'ordre social est un peu court. Pourquoi donc ces gens sont-ils là ? Même si l'on cite Emmanuel Le Roy Ladurie, il est peu vraisemblable que Richelieu ait manié le « tournevis fiscal ».
- Disposer de connaissances de base en histoire religieuse aurait évité d'écrire des inepties ou permis d'ouvrir les yeux sur quelques réalités villageoises insoupçonnées : les cloches annoncent les offices, le curé dit la messe, les habitants prient pour leurs morts et leurs récoltes, le cimetière est autour de l'église etc. Précisons que le tocsin n'est pas la seule sonnerie de cloches. On lit avec intérêt que le sacrement de mariage implique que "la consommation entre les époux [soit] approuvée par des témoins de manière publique". Qu'est-ce à dire ? Rappelons enfin qu'il y avait aussi en certains endroits des gens qui n'étaient pas catholiques et certains qui n'étaient tout simplement pas chrétiens.
- Le jury attend, pour un recrutement à bac + 5, que l'orthographe et la syntaxe françaises soient maîtrisées.

Le plan

I – Que signifie le clocher ?

I A : Un édifice dans le paysage visuel

I B : Les cloches et le paysage sonore

I C : Le clocher, symbole de la vie de la communauté

II – Comment vit-on l'esprit de clocher ?

II A : Nous et les autres

II B : Participer aux différentes structures communautaires

II C : Partager les contraintes et les joies du quotidien

III – Comment faire prévaloir l'esprit de clocher ?

III A : La communauté et ses tutelles, entre acceptation, accommodement et rejet.

III B : Une communauté traversée de conflits différenciés.

III C : Médiation et agentivité au village.

I – Que signifie le clocher ?

Une construction abritant une ou plusieurs cloches, dans la plupart des cas liée à l'église. Hormis dans des bourgs provençaux d'allure déjà urbaine, pas de beffroi dans les villages, c'est le clocher qui en tient lieu, comme l'a fait remarquer Jean-Michel Boehler pour l'Alsace. 60 000 clochers en France (villes et campagnes) à la fin de l'Ancien Régime.

I A - Un édifice dans un paysage visuel

Grande variété des formes de clochers

- Le simple support de cloche : deux montants et une arcade. Suffisant pour une chapelle ou une église très modeste.
- Le clocher-mur, dit aussi à peigne ou à arcades : en pierre ou en brique, vertical mais plat avec une cloche par arcade. Peut être élaboré, avec de nombreuses ouvertures et parfois 2 niveaux de cloches. Il se rencontre dans de nombreuses régions de France : de la Picardie ou de la Bretagne à la Provence et à la Corse, en passant par le Massif central et le Sud-Ouest. Les cloches sont exposées au vent et aux intempéries.
- Le clocher en charpente saillant du toit de l'église et surmonté d'une flèche, très répandu, dans de nombreuses régions.
- La tour en pierre ou en brique à plusieurs étages, tantôt massive, tantôt aérienne. Elle peut s'achever de bien des manières : une flèche en pierre (à base carrée ou polygonale) quelquefois torse, une pyramide en pierre, un

dôme en maçonnerie ou avec tuiles vernissées comme en Franche-Comté, un bulbe comme en Alsace ou en Savoie, une charpente couverte d'ardoises de forme variée, un toit à deux pentes (clocher en bâtière) ainsi de la Normandie à l'Alsace en passant par l'Orléanais et le Berry ou à quatre pentes avec parfois un clocheton sommital, une terrasse avec un campanile en fer forgé (bulbe, sphère) comme en Provence... La France des clochers se nomme diversité.

- Quand les clochers changent, cela indique souvent une limite : pas les mêmes gens, pas la même histoire. Passer de la Thiérache, en Picardie donc en France au Hainaut, terre d'Empire en partie conquise par Louis XIV, c'est voir les clochers à bulbe remplacer les flèches. De la même manière, les clochers à bulbe savoyards qui se multiplient à partir de la fin du XVII^e siècle, sont liés aux migrations vers les pays germaniques et au désir de se différencier des Bressans et des Dauphinois sujets du roi de France.
- Les clochers disent une histoire parfois longue, les très inégales ressources des communautés, la générosité de certains (seigneurs, curés, paroissiens) et les efforts collectifs, les habitudes de construction et les matériaux disponibles, l'évolution des styles et des modes.

La position du clocher par rapport à l'église varie aussi

- Clocher indépendant, séparé : une tour, pas nécessairement haute, ainsi dans les Landes de Gascogne. Parfois solide vestige d'un édifice antérieur disparu puis reconstruit.
- Clocher intégré à la façade de l'église : clocher porche surmontant l'entrée et donnant un abri, clocher jouxtant la façade à gauche ou à droite et la dominant latéralement. Comme dans le cas précédent, le buffet de bois portant les cloches n'occupe pas tous les niveaux de la tour, dégagant dans ceux inférieurs des espaces utilisables à d'autres fins. On peut avoir aussi une flèche en charpente surmontant la première travée de l'église, donc encore à proximité de la façade.
- Clocher en maçonnerie sur un côté de la nef qu'il épaula de sa masse.
- Clocher installé à la croisée du transept et s'il n'y en a pas à l'entrée du chœur : solide édifice trapu posé sur les quatre piliers majeurs ou bien flèche, le plus souvent en charpente, saillant de la toiture. Au Canada, les églises de pierre bâties dans les années 1660 sous Mgr de Laval ont ce type de clocher au-dessus de la croisée du transept, alors qu'à la fin du siècle il tend à être installé au plus près de la façade, selon la pratique de l'architecte Jean Maillou.

Selon l'endroit où se situe le clocher, ses réparations et sa reconstruction éventuelle ne sont pas prises en charge de la même manière : s'il est sur la nef, où se tiennent les paroissiens c'est la communauté d'habitants qui paye, mais s'il est sur le chœur, où se trouve le clergé, c'est le décimateur cf. jurisprudence avec, par ex., un arrêt du parlement de Paris du 30 mars 1659 en faveur des habitants de Blacy (Jousse *Nouveau commentaire de l'édit d'avril 1695*, Paris,

Debure, 1757, t. 2, p. 137-138 (édit d'avril 1695 n'est pas explicite sur ce point, il évoque juste la voûte et la toiture) . Et moitié -moitié, s'il est bâti à la fois sur la nef et sur le chœur. Depuis la déclaration de Louis XIV du 31 janvier 1690, les marguilliers ne peuvent entreprendre de chantier sans l'autorisation du roi. Lui seul, par son conseil peut désormais autoriser (via l'intendant) les emprunts et les impositions.

L'intégration au paysage rural

- Si l'habitat est suffisamment groupé pour qu'il y ait un bourg aggloméré, une simple flèche dépassant au-dessus des toits, des vergers et des jardins suffit à le situer.
- Quand le clocher domine le village, voire semble le résumer tant il est saillant ou massif, l'identification collective s'en trouve facilitée. Une grosse tour, une grande flèche font la fierté du village. Elles se voient de loin, peuvent susciter l'émulation entre communautés rurales.
- Voir raser son clocher est une humiliation infligée par l'envahisseur ou par le pouvoir politique à des sujets révoltés. C'est le cas de quatre villages du Vivarais après le soulèvement d'Antoine du Roure en 1670 puis de 6 clochers dans 4 paroisses du pays bigouden en 1675, donc un phénomène à ne pas surévaluer (Gauthier Aubert). Toutefois rester des années avec un clocher endommagé par une tempête ou un incendie sans pouvoir le réparer est profondément vexant. Sous la Révolution certains représentants en mission, tels Châteauneuf-Randon en Lozère et Albitte dans le Sud-Est et surtout dans l'Ain font raser des clochers pour punir des villages jugés contre-révolutionnaires ou seulement anti-révolutionnaires.
- En d'autres lieux, le clocher peut manquer de visibilité : la topographie du finage le masque, une grosse forteresse médiévale ou un imposant château postérieure le domine de sa masse ou de sa hauteur, rappelant parfois que l'église est d'abord la chapelle du seigneur. La spécificité du village ne tient pas dans ce cas à son clocher. Il peut y avoir aussi la concurrence, certes plus modeste, d'autres éléments d'identification communautaire, tels les moulins, les fours banaux, un pont ou encore les mais (troncs dépouillés de leurs branches basses) installés temporairement devant telle ou telle maison pour honorer la personne qui y habite, ainsi dans le Quercy ou le Rouergue. Mais la supériorité du clocher tient justement à la sonnerie de ses cloches.

I.B -Les cloches et le paysage sonore

À quoi servent les cloches ?

- Annoncer les offices religieux réguliers : messe de paroisse du dimanche et des jours de fêtes afin de prévenir les fidèles et de les rassembler à l'église.
- Annoncer des offices liés à la vie et à la mort de paroissiens : on sonne pour un baptême, des noces, une agonie ou un enterrement.
- Rythmer le temps de la journée et appeler à la prière : sonnerie de l'angélus le matin, à midi et le soir, 3 fois 3 coups (la Trinité) puis les 33 coups qui suivent (les années de vie terrestre du Christ). Le travail du quotidien mais aussi des moments plus spécifiques tels que glanage ou vendange. Le profane en même temps que le religieux.
- Aussi une fonction de signal, d'alerte : on sonne quand il y a un incendie, un péril menaçant la communauté (ennemis, prédateurs, parfois collecteurs d'impôts au XVII^e siècle). D'où la vigilance des autorités laïques envers le bon usage des cloches.
- Même si cela se heurte à des refus ecclésiastiques croissants, fonction protectrice des sonneries : les cloches pour écarter l'orage qui risque de dévaster les récoltes pas encore rentrées.
- Il y a différentes manières de sonner, selon un langage reconnaissable par tout un chacun : à la volée avec toutes les cloches, carillonnées s'il y a une mélodie, mais aussi tocsin (battements répétés et prolongés pour donner l'alarme) et glas (tintement lent sur une seule note, annonçant l'agonie de quelqu'un ou son enterrement, afin que l'on prie pour elle ou pour lui).
- Qui sonne ? Actionner les cloches en tirant sur les cordes demande à la fois force et doigté. Lancée, une cloche un peu grosse vous soulève du sol. Le sonneur est une figure locale, comme les chantres à la messe. On apprécie sa dextérité.

De très nombreuses cloches

- Différentes tailles de cloches : souvent une grosse et des petites. On tient à ses cloches et on en veut plusieurs, plus grosses aussi. On fond et refond (celles cassées ou fêlées) beaucoup dans la seconde moitié du XVIII^e. On essaie d'harmoniser les sonneries et de les adapter à l'évolution de la sensibilité. Chaque clocher a ainsi sa voix. Et c'est parfois un gros effort financier. Une cloche a un nom, une marraine, elle a été bénie.
- Sans céder aux charmes de la littérature romantique sur les cloches évoquée par Alain Corbin, force est de constater que les prescriptions ecclésiastiques limitant et hiérarchisant le nombre de cloches ne sont plus respectées à la fin de l'Ancien Régime (5 pour une cathédrale), chaque communauté en ayant autant qu'elle le veut ou le peut. Dès le XVII^e siècle, les paroisses du pays de Bray (Normandie orientale) ont 4 à 5 cloches. Ajoutons encore les cloches plus nombreuses encore des abbayes en pleine campagne, avec parfois un bourdon comme à Jumièges dont la puissance sonore emplissait le méandre de la Seine.

- Plus le réseau paroissial est serré, plus la densité de cloches est élevée : les 231 clochers (de tous types d'églises) de la région de Neufchâtel-en-Bray en 1738 alignent entre 800 et 900 cloches, les 17 églises paroissiales de celle de Condat-en-Féniérs-Murat dans le Nord moins peuplé des montagnes du Cantal comptent à elles seules environ 70 cloches. La France du Nord est plus riche en cloches que celle du Sud.
- Il faut imaginer ce que fut de manière sonore le 14 juillet 1790, fête de la Fédération, lorsque toutes les cloches de France se mirent à sonner simultanément... avant leur quasi disparition révolutionnaire.

Le bouleversement révolutionnaire de la culture sensible

- Entre l'été 1791 et l'été 1794, 100 000 cloches descendues, réduites au silence et fondues, vendues, parfois abandonnées ? Sans doute une estimation haute, mais le phénomène est clairement de grande ampleur. On estime à 50 000 tonnes de métal la quantité récupérée sur les différents clochers.
- Fondre le bronze des cloches est une réponse traditionnelle à la menace d'invasion. Napoléon vaincu à Leipzig en 1813 y revient. Les décisions révolutionnaires successives ont été inspirées par diverses motivations : faire de la monnaie de billon en 1791 (mais aussi répartir autrement les cloches entre les paroisses) ; en 1792 réduction des sonneries et incitation à offrir les cloches à la Nation ; 1793 fondre des canons avec le bronze des cloches et 1794 mêmes les cordes sont réquisitionnées. Avec ou sans rituels déchristianisateurs.
- Si on n'a qu'une cloche, on la garde, si on en a que deux, on a des chances d'y arriver, au-delà, la réquisition est difficile à éviter. « La descente de cloche est souffrance. Elle est atteinte au prestige, à la réputation, à l'honneur de la communauté. Elle *met en cause l'identité collective*. Elle perturbe la conscience individuelle d'appartenance territoriale », Alain Corbin, *op. cit.*, p. 54-55.
- Réussite globale de la réquisition et aussi résistances. Désobéissances passives, conseils municipaux hostiles car ayant l'impression de se faire voler leurs cloches, mais rares violences. Diverses ruses. Dans quelques endroits, on a eu le temps d'enterrer les cloches jusqu'à des jours meilleurs dans un champ ou dans le cimetière.
- Même lorsque rouvrent les églises, les cloches doivent rester silencieuses. Le culte doit être désormais invisible, le temps et l'espace désacralisés. La cloche ne doit plus servir que pour des usages civils. Mais – comme on y reviendra en 3^e partie – à la fermeté verbale des autorités directoriales répond l'ampleur de la dissidence sonore villageoise qui finit par l'emporter à l'aube du XIX^e siècle, tant les cloches, même désormais en nombre réduit, s'avèrent inséparables de la communauté.

I.C – Le clocher, symbole de la vie de la communauté

Unanimité religieuse communautaire ou pas ?

- Selon les provinces et plus tard les départements, il y a ou non unanimité religieuse de la population villageoise. La division religieuse survenue au XVI^e siècle, là où elle a prévalu, a laissé des traces tangibles. Il y a le clocheton du temple réformé avant 1685 qui fait face à une église parfois en mauvais état, voire en ruines. Sa cloche annonce le prêche et parfois la cène. Après 1685, plus de lieu de culte : culte familial et prêches « au désert » pour des « nouveaux convertis » officiellement réunis à l'Eglise mais dehors à des degrés variés. Jusqu'en 1787 (état-civil pour les non-catholiques), il leur faut passer par le curé pour tous les actes de baptême, mariage et sépulture.
- Il y a aussi le clocher de l'église devenue temple luthérien en Alsace, culte reconnu en 1648 dans les nouveaux territoires cédés au roi de France et qui perdure ensuite puisque la Révocation de 1685 ne concerne pas la Confession d'Augsbourg. Une église protestante à se partager (*simultaneum*) ? pratique imposée par les intendants de Louis XIV dans les villages alsaciens où il y a au moins 7 familles catholiques pour redonner un lieu et une visibilité au culte catholique. Plus 78 cas entre 1683 et 1688, 23 supplémentaires de 1689 à 1696. Au total 123 cas en 1715, mais 150 lors du Concordat de 1801. Le chœur aux catholiques, la nef aux protestants. Bien des frictions : à quelle heure la messe / le culte ? qui règle les réparations ? Mais la communauté n'a pas à payer deux lieux de culte. Chacun son cimetière.
- L'Alsace offre aussi le cas de gens sans clocher du tout puisqu'ils ne sont pas chrétiens : juifs ruraux cf Jean-Michel Boehler. 20 000 personnes en 1789. Hors communauté, mais payent (plus que les autres) pour l'entretien des chemins et fontaines. Perçus plus comme une nation différente que comme une communauté religieuse. Les curés, sans vraiment faire preuve d'antijudaïsme, entendent réduire au maximum les contacts avec les chrétiens (ni mariages mixtes, ni domestiques chrétiens). Chacun chez soi, à part. Les juifs ne peuvent siéger à l'assemblée des habitants et ne sont pas enterrés dans le cimetière villageois.
- Là où il n'y a pas ce type de frontières, une partie de la population peut vivre loin du clocher dont elle dépendrait en théorie. Bien des cas de figure pour ces marginaux de la communauté : en France migrants saisonniers venus pour les récoltes, gens de la forêt qu'on ne voit pas souvent au bourg et à la messe mais qui se marient à l'église (Sébastien Jahan), au Canada « coureurs des bois » mal vus du clergé car crédités d'une vie déréglée avec des Indiennes, aux Iles esclaves mal ou pas christianisés suspectés de pratiques païennes, « marrons » échappant à tout cadre religieux et civil, proscrits et brigands.

- Des cloches non-religieuses ? celle de l'« habitation » coloniale, qui, faute de clocher significatif, organise le temps du travail et de la vie servile.

D'autres clochers ? le local dans le local

- Si la paroisse est l'unité religieuse fondamentale, force est de constater que les formes de l'habitat ne sont pas partout les mêmes et que le maillage paroissial a une histoire qui n'est pas interchangeable d'un lieu à un autre. Ici, l'église est véritablement au centre d'un village tas ou rue sans beaucoup d'écarts, là elle peut être isolée avec très peu de maisons dont le presbytère, l'essentiel de la population vivant ailleurs, dans de gros hameaux comme dans des fermes ou métairies dispersées.
- Où va-t-on ordinairement à la messe ? Dans des régions où la dispersion de l'habitat est la règle avec des écarts nombreux (Basse-Bretagne, Limousin), des chapelles de hameaux desservies par un vicaire ou par un chapelain attitré reçoivent les fidèles qui n'entendent pas se déplacer en dehors des grandes fêtes. Il y a donc plusieurs clochers. C'est le cas aussi en Gascogne (cf. Anne Zink) où l'on distingue l'église paroissiale proprement dite, avec le cimetière mais isolée, la chapelle du bourg plus peuplé (parfois une bastide médiévale), celles des « quartiers » appelées aussi succursales, construites par les habitants de telle partie du finage afin d'avoir la messe au plus près de chez eux. Il y a ainsi des sous-ensembles de référence dans la paroisse. Même chose à Saint-Domingue, où l'on a créé progressivement au cours du XVIII^e siècle dans les vastes paroisses initiales des églises de succursales ou annexes dans ce qui devient des bourgs. La population réclame alors que le vicaire qui les dessert devienne vraiment curé avec un vrai clocher.
- Quel est le clocher paroissial de référence ? L'histoire religieuse de certaines régions montre que la paroisse a pu être un très vaste espace : en Bretagne où des paroisses très étendues comportaient plusieurs clochers, ceux des « trèves » fonctionnant comme des succursales mais n'assurant pas toutes les fonctions d'une paroisse. Ce n'est qu'au fil du temps que certaines « trèves » sont devenues des paroisses à part entière. En Corse, l'espace religieux et civil est constitué de « pieve », parfois tout une vallée ou un ensemble de vallées, ayant à leur tête un « pievan » qui coiffe le clergé paroissial réparti entre les différents clochers. Notons aussi que la réorganisation concordataire de 1801 distingue les paroisses et les succursales, M. le curé et les desservants (moins bien payés).
- Ajoutons à ces maillages les multiples sanctuaires, plus ou moins locaux, de pèlerinage, où l'on vient en procession lors des fêtes ou de manière individuelle. Avec les oratoires et les croix, ils contribuent à la christianisation du paysage. Ils accroissent le nombre de paroissiens ayant leur charge, leur responsabilité. Cf Georges Provost pour la Bretagne.
- Toutes les confréries n'ont pas leur chapelle dans l'église paroissiale. Certaines, notamment celles de Pénitents du Massif central et du Midi ont

leur chapelle propre, leur(s) cloche(s), leur chapelain, leur organisation et leurs finances, comme une paroisse en réduction.

Un espace entre sacré et profane

- Dans des régions frontalières donc vulnérables ou affligées par une durable insécurité, le clocher est devenu un donjon et l'église une forteresse : il y a tout un héritage médiéval en Saintonge ou dans le Périgord et le Quercy, c'est aussi le cas en Thiérache à partir du XVI^e siècle à la frontière des Pays-Bas par exemple à Gronard, Englancourt ou Parfondeval où les clochers sont de véritables ouvrages défensifs. Quand il n'y a pas de château, on se réfugie dans l'église. Cela peut suffire contre des rôdeurs, mais pas contre des guerriers déterminés qui peuvent brûler l'église et les gens réfugiés à l'intérieur.
- La fonction de protection du clocher peut s'appliquer aux archives de la paroisse (dont on rappellera qu'elle est très inégalement distincte de la communauté selon les provinces). En Haute-Bretagne, la base de l'édifice peut abriter le trésor avec les papiers et le coffre, la salle étant alors nécessairement un espace partagé entre le curé et les trésoriers.
- Selon sa forme, le clocher est inséparable des assemblées de la paroisse, de la fabrique. Si c'est un clocher-porche, la discussion des affaires communes se déroule à l'abri, dans l'espace entre le parvis (placître en Bretagne, terrain herbeux mais clos autour du lieu de culte) et les vantaux de la porte de l'église. Si le clocher jouxte le portail, sa base ou la salle à l'étage reçoivent les assemblées plus restreintes des trésoriers ou d'un général de paroisse breton plus oligarchique au XVIII^e siècle. On peut parfois y faire la classe. L'église est avec son clocher le bâtiment de la communauté.
- Son sort intéresse donc tout le monde. Par conséquent, M. le curé ou recteur n'est pas seul maître du clocher, même s'il essaie d'en contrôler l'accès, au moins pour éviter que les gamins du village n'aillent y grimper pour voir le paysage d'en haut et faire subrepticement tinter les cloches. Lorsque, après le Concordat, les sonneries sont de nouveau autorisées sous les pressions multiformes des villageois, en 1802 (loi du 18 germinal an X, 8 avril 1802), les évêques sont tenus de se concerter avec les préfets pour définir la bonne utilisation des cloches, car celle-ci intéresse désormais l'Etat. Cette même année Chateaubriand dans des pages fameuses du *Génie du christianisme* célèbre les sonneries de cloches. Cette loi de l'an X consacre le statut à la fois sacré et profane du clocher dans un système à trois : le curé, la commune et l'Etat, lorsque le Concordat redéfinit les paroisses et que les communes s'apprêtent à se lancer dans leur rééquipement en cloches.

Comme le cimetière qui s'étend à ses pieds, le clocher rend tangible qu'on forme une communauté qui ne se limite pas aux seuls vivants.

II. Comment vit-on l'esprit de clocher ?

II.A — « Nous et les autres »

Le « domicilié » contre « l'étranger », le « feu » contre « le sans feu »

- Les critères de résidence et de paiement de la taille apparaissent comme les deux critères reconnaissables de l'appartenance à la communauté/paroisse. Tous les taillables d'une communauté (qui est originellement une unité fiscale) et tous les décimables d'une paroisse ne résident pas forcément au village ou dans ses écarts, ce sont les terres qu'ils possèdent et/ou exploitent qui sont imposables. Aussi les critères de résidence et d'imposition doivent-ils être associés pour être considérés comme relevant de la communauté locale humaine.
- Les pauvres de la paroisse/communauté sont portés sur les listes des taillables mais ne sont pas imposés. A la différence des mendiants, ces « sans feux ni lieux », les pauvres de la communauté disposent eux d'un logement, parfois une seule petite pièce, sont connus de tous et bénéficient à ce titre de la solidarité communautaire. En Gâtine poitevine, Jacques Péret estime leur part à 52 % des taillables gâtineaux ; et parmi ces pauvres seulement 40 % d'entre eux paient plus de 5 livres (soit le montant d'une semaine de travail).

Il est aussi des domiciliés qui ne sont pas tenus pour membre de la communauté, d'une part parce qu'ils ne sont pas imposables, de l'autre parce qu'ils ne sont pas membre d'un feu, enfin parce que leur présence n'est que temporaire. Il s'agit des soldats, des domestiques et des travailleurs saisonniers. Jusqu'au casernement des troupes mis en place progressivement à partir du règne de Louis XIV, la pratique était répandue de faire loger les soldats, y compris pendant l'hivernage, dans les villages, contre indemnités versées toutefois à leur logeur. Le logement était craint des villageois, car les soldats, tenus pour immoraux, violents, oisifs, violeurs mettaient en péril l'ordre des familles et de la communauté. Si la condition matérielle des domestiques était souvent meilleure, du moins dans la plaine d'Alsace que celle des journaliers, leur statut de dépendant d'un maître et de son feu, ne leur offrait que peu de considération sociale et ne leur ouvrait pas la qualité de membre de la communauté. Enfin, les saisonniers, étaient mieux reçus que les bandes d'errants, de vagabonds et les bohémiens : ils disposaient souvent des laissez-passer rédigés par le curé de leur paroisse d'origine ou du subdélégué de leur élection (Laurence Fontaine, Anne-Marie Moulin, Vincent Denis), se déplaçaient et travaillaient sous la conduite de chef, logeaient à

l'auberge (pour une nuitée ou deux) ou dans les granges de leur employeur local (si séjour de travail plus long comme pour les moissonneurs). Seuls les vagabonds étaient craints et complètement ostracisés.

- Ces critères sont repris par l'Assemblée nationale constituante en 1789 dans sa définition de la citoyenneté active qui donne le droit de vote aux hommes majeurs de plus de 25 ans non faillis, non domestiques, résidents depuis plus d'une année dans le lieu et acquittant un impôt direct dont le montant est supérieur ou égal à trois journées de travail (décret portant création des municipalités du 14 décembre 1789). À la campagne, ces critères sont beaucoup moins discriminants qu'à la ville : les autorités municipales rurales s'efforçant dans la plupart des cas de reconstituer une unanimité du corps politique en fixant le prix de la journée de travail à un seuil accessible à une très grande majorité des hommes. La plupart des historiens des élections de la période révolutionnaires (Patrice Gueniffey, Malcom Crook, Serge Aberdam, Melvin Edelstein) s'accordent pour estimer qu'un tiers seulement des urbains accéderait à la citoyenneté active contre la quasi majorité des ruraux. Au lendemain du renversement de la Monarchie, l'Assemblée législative instaure le 11 août 1792 le suffrage élargi (quasi universel) masculin avec une majorité abaissée à l'âge de 21 ans, mais hormis lors de la consultation référendaire de l'été 1793, il ne sera guère utilisé. La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) restaure un suffrage restreint, mais avec un élargissement supérieur à celui de la Monarchie constitutionnelle : la majorité civique reste fixée comme en 1792 à 21 ans, la condition de résidence à un an et la barrière du cens est abaissée au paiement d'une contribution directe, foncière ou personnelle, autrement dit la qualité de propriétaire donne la qualité de citoyen, ayant droit de vote. Mais désormais, les élections n'ont plus pour cadre et pour objet la municipalité villageoise : elles s'effectuent au niveau cantonal à l'assemblée primaire pour désigner une administration municipale de canton. Il y a dissociation entre la communauté/paroisse, l'exercice électoral et l'auto-administration des affaires locales. Le régime napoléonien, dès le Consulat, avec la loi organique du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) renoue avec les aspirations des ruraux à l'auto-gouvernement, en rétablissant la municipalité villageoise et le suffrage universel masculin. Mais l'innovation est rapidement limitée par l'organisation des élections au niveau cantonal pour n'élire que les conseils municipaux des communes villageoises (les maires sont nommés par le préfet) avant que le principe électoral ne soit définitivement abandonné en 1804 au bénéfice de la nomination préfectorale.

Comment s'agréger à la communauté... ou en sortir ?

- Le mariage : la question de l'ouverture et la fermeture des villages sous l'Ancien Régime a nourri une belle controverse historiographique, son dépassement postule deux critères essentiels : l'endogamie intra-communautaire pour les plus pauvres est la règle si la taille démographique du village est supérieure ou égale à 50 feux ; l'exogamie spatiale et l'endogamie sociale sont en revanche la pratique matrimoniale des élites villageoises (qui peinent à contracter au village un mariage d'abord conçu comme une alliance économique et sociale entre famille de même niveau social) quelle que soit la taille du village ; l'exogamie spatiale est aussi une pratique répandue pour le reste des groupes sociaux si le village est inférieur à 50 feux ; Mais dans ce cas, elle excède rarement un rayon de 10 km autour du village.
- Prendre une exploitation agricole (à ferme ou en métayage) et un atelier. Certains artisans spécialisés dans la production alimentaire, comme le boucher et le boulanger sont des figures rares dans les villages de la France : l'usage est plutôt à l'auto-production, hormis dans les gros villages provençaux. En Haute-Provence, les communautés, après adjudication des fonctions, passent des contrats d'installation avec des bouchers et boulangers et contrôlent leur production. Les habitants de la communauté ont obligation de recourir à leurs services pour leurs achats (Eric Fabre). En Alsace, les seigneurs, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles se débarrassent de la propriété et de la gestion quotidienne de leur moulin. Après adjudication, des meuniers passent un contrat emphytéotique, donc à long terme, avec le seigneur. Leur installation se fait dès lors pérenne dans les communautés de la plaine d'Alsace (Jean-Michel Boehler)
- Il reste désormais à ces nouveaux venus de se faire accepter de la communauté par la participation aux différentes structures communautaires :

II.B — Participer aux différentes structures communautaires

Être membre d'une communauté/paroisse implique de participer, pour un temps donné, à quelques-unes des organisations sociales qui la structurent.

Dans la Paroisse : la fabrique.

Cette organisation paroissiale composée d'une assemblée masculine de laïcs, dont les mandataires élus sont appelés fabriciens ou marguilliers ou trésoriers ou gagiers, a pour vocation de gérer les revenus et les charges de la paroisse sous la surveillance de l'évêque et du curé. Son action consiste le plus souvent en l'achat du matériel liturgique (dont les cierges, pain, vin, encens, luminaires), nettoyer l'église,

donner des gages aux auxiliaires du curé plutôt que d'engager de fortes sommes pour la réparation du bâti qui incombe au décimateur ou à la communauté. En Normandie, la paroisse prend en charge le temporel (Antoine Follain).

Toutefois, le modèle de la fabrique n'est pas universel : les paroisses les plus pauvres n'en disposent pas, comme en Dauphiné où le curé prend en charge la gestion matérielle de la paroisse), quand ce n'est pas la communauté d'habitants comme en Provence. Selon les « pays », la fonction de fabricien, qui requiert d'être lisant et écrivant, est courue ou pas : tout dépend de l'honneur local qu'elle confère et de sa représentation (le droit ou pas de porter la bannière paroissiale lors des processions, celui d'avoir une préséance lors du culte dominical). À Sennely-en-Sologne, où seulement 30 feux sont situés au bourg et les 80 autres répartis dans un rayon de 100 km, seule la paroisse offre un foyer de vie sociale : aussi la fonction de gagier y est-elle très prisée des notables (Gérard Bouchard). En Haute-Normandie, celle de trésorier devient l'apanage des plus riches habitants des villages qui se cooptent (Philippe Goujard) alors que dans le diocèse de Chartres dans la première moitié du XVII^e siècle il y a pénurie de candidats (Robert Sauzet).

À l'échelon de la communauté : l'assemblée générale des habitants

Toute communauté d'habitants possède son assemblée, convoquée sans périodicité régulière, pour traiter des questions les plus importantes : règlements agricoles, usages des communs, dépenses collectives, élection/nomination (partiel en fonction des époques) de ses représentants (consuls et jurats dans les Midis, bourgmestre et mayer en Flandre, syndics du Bassin Parisien, Auvergne, Centre, jurés ou prévôts alsaciens, etc...), désignation du personnel rémunéré (garde-messier, bergers, porchers, etc...) ; sont membres de l'assemblée générale des habitants tous les chefs de feux de la communauté, ce qui implique donc essentiellement des hommes mais aussi des veuves, car la qualité de chef de famille prime sur le genre. Néanmoins, sur certaines questions importantes, notamment l'aliénation des biens communaux ou les emprunts, l'assemblée devait être au complet. Attention, à ne pas en faire le lieu et l'instance d'une démocratie directe, qu'elle n'a jamais été : au contraire on assiste à une tendance croissante à l'oligarchisation, à l'auto-exclusion des chefs des feux les plus pauvres, à la multiplication des décisions pas toujours prises à la majorité des voix...

Exercer une fonction représentative et exécutive : mayeurs, syndics, consuls, jurats....

Longtemps désignés par le seigneur notamment dans la France du Nord et de l'Est (Alsace comprise), davantage élus par les assemblées générales d'habitants dans le Bassin parisien dès le XVII^e siècle, la plupart arrachent leur indépendance de la tutelle seigneuriale au cours du XVIII^e. Pouvoir de représentation de la communauté (en Île-de-France, ils n'en sont que les mandataires et doivent en théorie se référer à

l'assemblée pour trancher tous les problèmes importants) ; fonctions décisionnaires : fonction de police rurale (faire respecter l'usage des communs aux ayants-droits...), de négociation avec les autorités extérieures à la communauté ; fonctions honorifiques accrues au XVIII^e siècle qui s'accompagne d'une oligarchisation de leurs titulaires.

La Monarchie constitutionnelle dès 1789 rend tous les pouvoirs éligibles aux citoyens actifs et érige les communautés d'habitants en municipalités, au même titre que les villes. La municipalité villageoise élue est instituée. Les premières élections municipales en 1790 et 1791 connaissent un taux de participation élevé, que certains historiens attribuent au modèle communautaire du vote rural (Melvin Edelstein) et leur reconnaissance dans leur aspiration à un projet d'auto-gouvernement municipal (Jean-Pierre Jessenne). Pour autant la tendance à l'oligarchisation des fonctions du corps municipal (maire et officiers municipaux, représentant l'institution permanente de la municipalité à la différence de son conseil général élu qui ne se réunit que pour prendre des décisions sur les sujets les plus importants) n'est pas battue en brèche partout. En Bourgogne et dans le Jura, en Île-de-France, dans le Trégor, la rupture est nette avec l'Ancien Régime : les anciens hommes du seigneur sont éliminés du pouvoir municipal ; elle est atténuée en Artois et en Picardie ; elle est invisible dans le Languedoc où les familles bourgeoises de consuls sont reconduites ; Sous le régime républicain, des ruptures décisives apparaissent dans la détention du pouvoir municipal, notamment en Languedoc, Limousin et en Île-de-France avec une relative ouverture sociale aux couches modestes des artisans et de la petite paysannerie, avec des nuances selon les municipalités rurales toutefois ; partout ailleurs, cette démocratisation semble limitée.

Lorsque le régime napoléonien renoue avec la municipalité communale villageoise, dont il choisit les maires, les adjoints puis après 1804 le conseil municipal, il privilégie systématiquement les élites sociales et économiques. Le préfet se voit remettre des listes de notabilités dressées par les sous-préfets prenant en compte la propriété, le montant des impositions, les professions, les services rendus et autres critères personnels dans chaque commune, parmi lesquelles il fera son choix. Les critères qui ont présidé aux choix des premiers maires du Consulat par des préfets attentifs à leur environnement social ont davantage pris en compte des personnalités peu clivantes, dotées d'une autorité légitimement reconnue dans leur commune, plutôt que de privilégier les hommes les plus riches. Les premiers maires du Consulat ressemblent à ceux des élites de la Monarchie constitutionnelle, recrutées dans la fermocratie, les juristes et les négociants. La rupture se fait sous l'Empire, vers 1807 où sont systématiquement retenus pour maires les membres des élites aristocratiques « réconciliées » de l'Ancien Régime au prix d'une « dépaysement » des élites rurales (John Dunne).

Modulation de la primauté du pouvoir local entre la paroisse et la communauté d'habitants en fonction des provinces et des « pays »

Il en est où la paroisse est plus représentative, en raison d'une structure dispersée de l'habitat comme dans l'Ouest, et le Sud-Ouest landais, que la communauté d'habitants. Ainsi en Bretagne, les généraux de paroisse (assemblée générale de Paroisse) et les fabriques ont plus d'influence sur les affaires des habitants et le dialogue avec les autorités supérieures que les représentants des communautés. Dans d'autres comme dans le Bassin parisien, la France septentrionale et les Midis, les syndics, consuls, mayeurs l'emportent en autorité sur les fabriciens. Mais pour beaucoup d'entre eux, notamment dans le Nord, l'Est dont la Bourgogne, la communauté est en concurrence avec la seigneurie.

Autre typologie de la communauté d'habitants élaborée par Antoine Follain qui ne la donne pas pour définitive : 1. Les communautés paroissiales caractérisées par une symbiose entre paroisse et communauté d'habitants (Normandie où la paroisse gère aussi ce qui n'est pas directement religieux, Bretagne, Bassin parisien, Bourbonnais, Lyonnais, Auvergne, Limousin, Saintonge, Guyenne, Touraine) ; 2. Les communautés municipales avec une administration communautaire permanente et institutionnalisée, sans symbiose avec la paroisse : les Midis, la France du Nord et du Nord-Est ; 3. « les communautés municipales seigneurs d'elles-mêmes » que l'on rencontre dans les Pyrénées, qui se caractérisent par des systèmes fédératifs de villages, de paroisses et de maisons casalères.

La participation de la jeunesse masculine aux bachelleries et autres compagnies de jeunesse (Nicole Pellegrin ; Christian Desplat)

La bachellerie est une organisation de jeunesse exclusivement masculine, dotée d'une personnalité juridique, représentée par un chef appelé « roy » ou « capitaine » désigné par son rang social ou sa bravoure aux jeux ou par l'élection (mode de désignation le plus courant) des membres de la bachellerie ; Il y a droit et devoir des jeunes hommes célibataires de devenir bachelier avant qu'ils ne deviennent maris et pères ; en ce sens, l'appartenance à la bachellerie est un rite de passage et d'agrégation à la communauté. Son rôle social est d'autant plus intégrateur que s'y côtoient tous les groupes sociaux du village (et la mixité sociale renforce l'esprit communautaire). Fonction de défense de l'honneur communautaire symbolisé par le port de l'épée et des cavalcades des bacheliers, ce qui implique la défense du finage et relever les provocations des communautés rivales ; fonction de protection des filles à marier de la communauté ; fonction de régulation de la morale relative à l'économie du mariage ; fonctions sociales d'organisation des festivités communautaires ; fonction de contrôle social au sein de la communauté en luttant contre la déviance et l'altérité au sein de la communauté (notamment les mariages mal assorti en terme d'âge) ; Jusqu'au XVII^e siècle, le cimetière est le lieu nocturne des compagnies de jeunesse, mais c'est de moins en moins le cas au fur et à mesure de l'avancée du XVIII^e siècle. Le siècle des Lumières voit le déclin progressif des bachelleries, condamnées par le clergé pour leur immoralité et leur supposé paganisme, par les élites des Lumières qui leur reprochent leur violence et déraison, par les notables qui en

éloignent leur fils de leur mixité sociale, et *in fine* par la progression de l'individualisme. La Révolution marque leur retrait progressif, d'autant qu'après mars 1793 jusqu'à la fin de l'Empire les jeunes hommes seront pour la plupart requis au service des armes.

Pour les adultes établis, mariés et parents, des deux sexes, l'appartenance à une confrérie de la paroisse, quand elle existe, est une autre participation à la vie communautaire

La confrérie reste un système d'entraide spirituelle et matérielle, hérité du Moyen-Âge, redynamisée au XVII^e siècle par la Réforme tridentine. Les femmes peuvent y participer mais les maîtres restent exclusivement masculins, et se recrutent parmi les notables alphabétisés de la paroisse ; les membres versent une cotisation annuelle, consacrent leurs actions à des célébrations de messes, des célébrations mortuaires, des processions et des actions sociales. Il y a différents types de confréries : celles de charité qui, en Normandie, enterrent les défunts, celles de pénitents, très nombreuses du Massif central (Auvergne et Limousin) jusqu'à la Provence et au Languedoc, celles de dévotion nées de la Réforme catholique (Saint-Sacrement, Rosaire etc...).

Elles sont toutes supprimées le 18 août 1792. Leurs destinées sont ensuite diverses. Les charités normandes se reforment après trois ou quatre années d'interruption et sont autorisées dès 1804 (Michel Bée). Celles de pénitents voient leur géographie bouleversée : moins urbaines et aussi moins proches des littoraux languedocien et provençal, elles reprennent mieux dans le Limousin (Stéphane Lajaumont) et le Velay, dans le comté de Nice et en Corse (Marie-Hélène Froeschlé-Chopard). Elles sont aussi soumises à l'agrément des autorités tant civiles qu'ecclésiastiques qui les cantonnent dans un rôle notamment funéraire. Les confréries de dévotion semblent s'être facilement reconstituées en Bretagne, ainsi dans le diocèse de Vannes dès les lendemains du Concordat (Claude Langlois). Elles répondaient à l'évidence à un besoin.

II. C. Partager les contraintes et les joies du quotidien.

L'appartenance à une communauté de travail et d'obligations, le partage d'un univers culturel commune renforcent l'identité communautaire de la paroisse/communauté.

Une communauté de contraintes

C'est par communauté que les habitants d'une grande seigneurie se présentent annuellement aux aveux de leurs seigneurs pour payer redevances et se faire lire par

ses officiers leurs droits et devoirs. La communauté se donne à voir, mais en soumission.

Les corvées seigneuriales requièrent toute la communauté pour certains travaux agricoles sur la réserve, lorsque celle-ci n'est pas affermée (de plus en plus rare après 1650) et plus encore pour des travaux d'entretien (réparation des équipements collectifs de la seigneurie, dragage des cours d'eau, etc.)

La corvée royale des grands chemins instaurée en 1738 dans tous les pays d'élection, réquisitionne aussi toute la main des communautés d'habitants situées à 16 km de part et d'autre d'une grande route, ou pour la construire ou pour l'entretenir, pour une durée théorique maximale de 30 jours par an (Anne Conchon). Elle est supprimée définitivement en 1787. La Révolution met fin aux corvées mais sollicite lors la communauté par des réquisitions multiples au titre de l'effort de guerre : cloches dès 1793 pour être fondue en pièces d'artillerie, pièces liturgiques pour être fondues en munitions, chevaux et vêtements à partir de la levée en masse et de la proclamation de la « Patrie en Danger » au mois d'août 1793. Un travail peu rémunéré, reposant sur le sentiment patriotique, est alors réclamé par les autorités militaires et politiques ; de même il convient aux communautés dès mars 1793 d'équiper et d'habiller à leurs frais les requis de la levée des 300 000 hommes.

Le partage d'un univers culturel commun.

Les fêtes religieuses (messes dominicales, baptême, mariage et enterrement, pardons et processions) et les fêtes profanes (kermesses, carnaval, jeux de Bachellerie : soule, joutes, grandes rixes intercommunautaires pour relever un affront ou un défi) organisés le dimanche après-midi ;

Les fêtes mixtes comme les mariages (qui sont autant une fête religieuse, familiale que communautaire puisque des réjouissances sont offertes à la communauté pendant que les bachelleries organisent charivaris et festivités), les rogations, les feux de la Saint-Jean.

La Révolution crée de nouvelles fêtes politiques : 1^{re} fête nationale du 14 juillet 1791 qui entremêle rites anciens et nouveaux, avec serment fédératif autour de la plantation de mai (arbre de la liberté) et d'un autel de la patrie, célébration d'une messe, parade des gardes nationales, festivités profanes (bal) et sonneries campanaires.

En l'an II, politique de déchristianisation, fermeture des églises, interdiction du culte pour promouvoir un système laïcisé de fêtes politiques et agraires. Forte résistance des communautés rurales. Le Directoire, dans le cadre de la première séparation de l'Église et de l'État, reprend le projet de fêtes civiques et agraires (fête de la jeunesse, fête de la vieillesse, fête de l'agriculture...) qui peinent à s'étendre des chefs-lieux de canton aux villages où le culte catholique (avec le peu de cloches qui restent) et les

fêtes profanes traditionnelles connaissent une véritable renaissance. Le Concordat de 1801 entérine en droit cette situation de fait.

Des pratiques de solidarité

Elles se caractérisent d'abord et de manière privilégiée au sein de la communauté/paroisse.

Les confréries : offre le linceul mortuaire aux plus pauvres. Charitons normands et pénitents méridionaux portent les morts à l'église puis au cimetière.

L'aumône à la sortie de la messe dominicale aux plus pauvres ; ceux de la communauté sont privilégiés ; les sans-feux ni lieux, pas connus, peuvent recevoir aussi davantage parce qu'ils sont craints (peur de l'incendie de représailles) plus que par solidarité.

Dans certaines communautés (cela n'est en rien automatique), prise en charge de « l'écolage du maître », payable par tous les parents dont les enfants sont scolarisés, par les familles les plus fortunées.

Le principe de solidité fiscale (solidarité contrainte et mal supportée)

Le parrainage des enfants des familles modestes par les personnalités influentes de la communauté (fermocratie de l'Artois – Jean-Pierre Jessenne - ou petits notables des Mauges – Anne Rolland-Boulestreau)

L'économie de l'échange (matériel – outillage, voitures, charrues, animaux de trait – contre immatériel : journée de travail)

Une « économie morale d'inspiration chrétienne » : préservation des droits des plus pauvres (la part de Dieu) comme le droit de glanage, la vaine pâture, l'accès aux biens communaux ; laïcisation de l'économie morale au sein de certaines communautés pendant la Révolution : le droit naturel, l'égalitarisme agraire...

Le mauvais gré dans le Hainaut et en Picardie : solidarité avec le fermier évincé par son propriétaire = politique d'ostracisme et de boycott de la part de la communauté du fermier remplaçant, surtout s'il n'est pas originaire de la communauté.

Néanmoins des pratiques de solidarités inter-communautaires se révèlent aussi, et modèrent l'appréciation de la communauté comme résultant d'un conflit entre « le nous et le eux », entre l'endogène et l'exogène.

- entente nécessaire : la gestion de communaux en indivis ; la gestion des cours d'eau (Raphaël Morera) ; la gestion des troupeaux inter-communautaires transhumants (en montagne mais pas seulement : les troupeaux de porcs des openfieds vers les forêts à l'automne)

- la rencontre pacifique : économique (le marché), sentimentale (le mariage), religieuse (les grandes fêtes votives)

- l'émeute et la jacquerie : rassemblement et entraide inter-communautaire pour former de véritables armées paysannes ; surtout 1^{er} XVIIe (grandes jacqueries, parfois au son des cloches ; lors de la révolte des bonnets rouges bretons (Gauthier Aubert), éclipse après 1660 puis renaissance pendant la guerre des Farines (1775), reprise au printemps 1789 et intensification pendant la Révolution française avec émeutes frumentaires, Grande Peur de la mi-juillet 1789 (Georges Lefevre/Jean-Clément Martin) et mouvement anti-seigneurial... jusqu'en 1793 (Anatoli Ado/ Jean Boutier). Retombée des mouvements collectifs pendant la Terreur ; vives résurgences, mais ponctuelles, et au caractère nettement moins inter-communautaires pendant les crises de subsistance de 1795 et 1811

- la formation de syndicats inter-paroissiaux dans le sud-Ouest : Armagnac, Agenais, Quercy fin 18^e pour résister aux décimateurs et à l'augmentation des dîmes, notamment par la grève de leur paiement.

- le refus des tutelles seigneuriales et ecclésiastiques sur la communauté...

III. Comment faire prévaloir l'esprit de clocher ?

L'esprit de clocher, c'est aussi, ce que communément, on appelle « laver son linge sale en famille », et de manière plus policée, aspirer à une forme d'autonomie administrative de ses propres affaires locales, en évitant soignant de fournir une opportunité d'intervention aux pouvoirs extérieurs.

III. A — La communauté et ses tutelles, entre acceptation, accommodement et rejet.

De la solidarité vécue et imaginée du premier XVII^e de la communauté rurale d'habitants avec les deux premiers ordres de la Société à leur expulsion accélérée tout au long du XVIII^e siècle.

Effectivement la communauté est en relation avec deux figures de pouvoirs para et intra-communautaires concurrents : le seigneur et le curé ; pendant un troisième plus lointain tente de s'affirmer : les agents de l'Etat.

Elle a pu construire une culture de l'unanimité et du compromis en s'opposant à ces trois tutelles.

Contre la tutelle seigneuriale

- Rappel : le seigneur peut être noble, ecclésiastique ou bourgeois. A noter que la Corse ne connaît pas le système seigneurial (à l'exception du Cap Corse et du Sud, le reste des provinces corses sont des *terre di commune*)
- Les enjeux : maintien de la tutelle du seigneur sur les affaires des communautés de sa seigneurie qui s'exprime par la nomination des représentants de la communauté (notamment en Flandres, Artois, Hainaut, Lorraine, Alsace et Bourgogne), de l'approbation des décisions de l'assemblée générale des habitants, du choix et de la nomination du maître d'école et parfois du curé (Haute-Normandie) ; En retour, la communauté s'engage dans la contestation de certains privilèges symboliques seigneuriaux (notamment les droits de banvin en région viticole), du paiement de certains droits seigneuriaux qu'elle ne comprend plus ; accrochages avec les agents du seigneur (notamment ses gardes-chasses) ;
- La question des communaux offre un autre terrain privilégié d'affrontement puisqu'elle oppose deux conceptions juridiques : pour les juristes formés au droit romain, les communaux sont la propriété originelle des habitants ; pour les spécialistes du droit féodal, les communaux sont les propriétés du seigneur qui n'ont que concédé un droit d'usage à la communauté. Le pouvoir royal a d'abord conforté le droit féodal dans la première moitié du XVII^e siècle, accordant un droit de triage aux seigneurs, à l'instar de la coutume de Paris (aussi en usage en Nouvelle-France), à savoir le droit de s'arroger en toute légalité d'un tiers des communaux en pleine propriété, sans concéder le moindre droit d'usage à la communauté, qui doit se contenter des deux tiers restants (1669, édit des eaux et forêts). Le droit de triage seigneurial est vécu par les communautés comme une usurpation. L'enjeu de la récupération des communaux rythme bien des affrontements anti-seigneuriaux des années 1660 jusqu'au décret du 28 août 1792 qui arbitre définitivement en faveur des communautés, arbitrage confirmé par le code civil de 1804. Seul le cas complexe breton faisait exception : dans cette province, les communaux, souvent de vastes étendues de landes, couvraient jusqu'à 43 % des superficies et relevaient tous de la propriété du seigneur, qui accordait à ses seuls vassaux contre le paiement de redevances onéreuses le droit d'y envoyer paître leurs animaux, de les défricher et les mettre en culture. L'assemblée législative se garda donc de trancher la détermination de la propriété nouvelle sur les communaux bretons (Nadine Vivier).
- Les phases d'une dégradation du lien féodal : de la solidarité vécue du 1^{er} XVII^e au nom de la défense des libertés locales contre l'emprise de l'État royal (grandes jacqueries) au tournant des années Louis XIV ; Après 1670, le rapport de force évolue en faveur des communautés : Jean Nicolas recense 512 cas de violences anti-seigneuriales entre 1661 et 1789 qui se répartissent pour 30,9 % autour de la défense des biens collectifs et des droits communaux ; 17,2 % contre le paiement des redevances ; 11,9 % pour des

affaires de pêche et de chasse ; 10,4 % contre le personnel seigneurial et 10 % autour d'autres litiges.

- l'explosion anti-seigneuriale se produit autour des années 1760-1789 : lors des 3 décennies 1760-89, Jean Nicolas relève près de 250 événements, soit près de 3 fois plus qu'antérieurement. La Grande Peur de la mi-juillet 1789 et l'attaque des châteaux (pour détruire les terriers) qui la caractérise passe pour la grande offensive contre le système seigneurial, même si les déceptions de la nuit du 4 août (le décret du 11 août n'abolit que partiellement la seigneurie en faisant la distinction entre droits seigneuriaux honorifiques et personnels irrémédiablement abolis et droits féodaux réels, portant sur la propriété de la terre, maintenus ou rachetables) expliquent la reprise du mouvement anti-seigneurial avec pour épiscntre le Sud-Ouest et le Centre-Ouest. Cette nouvelle offensive paysanne conduit à l'abolition définitive du système seigneurial décidée par la Convention montagnarde le 17 juillet 1793 et au partage égalitaire des biens communaux le 10 juin 1793. Et si sous l'Empire, une nouvelle forme d'hégémonie sur les campagnes réapparaît autour de la figure du grand notable, riche propriétaire foncier autant qu'homme public, elle ne saurait en rien se confondre avec le système seigneurial.

- le notable napoléonien : retour de la tutelle aristocratique traditionnelle ?

- Les moyens : très large répertoire d'action mobilisé par les communautés d'habitants : la violence (symbolique surtout : récupération de force, destruction des clôtures seigneuriales, vidage des étangs seigneuriaux en Bas-Limousin, etc), la négociation, le non-paiement crescendo des redevances seigneuriales de 1788 à 1792, mais aussi de plus en plus de recours aux procédures judiciaires longues et coûteuses.

Contre la tutelle ecclésiastique

- l'Eglise peut se confondre avec le seigneur, notamment dans le cas des grandes abbayes, et à ce titre, elle concentre aussi la protestation anti-seigneuriale.

- mais le principal enjeu pour les communautés d'habitants consiste à s'affranchir de l'influence du curé sur ses décisions. En ce sens, s'opère une véritable dissociation de la paroisse et de la communauté au cours du XVIII^e siècle dans beaucoup de provinces et pays – Nouvelle-France, Bretagne et Bas-Poitou mises à part. Dans les pays de l'Ouest armoricain, les missions rurales de Louis-Marie Grignon de Montfort entre 1690 et 1716, et celles de ses successeurs, les Monfortains et Muletins, pour l'essentiel réalisées entre 1740 et 1780, ont revivifié un catholicisme populaire, collectif, fait de solidarité, apte à renforcer une symbiose entre communauté et paroisse et

à faire du curé une autorité centrale. La conquête britannique au Canada a conforté une évolution déjà engagée.

- Partout ailleurs, les enjeux du conflit entre les communautés et le curé portent sur le choix du maître d'école, le maintien des loisirs profanes dominicaux ou même de l'ouverture de l'auberge pendant le culte, la réprobation des comportements immoraux ; Les curés multiplient les condamnations pour faire interdire certaines organisations de la communauté, en particulier les bachelleries.

Certains cherchent à obtenir le même résultat pour des confréries échappant trop visiblement à leur autorité. Même si la majorité d'entre eux sont d'origine rurale – mais surtout issu des rangs de l'élite de la paysannerie, leur longue formation au séminaire les a éloignés de la culture paysanne avec laquelle ils se montrent de moins en moins conciliants (les prêtres, notamment les jansénistes, refusent d'accorder une onction chrétienne à des superstitions populaires comme celle d'accrocher des images pieuses aux cornes des bovins pour les protéger des épizooties ou même sonner les clochers pendant un orage pour l'éloigner). Ces conflits ont pu être considérés comme une matrice de la sécularisation puis de la déchristianisation précoce de certaines provinces rurales tel le Limousin (Louis Pérouas). – Encore faut-il pour que l'on parle de déchristianisation que même les rites de passage aient disparu.

- En retour, les communautés souhaitent un prêtre qui ne cherche plus à exercer une tutelle ou même une influence sur leurs affaires séculières, mais qui se consacre pleinement à son sacerdoce (célébration du culte, administration des sacrements, catéchèse, assistance et moralité). Si la communauté ne choisit pas son prêtre (il incombe au collateur qui présente un candidat à l'évêque), elle peut chercher à le faire révoquer par des dénonciations à son évêque, ou le désavouer en assistant à la messe d'un autre dans une autre paroisse ou par des pratiques d'absentéisme ostensible au culte qu'il célèbre (Philippe Goujard), ce qu'on retrouve dans le pays de Caux face à des curés constitutionnels.

- La Révolution apporta des réponses définitives à cette volonté d'émancipation de la communauté de l'influence du curé. Le 20 septembre 1792, un des derniers décrets de l'Assemblée législative impose la sécularisation de l'état civil (dont la tenue échoit au maire), la légalisation du divorce et laïcise le mariage. Le Consulat, par la loi du 17 février 1800 et le code civil de 1804 ne remet pas en cause ce nouvel ordre juridique.

- Mais ce fut la Constitution civile du Clergé votée le 12 juillet 1790 par les Constituants qui bouleversa définitivement et durablement (jusqu'au Concordat de 1801) les relations entre la communauté et la paroisse. La dîme, la portion congrue et les casuels étaient supprimés, le clergé fonctionnarisé, la géographie ecclésiastique alignée sur celle

administrative des départements et des communes. En vertu du principe de la souveraineté nationale, tout pouvoir se devait d'être élu, aussi les curés de paroisse et les évêques le furent-ils, les premiers en assemblée électorale de district, ouverte à tous les citoyens actifs (y compris non-catholiques) et le second en assemblée électorale départementale. La grande vague des élections aux cures vacantes se fit donc au cours de l'année 1791 par des grands électeurs dans chacun des chefs-lieux de district : les paroissiens n'élisent donc pas directement leur curé. Au cours des années 1792 et 1793, de nouvelles élections se tinrent encore pour remplacer les prêtres réfractaires démissionnaires et les prêtres décédés.

- le coût économique de la présence ecclésiastique est un objet de litige durable : si les frais du culte incombent à la fabrique, c'est souvent sur la prise en charge financière de la construction/réparation du presbytère que se cristallise un contentieux entre la communauté et le curé. La Réforme tridentine a assigné les curés à résidence dans leur paroisse, sans régler pour autant la question de leur logement. Jusqu'à l'arrêt du Conseil de 1684 et l'édit de 1695, les procès entre les deux parties relatifs au presbytère sont nombreux. Le nouveau dispositif réglementaire met fin au contentieux en stipulant que les habitants doivent prendre à leurs frais la fourniture d'un logement et jardin au curé, dont la procédure de financement, à la charge de la paroisse, doit être approuvée par l'intendant. Face aux dépenses considérables que la construction d'un presbytère suppose, et notamment le recours à l'emprunt, conseil de fabrique et assemblée de communauté coopèrent. Cette question de la prise en charge du presbytère empoisonna longtemps les relations entre la communauté, les paroissiens et le curé. La Révolution française trancha indirectement la question par la vente aux enchères des biens du clergé (lois du 2 novembre 1789 et 9 juillet 1790), autant propriétés foncières qu'immobilières, parmi lesquelles figurent les presbytères. Au titre du Concordat de 1801, les communes doivent à nouveau prendre à leur charge le logement du curé, quand bien même beaucoup de presbytères ont été vendus. De même, il leur revient de recruter et surtout de rémunérer les vicaires et le marguillier. Ses dépenses nouvelles constitueront des cas de litige fréquent entre les municipalités rurales et leur tutelle préfectorale quant au mode de financement.

Contre l'État et ses agents

- L'État dans les campagnes prend le visage lointain de l'intendant et de ses subdélégués, des agents fiscaux et des gabelous, mais aussi du soldat, de la maréchaussée puis de la gendarmerie. Au quotidien, l'État royal ne dispose pas de représentants directs dans les instances de la communauté et/ou de la paroisse. Son intervention ne peut être dès lors qu'intermittente.

- L'État n'en accroît pas moins ses exigences envers les communautés : d'abord cantonnées à une crue fiscale dans la première moitié du XVII^e siècle, elles prennent ensuite, sous l'administration de Louvois, la forme nouvelle de l'impôt du sang avec l'institution des classes de la Marine (1670) qui contrôle tout le marché du travail maritime et astreint tous les « gens de mer » à servir sur les bâtiments du roi, puis avec celle de la milice provinciale (en 1688 de manière temporaire puis permanente en 1726) qui ne frappe « que » les célibataires et encore pas tous. Elle n'en est pas moins détestée. Surtout profitant de leur endettement et de l'aliénation de leur patrimoine, l'Etat royal Louis-Quatorzien resserre son contrôle administratif sur les communautés d'habitants déclarées « mineures universelles » et justifiant en 1662, 1683 et 1698 l'institution de la tutelle financière de l'intendant. Il lui revient annuellement, *via* son subdélégué de vérifier les dettes des communautés locales et d'approuver leurs dépenses – en lieu et place des officiers seigneuriaux. Surtout l'État royal contraint les communautés d'habitants à engager des dépenses nouvelles : la déclaration royale du 13 décembre 1698 les oblige à ouvrir et entretenir une école paroissiale ; en retour les communautés doivent transmettre à l'intendant les contrats de recrutement du maître d'école.
- L'offensive contre l'autonomie des communautés se poursuit par les deux tentatives de l'Etat de créer en 1710 et 1722, notamment en Bourgogne, des offices vénaux de syndic perpétuel en lieu et place des syndics de communauté élus, projet mis en échec. En 1787, Loménie de Brienne crée des municipalités rurales dans les pays d'élection, notamment pour faire coïncider paroisse/communauté d'habitants et collecte fiscale.
- La Révolution, par la création le 14 décembre 1789 de la municipalité villageoise élue, accorde une pleine reconnaissance à l'aspiration des ruraux à l'auto-gouvernement de leurs affaires locales. Pour autant, la présence de l'Etat n'est pas annihilée : à côté du corps municipal (maire et officiers municipaux) et du conseil général, siège un procureur, en charge de représenter l'Etat. Sa charge consiste à vérifier la conformité des décisions prises par la municipalité avec la loi, et sans son approbation aucune décision ne peut être appliquée. Néanmoins, son caractère électif, en le plaçant à l'interface entre la communauté et l'Etat amenuise son pouvoir. La Convention nationale, après avoir érigé les municipalités rurales au rang juridique de communes – à l'égal des municipalités urbaines –, remplace les procureurs des communes par des agents nationaux nommés, avec le décret du 14 frimaire an II sur le gouvernement révolutionnaire, afin d'opérer une centralisation plus efficace et lutter contre les « 40 000 petites républiques indépendantes » dont serait composé le pays. Toujours dans cette perspective de réduire l'autonomie des municipalités communales rurales et urbaines, elle provoque l'éclatement de leur pouvoir, qu'elle fractionne entre comités de surveillance, municipalités, sociétés populaires

et agents nationaux (Laurent Brassart). Une archéologie des pouvoirs communaux que les représentants en mission peuvent épurer et remplacer autoritairement. Le Directoire renforça l'emprise administrative de l'Etat contre l'autonomie municipales des communes rurales par la création des administrations municipales de canton (1795-1800) : le lien politique séculaire entre la communauté d'habitants et la municipalité était rompu. Au niveau cantonal, une assemblée primaire des électeurs élisait deux représentants (un titulaire et un remplaçant) par commune du canton qui devaient siéger à l'administration de canton, toujours située au chef-lieu. L'absentéisme des élus, le repli des communautés sur elles-mêmes, l'absence de légitimité électorale, le manque de moyens, sanctionnèrent l'échec de cette expérience originale. La restauration par la loi organique du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), sous le Concordat de la municipalité communale villageoise, même contrôlée par le préfet et le sous-préfet, fut considérée par les ruraux comme un véritable concordat municipal.

- De quel répertoire d'action disposent les communautés contre l'emprise administrative de l'Etat ? Plus limité que celui déployé contre le pouvoir seigneurial et ecclésiastique ! Dans la première moitié du XVII^e, émeutes et jacqueries anti-fiscales ; attaques contre les gens de guerre, fusiliers des tailles et agents fiscaux fréquentes ; Explosion d'émeutes contre les agents de la Ferme générale au XVIII^e et la Maréchaussée ; Sous la Révolution, retour des grandes jacqueries contre l'Etat : la révolte bretonne et l'insurrection vendéenne en mars 1793 contre la levée des 300 000 hommes traduit aussi l'accumulation des frustrations de deux provinces (Bretagne et Bas-Poitou) originellement patriotes en 1789 face à diverses mesures révolutionnaires : vente des biens nationaux au profit des bourgeoisies urbaines, protestation contre la Constitution civile du clergé et plus encore contre la répression des prêtres réfractaires, majoritaires dans ces départements. D'autres basculements sont aussi relevés dans d'autres régions : ainsi sous le Directoire, les départements aquitains et limousins se soulèvent contre l'instauration de la conscription (1798), alors qu'ils s'étaient signalés par leurs actions spectaculaires contre le régime seigneurial quelques années plus tôt entre 1790 et 1793 (Hubert Delpont, Louis Bergès). Si l'insurrection vendéenne fut écrasée par l'armée entre décembre 1793 et juin 1794, la révolte bretonne se mua en chouannerie ; partout ailleurs, notamment dans le Midi ou dans les plaines d'openfield, des bandes de « brigands », aux motivations politiques et économique-sociales terrorisent les campagnes sous le Directoire (Valérie Sottocasa). Le Consulat et l'Empire viennent à bout de ces oppositions par la grâce et la force. La grâce : le pardon octroyé en décembre 1800 aux chefs chouans s'ils déposaient les armes, l'amnistie octroyée aux émigrés (avril 1802) à la condition qu'ils rentrent dans les quelques mois qui suivent, la pacification religieuse par le Concordat du 15 juillet 1801 mais aussi l'usage de la force contre les récalcitrants par la création de la gendarmerie en 1800, l'institution de colonnes mobiles de

soldats et de gendarmes pour ratisser la campagne, l'institution de tribunaux spéciaux (sans jury) en 1802, pour juger sans appel les « brigands » pris les armes à la main.

III B — Une communauté traversée de conflits différenciés

Logique de production de la conflictualité, à la fois endogène et exogène aux communautés rurales. Véritable synergie local/national (Jean-Pierre Jessenne) influe sur les affaires de la communauté.

Pas d'hermétisme de la communauté/Paroisse au monde extérieur. Mais un fait majeur survient dans la seconde moitié du XVIII^e et la Révolution : l'implosion de la communauté rurale et de son caractère unanimiste !

Conflits symboliques autour de la représentation sociale

- La défense de l'honneur (réputation, honnêteté, pas forcément la richesse économique) de l'individu, de la famille et du clan ; la vendetta familiale (la Corse en souffre tout au long du XVIII^e siècle : 56 meurtres par an de 1691 à 1729 sous la domination génoise ; cf. Antoine-Laurent Serpentine) ; les conflits de voisinage minent aussi les communautés.
- La production de la préséance sociale n'est pas qu'affaire urbaine et corporative. Les stratégies symboliques de la représentation de la domination sociale s'expriment aussi à la campagne selon trois critères : la possession matérielle, des comportements particuliers et des formes de relations sociales (Philippe Jarnoux).
- Le bâti, en fonction de sa taille et des matériaux utilisés, exprime un statut social ; tout comme la possession d'un matériel agricole diversifié (train de charrue, voiture, etc.), le mobilier et les vêtements (choix des couleurs, des matières, des formes). Ainsi, les riches marchands de toile-agriculteurs du Léon, les *Juloded*, se distinguent par le port d'un vêtement et d'une coiffe similaire, d'opulentes maisons de pierre similaire à des manoirs nobles, mais aussi par leur capital immatériel, tels leur instruction et leur bilinguisme, mais aussi leur responsabilité à la tête des fabriques de paroisse pour lesquelles ils font preuve de générosité notamment en finançant les enclos paroissiaux.
- Ce type de comportement distinctif manifeste une agrégation sociale aux élites de la communauté. Partout les legs pieux se multiplient tout comme l'envoi de leurs enfants dans les collèges urbains pour recevoir un enseignement secondaire se multiplient. Sous la Révolution, après 1793, la

supériorité sociale se traduit aussi par la capacité à offrir un remplaçant militaire à son fils si celui-ci est désigné pour rejoindre l'armée.

- Plus évidente est l'exercice d'une fonction communautaire ou paroissiale prestigieuse.

- Enfin, dire la supériorité sociale au village passe par la structuration de réseaux en-deçà et au-delà de la communauté. La capacité des élites à se constituer au sein de la communauté une large clientèle trans-sociale par l'embauche de journaliers, l'économie de l'échange matériel et le crédit complète celle de tisser des réseaux avec la ville.

- Ne pas appartenir aux-élites induit aussi un comportement spécifique. Les plus modestes, et parfois les marginaux trouvent leur place dans la communauté autrement. Dans les violentes rixes codifiées inter-communautaires du Quercy dans les années 1770-1780, ce sont les marginalisés de chaque communauté, les cadets des familles pauvres promis au célibat et à la domesticité dans l'oustau familial, ceux qui ne parlent que l'occitan, qui sont en charge de combattre pour défendre l'honneur de la communauté agressée par une autre. Leur comportement les réinsère dans la communauté et leur confère de l'honneur (Michel Cassan).

Les conflits intra-familiaux minent aussi la communauté

Ils sont particulièrement vifs dans les terres de droit romain du Midi au partage successoral inégalitaire, et plus encore dans les vallées pyrénéennes où prospèrent les familles souches. Dans ces vallées et montagnes, la maison est l'unité de la vie sociale, le système précipitaire avantage un héritier unique de la maison, même si les cadets et cadettes reçoivent une dot (la légitime) pour se marier avec d'autres cadets et cadettes. Si le cadet ou la cadette ne part pas en émigration ou ne se marie, il/elle reste dans la maison de son aîné en qualité de domestique et célibataire (Serge Brunet ; Anne Zink) ; surtout le territoire des vallées pyrénéennes forme de petites communautés fédératives et fermées dominées par les maisons cazalères (les vieilles maisons des familles établies depuis un temps pluriséculaire) qui forment une oligarchie politique et économique dominant les maisons neuves, de second rang, (ces dernières étant dotées de droits économiques mais d'aucuns pouvoirs décisionnaires) et sur les maisons des résidents étrangers, (ces derniers ne peuvent posséder en pleine propriété et sont exclus de la jouissance des biens collectifs). Mais en Cerdagne (Marc Conesa), ce système avec continuité des maisons n'est pas observé.

La Révolution cherche à imposer un droit successoral uniforme, en privilégiant le modèle orléano-parisien égalitaire entre héritiers. Mais les sociétés locales, surtout en terres de partage inégalitaire, contournent les mesures. En 1804, le code civil passe pour un « compromis génial » (Joseph Goy/ Gérard Béaur) en instaurant le partage égalitaire et la possibilité

d'avantager un héritier grâce à la quotité disponible. Pour autant, ce nouveau dispositif enhardit les cadets, qui n'acceptent plus leur sort comme sous l'Ancien Régime, ce qui multiplie en intensité et en fréquence les conflits familiaux.

Impacts variables dans le temps et l'espace des conflits et tensions religieuses

Des conflits filtrés : les conflits théologiques de l'Ancien Régime ne sont pas forcément omniprésents en milieu rural. Ainsi la crise janséniste est beaucoup plus urbaine que rurale. Elle se fait sentir si des curés de paroisse, à la sensibilité très différente de leurs paroissiens, en viennent à leur refuser les sacrements et les écarter de l'église comme dans le diocèse d'Auxerre (Dominique Dinot).

D'autres sont catalysés par les peurs et les mesures de l'Etat : il en est ainsi du soulèvement des paysans et petits artisans protestants des Cévennes de 1702 à 1706 lors de la guerre des Camisards, contrecoup tardif de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en octobre 1685, et à la politique de conversion forcée (dragonnades) et de répression dont ils sont victimes. Leur action armée clandestine vise les troupes royales, le clergé et les villageois catholiques qui prennent les armes à leur tour. Le souvenir de ces violences inter-confessionnelles ressurgit au moment de la Révolution française dans l'arc méridional du Massif Central (Valérie Sottocasa) : le refus de faire du catholicisme la religion d'Etat, l'adoption de la Constitution civile du clergé, le rôle politique à l'Assemblée joué par des leaders protestants, suscitent les peurs des catholiques des Cévennes et du Vivarais. Ils organisent le premier rassemblement d'une contre-révolution populaire au camp de Jalès en Ardèche en juillet 1791 : chaque village catholique y a envoyé une délégation de sa garde nationale.

D'autres conflits religieux scindent aussi les communautés rurales. Certes les juifs alsaciens sont hors-communauté, mais leurs liens économiques tissés avec les chrétiens se sont renforcés tout au long des XVIIe et XVIIIe siècle, non sans attiser concurrences, tensions et rejets. Mais les juifs alsaciens bénéficient de la double protection royale et seigneuriale. Un basculement se produit toutefois à la fin des années 1770, en lien avec la dégradation de la conjoncture agraire et économique, et se caractérise par l'apparition des premières vagues d'antijudaïsme, et le passage parfois à un antisémitisme qui culmine au cours des années 1788/1789.

Le conflit de nature religieuse qui fragilisera et divisera – et parfois consolidera – durablement la communauté, c'est la crise du serment de 1791. Le clergé catholique est tenu de prêter un serment d'obéissance à la Nation, au Roi et à la Loi, alors que son supérieur canonique le pape a condamné la Constitution civile du clergé. Le clergé se divise alors entre réfractaires et constitutionnels (jureurs ou assermentés). Toute une géographie du serment apparaît (Timothy Tackett) : les curés de campagnes (57 %) ont prêté davantage le serment que ceux villes (43 %) mais surtout des ensembles régionaux du refus (Ouest atlantique de la Basse Normandie à la Vendée, le Nord, le Nord-Est de la Lorraine à la Franche-Comté, l'arc méridional du Massif central

englobant une grande partie du Languedoc) s'opposent à ceux de l'acceptation (Grand Bassin parisien, Limousin, Charente et sud du Poitou, et surtout le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et la vallée du Rhône). Carte intéressante mais à certains égards trompeuse car les serments se sont succédés, ceux qui les ont prêtés ne les ont pas tous interprétés de la même manière et se sont, pour certains, rétractés... Une analyse à une échelle plus fine témoigne de comportements plus différenciés d'une communauté à l'autre sur la question du maintien d'un prêtre, révélant combien la crise religieuse a pu être une force centripète ou centrifuge : certaines municipalités font bloc autour de leur curé, y compris au prix d'affrontement avec la garde nationale, pour en empêcher l'expulsion ; d'autres au contraire multiplient les dénonciations à son encontre pour en obtenir l'expulsion ; un autre cas de figure consiste à trouver des accommodements, quitte à laisser deux prêtres, l'un constitutionnel, l'autre réfractaire se partager l'église paroissiale ; enfin quelques rares communautés se sont divisées en deux factions rivales, en général regroupées autour de la municipalité et d'une société politique jacobine.

L'impact de la déchristianisation de l'an II (hiver 1793-printemps 1794) a lui aussi été inégal sur le territoire et les communautés rurales. Mouvement ni spontané à sa base, ni mis en place par l'État, il a souvent reposé sur l'action virulente de militants radicaux locaux appuyés par les sans-culottes des détachements de l'armée révolutionnaire parisienne qui opéra dans un épiscentre formé du grand Bassin parisien étendu jusqu'au centre de la France et Lyon, avant de se diffuser plus lentement par capillarité au reste de la France (à l'exception de la Bretagne, du Nord, du Nord-Est et du Bassin aquitain). Fermeture des églises, descente de la dernière cloche, contrainte des curés à abdiquer ou à se marier, provoquèrent des résistances parfois violentes, plus souvent passives, avec le passage à la clandestinité du culte (messes blanches dans les écartés, le futur curé d'Ars faisant sa première communion dans ces conditions). Dans l'épreuve, la communauté rurale se consolida davantage qu'elle n'implosa. Ce que confirmera le moment directorial (1795-1800) où le culte officiel de la théophilanthropie ne trouva d'audience que dans les villes et les chefs-lieux de canton là où siégeaient les nouvelles administrations municipales, alors que la reprise du culte catholique, le retour massif des réfractaires d'exil ou de la clandestinité, les sonneries des cloches (sorties de leur cache) et le rejet du calendrier révolutionnaire s'épanouirent dans les villages, au détriment d'un clergé constitutionnel souvent déconsidéré et qui n'est plus fonctionnarisé depuis la première séparation de l'Eglise et de l'Etat intervenu en 1795. Le Concordat de 1801 signé entre Bonaparte et le pape Pie VII met fin à la crise religieuse par le compromis : le catholicisme n'est plus religion d'Etat mais « religion de la grande majorité des Français », le pape accepte nombre des transformations révolutionnaires et un retour au Concordat de Bologne, l'Eglise constitutionnelle disparaît et les nouveaux évêques concordataires disposent du pouvoir de nomination des curés paroissiaux.

Des conflits économiques et sociaux permanents

Au sein des plaines de grandes cultures céréalières, là où la société rurale est des plus polarisées et inégales, une véritable lutte des classes entre dominés et dominants au village survient dans la seconde partie du XVIII^e siècle, à la faveur d'une dégradation du contexte économique et social. L'affrontement entre grands fermiers laboureurs et journaliers prend notamment l'aspect de ces bacchanales ou grèves des saisonniers moissonneurs, qui se multiplient au cours des années 1770 jusqu'en 1792 dans les plaines céréalières du Valois et de France. Le grand fermier, le blatier et le meunier furent accusés de prétendre à l'hégémonie sur la communauté, tour à tour en se faisant l'homme du seigneur (dans l'exercice de la fonction de syndic ou de lieutenant de seigneurie) ou celui de l'évêque (en sa fonction de décimateur ou de chef de fabrique) et concentrèrent des critiques nouvelles et virulentes. Mais les conflits portent aussi sur les conditions d'embauche, l'endettement croissant des plus faibles à l'égard des plus riches, la résiliation de baux. La Révolution vit se structurer dans ces espaces de l'agriculture capitaliste, un mouvement égalitariste petit-paysan (Guy-Robert Ikni/Florence Gauthier) prônant le partage des biens communaux, la lutte contre la concentration des fermes (à la faveur de la vente des biens nationaux) ou la taxation des grains. Mais davantage que les menées du mouvement petit-paysan, la véritable conflictualité sociale au sein des communautés rurales des plaines céréalières opposa une classe médiane de laboureurs, menacée de déclassement social et économique, aux grands fermiers, qui pouvaient mieux profiter qu'elle des opportunités offertes par la Révolution, notamment de la vente des biens nationaux (dont les différentes modalités adoptées de 1790 à 1793 ne pouvaient aucunement avantager la petite ou la moyenne paysannerie) ou du partage des biens communaux décidés en juin 1793. En fonction de leur patron, les journaliers de ces villages se divisèrent entre les deux groupes en conflit.

D'autres systèmes agro-ruraux présentèrent des intensités conflictuelles moindres, notamment parce que la cohésion sociale des communautés y était plus forte, du fait d'une stratigraphie sociale beaucoup moins polarisée. Il en est ainsi des sociétés vigneronnes, des sociétés rurales de l'Ouest et du Sud-Ouest, des régions de polyculture et d'élevage, et de celles où l'activité proto-industrielle offrait des revenus complémentaires à celle agricole. Là, le conflit est davantage circonscrit sans pour autant être absent. La question de l'usage et de la propriété des droits communaux, y est plus prégnante que dans les espaces de la céréaliculture (où leur superficie est de toute façon moindre, voire ridicule). À partir de 1760, la Monarchie réformatrice appuie les projets des Physiocrates et des agronomes de mettre fin aux communs au profit de leur partage en jouissance pour en assurer la mise en culture. Elle appuie aussi une attaque contre les pratiques collectives comme la vaine pâture. Plusieurs édits entre 1769 et 1780 autorisent le partage de jouissance pour l'essentiel dans la moitié Nord et Nord-Est Lorraine, en Bourgogne, Alsace, Flandre, Artois et Cambrésis) et dans le Béarn et l'Armagnac. Ces partages provoquent une conflictualité au sein des communautés par leurs modalités d'application : en général les propriétaires aisés ne sont pas favorisés par les édits de partage, sans que pour autant ceux-ci n'instituent un partage égalitaire (à l'exception de la Flandre). Aussi pour obtenir le partage,

l'assemblée des habitants doit-elle décider à la majorité des deux-tiers, ce qu'elle ne parvient que rarement à faire. Face à la recrudescence des conflits intra-communautaires, la Monarchie, tiraillée entre efficacité économique (avantager les propriétaires) et préoccupations sociales (offrir un lopin aux plus pauvres) renonce aux partages dans la décennie 1780. La Révolution hérite des mêmes hésitations. Au cours de leur offensive anti-seigneuriale lancée dès juillet 1789, les communautés ont récupéré une partie de leurs communaux usurpés. Mais l'opportunité de leur partage, autant que celui de ses modalités divisent la communauté. Le 10 juin 1793, la Convention nouvellement dominée par les Montagnards cherche à nouer une alliance politique avec la petite et moyenne paysannerie et autorise le partage, si l'assemblée des habitants de la commune villageoise, composée de tous ses habitants, autant hommes que femmes, en décide à la majorité du tiers des votants. Le partage se fera alors en lots égaux à raison d'un par habitant de tout âge et de tout sexe. Le conflit se déplace alors sur la qualité des lots distribués, la rapidité du partage et met aux prises différentes factions des villages, celles qui s'estiment spoliées contre celles qui s'estiment justement récompensées. Hormis dans les plaines au nord de Paris, en Champagne et Lorraine et dans la vallée du Rhône, la loi de juin 1793 eut des impacts modérés, d'autant plus qu'elle fut suspendue en 1795.

Les troubles frumentaires sont une autre caractéristique de la conflictualité au village. Jusqu'à la guerre des Farines en 1775, la communauté faisait preuve d'unanimité face à la disette : les actions consistaient surtout à attaquer les convois de grains. Avec la Guerre des Farines, les troubles frumentaires se politisent (jusqu'à l'apparition de la rumeur du complot de famine dans les années 1780) et fracturent la communauté. L'élite villageoise, celle des grands fermiers et métayers, celles des meuniers, des blatiers, des maîtres de poste, fut accusée par les autres groupes de se livrer à la spéculation. De 1775 au printemps 1793, les grandes fermes et métairies, les moulins firent l'objet d'attaques répétées par les ruraux en quête de grains à chaque crise frumentaire. Les dispositions prises par la Convention montagnarde notamment autour de la taxation du prix des grains et des salaires (ou Maximum) en 1793 offrirent un court répit. Le retour au libéralisme en 1795 en pleine crise frumentaire augmenta les violences à l'égard des possédants ruraux, qui se poursuivirent tout au long du Directoire sous la forme du brigandage des chauffeurs. L'Etat napoléonien utilisa la force pour écraser le brigandage mais fit preuve d'adaptation lors de la crise frumentaire de 1811 en rétablissant momentanément par l'intermédiaire des préfets un maximum sur le prix des grains et en engageant les maires des communes rurales qu'il avait nommés à faire preuve d'évergétisme à l'égard de leurs administrés (Nicolas Bourguinat).

Les conflits politiques notamment sous la Révolution contribuent aussi à catalyser l'implosion de la communauté rurale ou parfois la consolident dans un refus ou une adhésion unanime

En Bretagne, la conquête de l'opinion des paroisses rurales est un enjeu majeur entre la noblesse et les jeunes gens des villes dès l'automne 1788 (Roger Dupuy) ; La

rédaction des cahiers de doléances au printemps 1789 montre une ouverture des communautés aux idées extérieures sans passivité, mais avec une nette volonté de réappropriation (Philippe Grateau) ; la crise politique de l'an II offre une cartographie différenciée : en Bretagne, la garde nationale se divise en fonction du positionnement adopté par les municipalités à l'égard de la contre-révolution : une aire bleue finistérienne et des ilots bleus au sein des autres départements coexistent difficilement. Même constat dans la vallée du Rhône et en Provence ; D'autres régions présentent un front plus unanime, notamment dans les Mauges et l'Anjou, où les communautés rurales basculent dans la contre-révolution contre les villes bleues. Certains villages ruraux sont déclarés terre de mission républicaine par les sociétés politiques révolutionnaires, pour l'essentiel d'implantation originellement urbaine, avant qu'elles ne s'étendent en milieu rural à l'automne 1793 sous l'impulsion des représentants en mission. Si bien qu'en l'an II, une typologie des communautés en révolution présente des villages conformistes et attentistes sans prise de positions politiques manifestes, essentiellement préoccupées à protéger leur cohésion interne et donc à pratiquer une politique du compromis avec l'État et l'extérieur ; des villages révolutionnaires qui facilitent l'application des exigences politiques du régime, des villages contre-révolutionnaires qui les refusent par la violence, des villages anti-révolutionnaires (qui s'oppose à l'application des mesures révolutionnaires, sans violence) et des villages fracturés, ces derniers plus rares, mettant aux prises deux factions ou plus, se disputant le pouvoir.

Le projet politique du Consulat vise avec succès à dépolitiser la commune rurale par la réduction de cette dernière à une instance essentiellement administrative dont les membres étaient nommés, et le maire renforcé dans son pouvoir exécutif. La déclinaison locale des conflits nationaux apparaît catalyseur de la division interne de la communauté.

III. C — Médiation et agentivité au village.

Face aux risques permanents d'implosion de la communauté, plusieurs dispositifs sont requis pour les prévenir. Parmi lesquels, les médiations qui agissent autant sur les champs religieux, économiques, politiques, judiciaires et symboliques, font preuve de leur efficacité. L'action de quelques personnalités visent à jouer un rôle de protecteur et d'écran face à l'extérieur.

Toute une pratique de l'infrajudiciaire et de la conciliation judiciaire se structure dès le XVII^e siècle par l'intermédiaire des curés de paroisse. Ceux-ci, d'origine longtemps plus urbaine que rurale, éduqués dès l'âge de 12 ans dans les séminaires diocésains une fois ceux-ci mis en place, font figure de médiateurs/intermédiaires culturels. L'insistance tridentine sur leur insertion dans la communauté et leurs bonnes mœurs les désignent comme des pacificateurs des tensions locales. Cette fonction

d'arbitrage et de conciliation au service de la cohésion communautaire doit éviter les procès, nuisibles à la réputation et l'honneur des familles de la communauté en opposition. La conciliation des curés concerne surtout des affaires privées, des délits (bagarres, injures) et des conflits intra et inter familiaux. La force de leur médiation vient aussi de leur sacerdoce (grâce à la distribution du sacrement de la réconciliation, notamment pour la préparation de la communion pascalle), des encouragements multipliés de leurs évêques, de l'Assemblée du clergé, des compagnies dévotes et du soutien d'une littérature religieuse apologétique (ainsi *L'Arbitre charitable* de 1666 est-il un véritable manuel de réconciliation et arbitrage à l'égard des curés et évêques). Enfin, les grandes ordonnances judiciaires de 1667 et 1670 prises par l'Etat royal soutiennent ces pratiques locales d'intermédiation infrajudiciaire des curés dans les affaires mineures (Anne Bonzon). Cette fonction perdure au XVIII^e siècle, y compris sous la Révolution, puisque le juge de paix, n'opère pas au sein de la communauté mais à l'échelle du canton.

En matière d'économie et de finances, les notaires jouent à leur tour un rôle pivot de médiation. Bons connaisseurs de la situation économique et financière de chacun des membres de la communauté, ils sont sollicités de manière discrète pour rechercher du crédit, du numéraire, ou trouver des conciliations en cas d'endettement et d'insolvabilité.

L'instituteur s'impose au XVIII^e siècle comme un autre médiateur des tensions au village. Il est d'abord l'objet d'un conflit entre le pouvoir ecclésiastique, le pouvoir de l'Etat (l'intendant), le pouvoir seigneurial et celui de la communauté pour son choix et sa nomination. Dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, la communauté est parvenue à faire prévaloir son choix, mais le conflit de pouvoir se déplace au sein du village. L'instituteur devient un enjeu de pouvoir entre les coqs de village : scolariser son enfant est gage de prestige social présent et à venir, sa mise en valeur par le maître une consécration. Aussi les pressions sur sa personne se multiplient-elles, des coalitions pour en obtenir le renvoi ou la reconduction opposent-elles les coqs de village et mobilisent leurs factions et leurs clientèles (Côme Simien ; Jacques Bernet). Pour autant, l'instituteur, s'il est apprécié de la communauté, tend lui aussi, à l'instar du curé, et parfois en concurrence avec lui, s'imposer comme un pacificateur des tensions au village. A une nuance près : son sort dépend de la communauté.

La Révolution et plus encore l'Empire font du maire un autre médiateur efficace. La Révolution lui confie dès décembre 1789 un pouvoir de police. Si le Consulat conçoit son rôle comme agent de l'administration centrale auprès des municipalités, il doit rapidement convenir que celui-ci est bien un intermédiaire politique et culturel partagé entre la nécessité de satisfaire les administrés de sa commune et appliquer les directives de l'Etat. Le maire, un notable éduqué et fortuné s'impose comme un négociateur auprès du préfet, auprès duquel il plaide la cause de sa commune, obtient des étalements fiscaux ou le report de certaines mesures. Ainsi, la disparition des maires ruraux des jurys de réforme de la conscription au profit d'un officier supérieur, du sous-préfet et du médecin témoigne de la prise de conscience par l'Etat napoléonien, que le maire est d'abord le représentant de sa commune.

L'agentivité des communautés/paroisses/communes rurales, cette stratégie des faibles, fut du XVII^e siècle à 1814 largement mobilisée pour défendre l'esprit de clocher, quitte à solliciter des alliances conjoncturelles avec l'extérieur. Pour conquérir leur autonomie ou la préserver face à ses tutelles, les communautés ont su jouer de leurs rivalités.

En Bourgogne, au cours du XVIII^e siècle, elles ont su jouer le pouvoir royal qui souhaite les mettre sous tutelle pour se débarrasser avec succès de celle du seigneur : des seigneurs ont renoncé à porter en justice les conflits qui les opposaient à leurs communautés, en matière de nomination de syndic ou de droit de triage des communaux de peur d'être déboutés en dernier appel par le Conseil d'Etat (Hilton Root) ; En matière de scolarisation rurale, les compétences d'autorité sont partagées : l'édit royal de la juridiction ecclésiastique (1695) offre aux évêques le pouvoir d'inspection des écoles lors de leurs visites pastorales, de révoquer et nommer les maîtres d'école, et la déclaration royale du 13 décembre leur concède les pleins pouvoirs en matière d'organisation pédagogique. Un pouvoir qu'ils surent traduire dans leurs statuts synodaux, après 1730. Mais les intendants, forts de leur droit de tutelle sur les communautés, doivent approuver toutes les dépenses, dont celles nécessaires au recrutement et à l'entretien d'un maître d'école ; certains approuvent, d'autres refusent, contre la volonté des communautés. Enfin les seigneurs revendiquent de choisir les maîtres d'école de leur fief, notamment en autorisant une assemblée générale des habitants à se tenir sur cet objet. Néanmoins, les communautés, réunies en assemblée générale, réussissent de plus en plus dans la seconde moitié du XVIII^e à imposer leur choix et leurs conditions au maître d'école recruté. Ni les intendants, ni les évêques, ni les seigneurs ne reçoivent plus les contrats, et ne parviennent plus à imposer leur autorité. La pratique se poursuit sous la Révolution, puisque la première loi relative à l'instruction scolaire, la loi Bouquier du 29 frimaire an II, qui instaure une école publique, gratuite et obligatoire, est mise en œuvre au printemps 1794 selon des modalités spécifiques aux municipalités rurales à l'encontre des lois du gouvernement révolutionnaire. Comme sous l'Ancien Régime, c'est l'assemblée des habitants qui prend les décisions souveraines : choix du maître, conditions de logement, rémunération, temps de travail et tâche annexe, au mépris de la loi cadre.

Sous la Révolution, y compris au moment du paroxysme de la violence politique en l'an II, le compromis, la contrainte négociée sont le *modus vivendi* plus souvent requis entre les municipalités rurales et l'Etat, notamment dans les territoires épargnés par la guerre civile. Que la communauté accepte de pourvoir aux réquisitions les plus urgentes ou à l'application des lois les plus essentielles du pouvoir central, et ses agents, au premier chef les représentants du peuple en mission, ou les commissaires du Comité de salut public, acceptent de fermer les yeux sur l'inapplication d'autres. Ainsi, dans un département comme l'Aisne, les levées d'hommes, les réquisitions de chevaux en 1793-1794 sont-elles couronnées de succès alors que les mesures déchristianisatrices ou l'application des décrets de ventôse sur la remise des terres des

émigrés aux nécessiteux de chaque commune restent lettres-mortes (Laurent Brassart).

La conclusion pouvait, par exemple, mettre l'accent sur ceci

Culture de l'autonomie et de l'auto-gouvernement des villageois.

Culture d'un unanimité conforté par des pratiques de médiation et de solidarité.

Capacité des ruraux à apprécier ce qui est de leur intérêt lorsqu'ils sont confrontés aux pouvoirs extérieurs, à savoir jouer d'un de ces pouvoirs contre un autre, à les solliciter et aussi à savoir se dérober, en convoquant un large répertoire d'action qui va de l'inertie, à la contrainte négociée, sans renoncer à la judiciarisation ou au passage à la violence.

Capacité des ruraux à dépasser l'esprit de clocher pour tisser aussi des alliances avec les communautés voisines, et à s'inscrire dans une synergie entre local et national.

En tout état de cause, les ruraux ne sont pas passifs. Ainsi donc, l'esprit de clocher existe - même si l'expression n'est attestée pour la première fois qu'en 1829 - et il va bien au-delà de la vision péjorative qu'on a eu tendance à en avoir. Il n'est pas nécessairement déprécié par les autorités. Ainsi, le 7 mars 1815, au défilé de Laffrey dans les Alpes, la proclamation que Napoléon fait remettre aux soldats envoyés contre lui par Louis XVIII pour obtenir leur ralliement comporte cette formule passée à la postérité : « L'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ». La texture de la France selon...Napoléon.

Laurent Brassard, Olivier Chaline

DEUXIEME DISSERTATION

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rappel de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme : « Vivre à la campagne en France de 1815 aux années 1970 »

Hommes et animaux dans les campagnes françaises de 1815 à 1970

Remarques générales

Le sujet n'a pas surpris les nombreuses candidates et candidats qui avaient sérieusement préparé la nouvelle question de contemporaine et compris l'esprit d'un programme d'histoire « par le bas » ouvert aux renouvellements de l'historiographie, notamment par la prise en compte de l'aspect environnemental, mais aussi héritier des regards anthropologiques développés par des études rurales classiques et toujours indispensables. L'animal est partout dans les campagnes des XIXe et XXe siècles, et la lecture des copies a permis d'exploiter un considérable bestiaire où veaux, vaches, cochons, voisinent avec chats, chiens, chevaux, sans oublier quantité d'animaux sauvages (l'ours, le loup, le renard, le sanglier, etc.), voire toutes sortes d'insectes (du phylloxéra au doryphore, sans oublier les moustiques, etc.) que l'on pouvait choisir d'intégrer à l'espèce animale et au champ de la dissertation. S'il n'existait aucun cours, aucun chapitre de manuel, aucune synthèse, qui traitât précisément cette question, cela ne veut pas dire que les candidats étaient dépourvus de matériaux qu'il fallait savoir mobiliser dans une réflexion personnelle. N'est-ce pas là ce qu'on attend d'une dissertation de concours ? Qu'elle soit susceptible de distinguer les candidats, non pas en fonction de leur mémoire, mais de leur capacité à s'approprier des références et des problématiques. Notons d'ailleurs que la fréquentation des sources (particulièrement diversifiées et faciles d'accès pour ce programme) se révélait aussi utile que la lecture des travaux d'historiens dont elle est l'indispensable complément, afin de se familiariser avec les réalités les plus concrètes d'un monde rural qu'il fallait savoir incarner. Rappelons-le car c'est un principe fondamental, l'histoire n'est pas une épreuve d'érudition, mais un exercice de réflexion appuyé sur des connaissances précises et fondé sur une méthodologie rigoureuse.

Parmi les exigences qu'il est nécessaire de rappeler, la forme mérite de faire l'objet d'un soin tout particulier. On attend d'une copie qu'elle soit bien écrite (lisible et orthographiée sans trop de fautes) et qu'elle respecte une syntaxe convenable (la simplicité est souvent de bon aloi pour éviter les tournures incorrectes ou hermétiques). La longueur des copies est naturellement très variable (entre douze et

vingt pages dans la plupart des cas), et le jury n'entend pas formuler à ce sujet de recommandations trop contraignantes, mais la durée de l'épreuve (sept heures) permet d'exiger une certaine précision (notamment dans le développement des exemples), ainsi qu'un relatif équilibre des parties.

Les introductions sont souvent longues, parfois trop, surtout quand elles présentent de manière excessivement délayée les éléments du développement. Rappelons qu'une bonne introduction ne devrait pas dépasser un cinquième de l'ensemble de la copie (trois à quatre pages). Après l'accroche, qui peut prendre la forme d'un exemple ou d'une référence suffisamment explicitée pour mettre en relief le sujet, il convient de définir les termes du sujet, ce qui doit permettre d'en préciser les contours (les « hommes », ce sont aussi les femmes, cela va de soi, dans toute la diversité des âges et des milieux sociaux ; les « animaux », cela ne se réduit pas au cheptel de la ferme, mais ce sont aussi les animaux de compagnie, les espèces sauvages, etc.) et d'en saisir les enjeux. En l'occurrence, beaucoup de copies auraient gagné à s'intéresser au « et » qui constitue le cœur du sujet : ce sont les relations hommes-animaux, dans leur variété et dans leur évolution chronologique, qu'il s'agit d'interroger. Certains candidats consacrent ensuite quelques lignes à l'état de l'historiographie, puis à l'inventaire des sources : ces deux étapes sont pertinentes si l'on apporte quelque chose de précis ; elles ne servent à rien si l'on s'en tient à quelques généralités. Quant à la problématique, elle peut être formulée de manière affirmative ou interrogative, plus ou moins détaillée, mais il importe qu'elle détermine une ligne directrice dont découle logiquement le plan par l'annonce duquel s'achève l'introduction. Pour toutes ces étapes stratégiques, qui constituent une sorte de guide de lecture auquel le correcteur se réfère souvent, il faut veiller à faire preuve de la plus grande clarté.

Les correcteurs ont globalement salué la bonne tenue des introductions, mais parfois regretté que les promesses n'en soient pas tenues... Le développement pêche souvent sur deux points. D'abord le plaquage de fiches, qui était particulièrement visible (et donc sanctionné) sur un tel sujet : on pouvait bien entendu parler des grands plans de transports de la fin du XIXe siècle ou des guerres mondiales, mais à l'expresse condition de les analyser pour ce qu'ils disent de la relation hommes-animaux, et non pour réciter des lignes prêtes à l'emploi et donc parfaitement indigestes. Le cours et les lectures doivent être utilisés pour traiter le sujet, et non l'inverse. Le deuxième reproche qui a souvent été signalé est l'insuffisante explicitation des exemples, allusivement cités au lieu d'être réellement développés (tout particulièrement quand il s'agit de romans ou de témoignages autobiographiques). Sans doute ce défaut provient-il parfois d'un manque de connaissances précises, mais il faut rappeler aux candidats, qui seront bientôt des enseignants, qu'ils auront à détailler (et même parfois à raconter) s'ils veulent passionner leurs futurs élèves : pour être une science sociale, l'histoire n'en garde pas moins une part d'identité narrative.

Quant aux conclusions, elles peinent trop souvent à convaincre, surtout quand elles se réduisent à une récapitulation plus ou moins délayée. Deux éléments devraient absolument y trouver leur place : une réponse à la problématisation, mais aussi une

ouverture qui mérite d'être étayée sur quelques lignes (soit pour aborder l'immédiate postérité du sujet, ce qui était d'autant plus facile cette année que le programme se prolongeait de quelques années au-delà de l'intitulé strict du sujet, soit pour faire écho avec des enjeux d'actualité, pourvu que ceux-ci soient correctement présentés).

Plus d'une copie sur quatre dépasse la moyenne, et beaucoup d'excellents travaux ont séduit l'équipe de correction, qui a su en apprécier la facture souvent personnelle, sinon originale. Les plans chronologiques ont été beaucoup plus nombreux, ce qui correspond aux habitudes de préparation des candidats, surtout pour une période biséculaire. S'il était en ce cas cohérent d'opposer une phase « traditionnelle » (à condition d'apporter beaucoup de nuances) des années 1815-1870 à une période de modernisation accélérée des années 1945-1970, les copies ont souvent peiné à traiter la Troisième République, réduite à une forme de transition, alors qu'elle permettait, par exemple, de mettre l'accent de manière plus structurelle sur les distinctions socio-spatiales. Quant aux guerres, que les candidats ont peiné à intégrer à leurs analyses, elles pouvaient être envisagées comme des accélérateurs de changement, mais aussi comme des révélateurs de pratiques enracinées (par exemple avec l'usage des animaux dans les fermes de la Seconde Guerre mondiale).

L'un des critères importants de la correction était la capacité à prendre en compte la diversité, non seulement des hommes (les campagnes ne comportent pas que des agriculteurs) et des animaux (l'absence de prise en compte des animaux sauvages ne pouvait qu'être pénalisée), mais aussi de leurs relations (qu'on ne pouvait pas réduire à une exploitation économique, puisqu'elles passent aussi par des formes d'affection, de répulsion, etc.). L'équipe de correction a regretté la trop faible prise en compte de la diversité territoriale du pays, et attire l'attention des candidats sur cet aspect qui devrait être mieux maîtrisé pour la deuxième année du programme.

Proposition de corrigé

« *On n'est point laboureur si on ne sait chanter aux bœufs* », écrit Georges Sand dans *La mare au Diable*, soulignant non seulement le labeur partagé, mais aussi la complicité qui unit hommes et animaux, la connaissance intime des bêtes, la maîtrise des mots à même de les apaiser...

Au-delà du travail, les liens qui unissent les Hommes et les animaux dans les campagnes sont innombrables. Il s'agit alors de définir la nature des relations entre Hommes (hommes et femmes, adultes et enfants) et animaux (domestiques ou sauvages) et les fonctions qu'ils leur assignent entre 1815 et la fin des années 1970. Siècle de monde plein dans les campagnes avant que l'exode rural ne change peu à peu la donne, le XIX^e siècle est également celui de l'essor de l'élevage, celui du maximum des animaux de trait, mais aussi d'une accélération de l'extermination des nuisibles, des doryphores aux loups en passant par les oiseaux granivores. Hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, paysans, artisans, commerçants, fonctionnaires ou notables en tous genres, côtoient et interagissent quotidiennement, de près ou de

loin, avec les animaux : ceux de la maisonnée, de l'exploitation, de la rue, du jardin, mais aussi ceux des alentours, des lisières, des forêt et des haies, des marécages, des montagnes, des cours d'eau et des cieux. Minuscules ou imposants, inoffensifs ou dangereux, attendrissants ou effrayants, domestiques ou sauvages, les animaux sont partout. Vivre à la campagne, c'est apprendre dès son plus jeune âge à composer avec ceux que l'on élève de la naissance à la mort, ceux avec qui l'on travaille, ceux avec qui l'on vit, ceux que l'on croise, ceux que l'on subit, ceux dont on a peur, ceux dont on rêve, ceux qui hantent les esprits, ceux qui fascinent, ceux que l'on montre, ceux que l'on instrumentalise. Entre 1815 et les années 1970, s'impose, avec l'essor de l'agriculture commerciale et de la société de consommation, la mise à distance des animaux d'élevage (de l'étable à la stabulation ; poids des vétérinaires et services d'hygiène...), des animaux de trait concurrencés par le tracteur, et des animaux sauvages, notamment ceux considérés comme nuisibles (extermination du loup, des insectes et oiseaux ravageant les cultures, des rongeurs...etc.). Ressource alimentaire ou économique, force de travail (âne, mulet, cheval, bœufs ou vaches...), faune sauvage nuisible ou non, objet de réglementations, objet de désir, de croyance, de fantasme, de conflictualité ou de loisir, l'animal est perçu et vécu de bien des manières par les ruraux. Il est omniprésent dans les activités des campagnes, qu'il s'agisse des usages qui lui sont assignés, des croyances et des sentiments qu'il inspire, de sa place dans la culture comme dans le politique, sans oublier le capital que constitue le cheptel. Bref, vivre à la campagne, c'est vivre avec les animaux, du notable au journalier en passant par l'instituteur ou le curé. De fait, envisager l'évolution et la diversité des rapports qu'entretiennent Hommes et animaux constitue une approche transversale des manières de vivre à la campagne et de leurs évolutions, de l'intimité du foyer à la vie professionnelle, de la communauté villageoise aux interactions avec l'État et autres institutions.

Depuis quelques années, l'histoire des animaux est au cœur de l'actualité de la recherche (*animal studies*), qu'il s'agisse d'« écrire l'histoire avec les animaux » (F. Jarrige, Q. Deluermoz), de s'interroger sur leur agentivité ou sur le « point de vue animal » (E. Baratay). Il ne s'agit pas ici de s'enfermer dans l'une ou l'autre de ces approches, dont il est néanmoins nécessaire de considérer les apports, mais bel et bien d'envisager la manière dont les Hommes et les animaux cohabitent à la campagne. La réflexion se situe au croisement de l'histoire rurale et agraire, de l'histoire économique et sociale, de l'histoire de l'environnement, de l'histoire des sciences, ou encore de l'histoire politique, culturelle, et religieuse. Dès lors, de 1815 aux années 1970, dans un monde rural qui connaît des transformations multiformes et qui reste empreint de fortes diversités régionales, que disent les évolutions et recompositions des rapports entre les hommes, les femmes et les animaux, entre mise à distance et rapprochement, du changement civilisationnel qui s'opère dans les campagnes au cours de ce siècle et demi ?

Le corrigé propose un plan thématique, mieux à même de faire ressortir la longue durée des phénomènes et la diversité des expériences, mais il reste toujours possible de proposer un plan chronologique, pourvu que celui-ci n'écrase pas les continuités et n'exagère pas les ruptures.

I. Élever des animaux : une ressource précieuse entre proximité et mise à distance

Les animaux domestiques destinés à l'élevage constituent non seulement un cheptel, mais aussi un capital et une ressource alimentaire dans la société rurale. La grande évolution entre 1815 et les années 1970 est caractérisée par des changements importants au sein de l'élevage (d'un élevage extensif vers un élevage intensif), modifiant les rapports Hommes/animaux.

A. L'élevage vivrier au cœur de la vie quotidienne et de l'économie domestique des ruraux jusqu'à la fin du XIX^e siècle

Volailles et cochons sont très présents dans l'économie domestique et demeurent essentiels dans les ressources alimentaires des ruraux, paysans ou non, et apparaissent d'ailleurs dans des sources très diverses, y compris les cartes postales qui se multiplient au début du XX^e siècle, ou les délibérations des conseils municipaux visant à réglementer leur présence. Quand c'est possible, les gens aux revenus modestes essaient même de détenir une chèvre ou une vache afin de disposer de lait, tel le sabotier Louis-François Pinagot, sorti de l'oubli par Alain Corbin.

De fait, dans la très grande majorité des foyers ruraux, hommes et femmes côtoient en permanence les animaux de basse-cour, qui déambulent devant les logis, parfois même à l'intérieur où peuvent être hébergés ponctuellement lapereaux, canetons ou poussins. Leur entretien est très genré, dévolu aux femmes et aux enfants, mais tuer le cochon relève en revanche du travail masculin. L'acte suscite une sociabilité du don où l'on partage avec les proches la viande et où l'on vante les « cochons bien élevés ».

Enfants et adultes possèdent donc une connaissance intime des animaux, du moment de leur naissance, de leurs pratiques de reproduction (ce pourquoi les enfants de la campagne sont mieux informés que leurs camarades citadins des réalités de la sexualité, comme l'explique par exemple Marcel Pagnol), jusqu'à leur mise à mort, qui fait partie de l'ordre des choses dans cette proximité à l'animal. Et pour cause, ces animaux de basse-cour occupent une large place dans l'alimentation des ruraux : les cochonnailles sont consommées tout au long de l'année, tandis que les volailles, les lapins et le petit bétail agrémentent plutôt les repas de fêtes jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

moitié du XX^e siècle. La vente de ces animaux et de leurs produits dérivés (laine, cuir, cornes, plumes d'oies, peaux de lapin...) offre un complément de revenu non négligeable, au moins jusque dans l'entre-deux-guerres, voire au-delà dans certaines familles et certaines régions. La transformation de ces produits dérivés fait travailler nombre d'artisans ruraux, comme elle permet de compléter les revenus des paysans pluriactifs, liant de manière indirecte une part très importante des métiers ruraux aux animaux (bouchers par exemple).

Durant les guerres, cet élevage vivrier se révèle essentiel pour subvenir aux besoins alimentaires des ruraux mais participe aussi d'un circuit commercial avec les urbains, comme en témoignent Émile Zola pour la guerre de 1870 ou le marché « noir » (ou « gris ») de la Seconde Guerre mondiale.

À partir des années 1950-60, la possession d'animaux de basse-cour tend à se recentrer progressivement au sein des foyers paysans. De plus en plus de ruraux non agriculteurs et d'enfants d'agriculteurs nés après-guerre et restés vivre en milieu rural, sont attirés par un mode de vie plus urbain, libéré des contraintes de la basse-cour comme du jardin potager et de l'image passéiste qui lui est associée.

B. L'élevage à vocation commerciale ou la progressive mise à distance des animaux

L'élevage à visée commerciale concerne tout d'abord les domaines des grands propriétaires fonciers puis un nombre croissant de moyennes et petites exploitations agricoles, tandis que la polyculture vivrière décroît lentement face à l'agriculture qui s'oriente vers un système de plus en plus productiviste. Il était possible d'évoquer certaines spécialisations marginales ou très localisées, abeilles ou vers à soie, ainsi que l'élevage équin mais l'essentiel du développement des copies pouvait concerner bovins, caprins et ovins.

Au début du XIX^e siècle, moutons et chèvres constituent les troupeaux principaux de la petite paysannerie qui, selon les régions, pratique l'agropastoralisme, la transhumance ou profite des terres communales pour faire paître les bêtes. Le Code forestier du 21 mai 1827 régit les usages à propos du pacage des animaux (porcs et bestiaux doivent être signalés par des cloches ou clochettes et posséder une marque spéciale différente selon les communes). Lorsqu'elle se fait à la journée, la garde des troupeaux de moutons et de chèvres, voire de vaches, est bien souvent placée sous la responsabilité des enfants, avant que l'obligation scolaire ne vienne entraver cette habitude séculaire.

Au cours du XIX^e siècle, l'élevage bovin se développe considérablement, grâce à la demande urbaine et au développement du chemin de fer. Le phénomène se poursuit au XX^e siècle, le nombre de bovins passant de 7 millions environ en 1789, à 15 millions de têtes en 1938 et à 24 millions en 1979. Il est facilité par l'essor des cultures fourragères et la sélection des animaux, encouragés par les comices et les

sociétés d'agriculture. Il s'accompagne d'une spécialisation régionale (Normandie ou le Limousin pour les bêtes à viande, Franche-Comté pour l'élevage laitier et la production de fromage...).

Plusieurs métiers sont spécifiquement dédiés au soin de ces animaux : bergers et bouviers mais aussi hongreurs et autres guérisseurs puis vétérinaires, de plus en plus nombreux (4 000 vétérinaires au début du XX^e siècle), moins toutefois que les 147 000 maréchaux-ferrants qui interviennent pour bovins ou équidés. Avec les agronomes et les grands propriétaires agromanes (même si le rôle de la petite paysannerie ne doit pas être négligé loin s'en faut) les vétérinaires participent au processus de fixation et de création des races par sélection ou croisement, notamment avec des races telles que la Durham pour les vaches, qui se codifient dans des livres de généalogie (stud-book, herd-book, pig-book...) souvent sur une base régionale (Charolaise, Nivernaise, Vosgienne, Franc-Comtoise, Limousine, Béarnaise, Flamande, Mancelle, etc.). Puis à partir de 1965, s'opère une mutation avec une sélection génétique accrue et une spécialisation (lait ou viande) qui bouleverse la cartographie des races bovines, au profit de deux races qui dominent la production et les paysages : la FFPN (Française Frisonne Pie Noir) et la Charolaise. Les régions de l'Ouest de la France deviennent laitières et maraîchères. Les animaux, bien plus nombreux, sont désormais nourris pour une grande partie d'entre eux à l'aide d'aliments concentrés fabriqués selon des processus industrialisés.

L'évolution des pratiques d'élevage à partir de la fin du XIX^e siècle entraîne une progressive mise à distance des bêtes, matérielle et physique. Jusque dans le premier XX^e siècle, la promiscuité entre Hommes et animaux d'élevage se matérialise par l'architecture des bâtiments, une seule cloison ou un simple plancher séparant les bêtes et les hommes ou communiquant même avec la pièce de vie. Il convient aussi de signaler que bien des domestiques agricoles dorment longtemps dans les étables. Les déviances sexuelles, si elles sont rares, existent entre Hommes et animaux. Les bêtes qui paissent dans les prairies, d'abord placées sous la surveillance des hommes, des femmes ou des enfants sont peu à peu parquées avec la généralisation des clôtures, en dehors de la transhumance et des estives. Puis l'essor de l'élevage en stabulation, voire de l'élevage hors-sol (poules, porcs), change la nature du rapport entre Hommes et animaux dans le sens où les soins qui leur sont prodigués ne sont plus le fruit de connaissances innées et d'intuition, mais de contraintes sanitaires et économiques qui limitent le libre arbitre de l'éleveur.

Le nourrissage, la traite des bêtes, le gavage des canards..., se mécanisent à partir de l'entre-deux-guerres et surtout des années 1960-1970. Dès lors, l'éloignement se renforce, même si nettoyer les étables, puis les stabulations, n'est pas toujours automatisé et participe encore d'une rencontre avec l'animal : le fumier est toujours récupéré et enrichit les sols et les terres après les labours.

La loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage (ou Loi Poly), du nom de Jacques Poly, généticien de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et conseiller d'Edgar Faure (ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968), vise à organiser une action

collective de service public pour la sélection animale et l'amélioration génétique des productions animales. Il s'agit de produire un « animal nouveau », dans le cadre du modèle républicain de la période gaullienne, qui conditionne l'industrialisation des pratiques d'élevage, que symbolise notamment l'essor de l'insémination artificielle. Symbole de cette mise à distance, un décret de 1978 impose l'identification des bovins à l'aide de boucles et leur octroie un numéro, alors que tous ou presque avaient un prénom jusqu'alors. Le scandale du veau aux hormones qui éclate en 1979 résulte de cette course au productivisme puisque certains éleveurs injectent régulièrement des hormones pour augmenter le poids de leurs veaux en un temps records. Enfin, les modalités de vente et d'abattage des animaux d'élevage contribuent à cette mise à distance : l'abattage, assuré au début du XIX^e siècle par les bouchers des environs, est peu à peu effectué, dans le cadre du « grand enfermement », dans de petits abattoirs municipaux qui se multiplient à partir du milieu du XIX^e et du début du XX^e siècle puis dans de grands centres d'abattages plus rentables et plus performants. Cette mise à distance du sang et de la mort des animaux, de moins en moins supportables à partir du début du XX^e siècle, est significative de l'évolution du rapport des Hommes aux animaux en milieu rural.

C. Les animaux d'élevage à l'épreuve des représentations : entre croyances populaires et enjeux politiques ou patrimoniaux

Omniprésent dans l'économie rurale, le monde animal nourrit croyances et représentations multiples.

Les superstitions très présentes marquent et imprègnent les relations des Hommes et animaux, notamment dans certaines régions, comme le Berry de George Sand : « On disait qu'elle [la petite mère Fadet] pouvait faire passer le lait d'une bonne vache dans le corps d'une mauvaise, tant vieille et mal nourrie fût-elle. [...] ». En Corse, dans la région de Cruzini, le *mazzeri* (sorcier) du village organise une cérémonie au cours de laquelle les âmes des villageois disparus sont convoquées à l'aide du brasier alimenté, entre autres, par des immortelles, pour choisir les bergers qui pourront emmener leurs troupeaux paître dans les estives. Des branches de buis sont bien souvent accrochées à l'entrée des étables, après qu'elles ont été bénies à la messe du dimanche des Rameaux.

De surcroît, les animaux peuvent être instrumentalisés par le politique, principalement par l'État, mais aussi par les organisations politiques et syndicales, à la suite de ce que Pierre Serna a souligné pour la fin du XVIII^e siècle et le premier XIX^e siècle (*Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution, 1750-1840*). Ils sont aussi présents dans la documentation scolaire qui se développe et s'efforce de délivrer des notions, sanitaires notamment, mais également dans la littérature (fables de la Fontaine et multiples poésies, comptines et chansons aux planches Rossignol qui décorent les murs des écoles dans les années 1950-60).

De manière plus systématique, dès le XIX^e siècle, dans le cadre des comices agricoles et autres concours départementaux et nationaux les animaux sont mis en scène, mêlant petite et grande patrie. Dans les concours de province, dans les années 1880, la « belle vache » républicaine (J-L. Mayaud) est indigène et supprime le monstrueux bœuf gras de la Monarchie de Juillet (qui lui-même avait supplanté les chevaux de haras), victime d'un engraissement « à l'anglaise ». Cette lecture revêt aussi une dimension politique des rapports Hommes/animaux qu'il ne faut pas négliger. Immortalisés par Flaubert dans *Madame Bovary* les comices permettent aux notables de montrer l'excellence de leurs bêtes et d'encourager le progrès agricole auprès des paysans plus modestes. Ils constituent aussi un lieu d'expression et de débat politique, participant au discours agrarien de la fin du XIX^e siècle (P. Barral, J-L. Mayaud et P. Cornu). Certaines races locales sont même célébrées au cours de fêtes qui leur sont spécialement dédiées et qui émergent en fin de période, à l'instar de la race bazadaise en Gironde, relancée dans les années 1960-1970, dans un processus de patrimonialisation des races locales en recul (ou en voie de disparition). La création du salon de l'agriculture en 1964 consacre cet attachement des Français et de l'État à l'agriculture en général et aux animaux d'élevage en particulier.

Durant la Seconde Guerre mondiale, au cours de l'exode, les réfugiés emmènent leurs bêtes avec eux lorsqu'ils le peuvent ; les réquisitions d'animaux opérées par les Allemands sont mal vécues tant d'un point de vue économique que symbolique. On assiste par ailleurs, en 1944, à de nombreux pillages par les troupes allemandes qui n'épargnent pas les animaux : ainsi, le 27 juin, lors de l'attaque du village de Dun-les-Places (Nièvre), elles abattent et emportent les bœufs, les porcs, les moutons et les volailles.

Instrumentalisé par l'État, le politique ou encore l'ennemi, l'animal d'élevage peut aussi constituer un étendard des luttes paysannes, à l'instar du slogan mobilisateur « Le Larzac aux Moutons » que l'on peut lire sur les pancartes ou les banderoles de la manifestation du 26 août 1973, contre l'extension du camp militaire en 1973.

II. Hommes et compagnons de vie et de travail : des rapports ambigus

Les animaux sont omniprésents dans les campagnes, dans la sphère privée, comme dans l'espace public. L'animal est « chez lui » dans les campagnes et apparaît comme un compagnon de vie et de travail quotidien des hommes jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Peu à peu néanmoins l'arrivée de la motorisation (tracteurs, automobiles et camions) change la donne dans la relation Homme/animal au travail et, dans le même temps, le rapport aux animaux domestiques évolue lui aussi, en lien avec l'évolution des modes de vie.

A. Le XIX^e siècle, siècle de la mise au travail des animaux

Le XIX^e siècle est bel et bien le « siècle des animaux dans l'espace public, dans les espaces de travail, ainsi que dans les champs » (F. Jarrige), tandis que les campagnes sont en situation de monde plein et que les progrès agricoles, comme l'essor de l'artisanat, de la proto industrie et du transport des marchandises accroissent et diversifient les besoins en force motrice. Ils sont plus que jamais mis au travail dans toute une série de situations. Chevaux, vaches, bœufs, ânes, mules ou chiens secondent les hommes et les femmes dans une multitude de tâches : transport (routes, chemins de halage), travail de la terre, travail dans les mines, le secteur artisanal et industriel, en tirant des charges ou en actionnant toutes sortes de manèges (F. Jarrige, « *La ronde des bêtes* »). Ce travail avec les animaux peut être saisonnier ou constituer une forme de pluriactivité, comme en Morvan, où les bouviers dénommés « galvachers » quittent jusqu'au début du XX^e siècle leur foyer durant l'hiver pour faire des charrois jusqu'en Champagne, en Normandie, en Lorraine ou dans les Ardennes (Marcel Vigreux). Sur le lieu d'embauche, toute leur vie est organisée en fonction du chantier et des bœufs qu'il faut surveiller et nourrir.

L'espèce, la qualité, la race des bêtes de somme, comme leur constitution dépend des moyens de la famille, comme de la nature du sol : la distinction s'opère aussi par l'animal de trait (Éric Baratay). Les tableaux du XIX^e siècle mettent ainsi en scène, selon les circonstances, des attelages misérables ou prestigieux, à l'instar du tableau de Rosa Bonheur *Labourage nivernais*. Les plus modestes attèlent même des chiens, par exemple pour aller livrer du lait. Pour un paysan pauvre, la mort d'un animal de trait peut constituer un véritable drame, susceptible de le rétrograder dans la hiérarchie sociale en le privant de son attelage et de son statut de laboureur (cf. chanson de Pierre Dupont, *Les deux grands bœufs*). La force musculaire du cheval domine notamment pour les transports. Extrêmement polyvalent, le cheval tire les charrettes des plus pauvres comme les voitures des notables, il permet de livrer le lait à la gare au petit matin avant d'être attelé à une charrue ou à un râteau faneur, il emmène les gendarmes au plus près des administrés, il tire le corbillard... Et même lorsque les véhicules et autres engins motorisés se généralisent à partir du milieu du XX^e siècle, leur puissance est encore exprimée en « chevaux ».

Les animaux de travail ne sont pas uniquement utilisés pour leur force. Pensons aux chiens de berger, aux chiens de garde, aux chiens de chasse ou aux chiens terriers, qui, chacun à leur manière, secondent et assistent les ruraux. Le son de leurs aboiements s'inscrit dans une culture du sensible, chère à Alain Corbin. Les témoignages sont nombreux qui évoquent l'aide précieuse de ces chiens. Dans *Le vagabond*, Guy de Maupassant évoque ainsi le rôle des chiens de berger : « *Un gros paysan parut, poussant devant lui une vingtaine de moutons inquiets et bélants qu'un chien rapide maintenait en troupeau* ». Et si, au XIX^e siècle, les notables possèdent bien souvent un chien pour chaque besoin, le paysan en revanche possède le plus souvent un bâtard polyvalent.

Travailler avec les animaux, c'est posséder tout un vocabulaire adapté. Georges Sand raconte ainsi dans *La mare au Diable* le chant qui rythme l'avancée des bêtes. Majoritairement dévolu aux hommes qui apprennent à les lier ou les atteler dès leur plus jeune âge, le travail avec les animaux de trait implique aussi les femmes, par exemple pour guider les bêtes le long du sillon. Durant les deux guerres mondiales, *Les Gardiennes* (E. Pérochon) sont nombreuses à prendre le relais des hommes derrière la charrue. Travailler aux côtés des animaux n'est pas sans danger : rares sont ceux, dans les campagnes, dont le corps ne porte pas la trace d'un coup de sabot, d'une morsure ou d'une chute.

Le maréchal-ferrant, chargé de ferrer bœufs et équidés de travail, est un personnage central des campagnes jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, période à laquelle s'amorce l'adieu aux bêtes de somme, qui, en deux décennies environ, cèdent leur place au tracteur. Le nombre des chevaux de trait passe ainsi de 2,6 millions en 1939 (leur nombre avait atteint 3,2 millions à la veille de la Grande Guerre durant laquelle beaucoup ont péri), dont plus de 90% sont utilisés dans le monde agricole, à 1,2 millions au sortir de la guerre, et 860 000 en 1964. Parallèlement, en 1950, le parc de tracteurs est estimé à 140 000, en 1955 il a dépassé les 300 000 et en 1963 le million est quasiment atteint. Plus de la moitié des exploitations en sont alors pourvues. Pourtant, cette transition ne va pas de soi partout. Beaucoup utilisent encore quelques années la traction animale pour certaines tâches pour lesquelles ils considèrent qu'elle est plus précise et plus adaptée (le sarclage par exemple), alors même qu'ils ont déjà acheté un tracteur... Il faut dire que les pieds des animaux sont plus délicats que les roues des tracteurs et tassent moins la terre... En région de montagnes ou petites montagnes, il n'est pas rare de voir encore au début des années 1970 un cheval tirant le traîneau pour déneiger les routes ou les chemins. Mais ces chevaux de trait, de moins en moins nombreux dans les années 1970, n'ont alors plus, pour l'essentiel, qu'une vocation bouchère, tandis que les jougs des vaches sont transformés dans de nombreux foyers en objets de décoration, rappelant aux vieux paysans leur vie de labeur aux côtés des animaux. Tandis que la vocation laborieuse des animaux des campagnes tend à décroître au mitan du XX^e siècle, une nouvelle fonction leur est peu à peu assignée, celle d'animaux de compagnie.

B. Les animaux de compagnie : vers le rapprochement

Claude-Isabelle Brelot a montré combien l'aristocratie a joué un rôle anticipateur dans l'évolution des sensibilités à l'égard des animaux domestiques. Du cygne au cheval, du paon au chien de chasse, du singe au perroquet, de la tortue au dalmatien, les élites entretiennent avec l'animal des rapports spécifiques. L'animal participe de la distinction et du luxe. Le chien est alors dans les résidences des nobles et des bourgeois du monde rural, un marqueur social et culturel. Il est volontiers représenté sur les portraits de famille. De nombreux châtelains possèdent une meute afin de chasser à courre. Paul Vialar en fait même, en 1943, le sujet de son roman *La grande*

meute où il décrit les tensions qui peuvent naître de la coexistence de celle-ci et du bétail, mais aussi la passion dévorante et finalement destructrice d'un aristocrate pour ses chiens de chasse.

Ces chiens des élites s'opposent à ce titre au chien polyvalent, le fameux « bâtard » des classes populaires. Au cours du XX^e siècle, chiens et chats occupent en effet une place croissante dans le cœur des ruraux, sans pour autant perdre leur fonction utilitaire pour chasser les nuisibles et prévenir des dangers. Émile Guillaumin, dans *La Vie d'un simple*, témoigne de l'attention croissante portée aux chiens de ferme : « *Maintenant on traite les chiens comme des personnes ; on leur donne de la bonne soupe et du bon pain. Mais à cette époque on leur permettait seulement de barboter dans l'auge contenant la pâtée des cochons - pâtée toujours fort peu riche en farine* ».

Les chats n'ont guère bonne presse avant le XX^e siècle, sauf pour chasser les souris. À Arlay, étudié par Olivier Borgeaud dans sa thèse sur la bourgeoisie rurale dans le Jura, Antoine Vannier, régisseur du château, indique aux nouveaux concierges en 1860 qu'ils ne doivent pas posséder de chats « *qui ne servent qu'à salir et infecter le château* ». Mais ils sont de mieux en mieux tolérés. Ainsi, le chat immortalisé par le photographe F. Kollar en 1931, dans *Travaux d'aiguille*, assoupi au soleil devant la fenêtre auprès d'une vieille paysanne, protège également son logis des rongeurs.

Enfin, alors que le cheval de trait disparaît dans les années 1960-1970, le cheval de selle, déjà prisé par les élites, devient un compagnon de plus en plus présent dans les campagnes, y compris chez les classes moyennes et populaires. Les centres équestres se multiplient et les particuliers sont de plus en plus nombreux à posséder des chevaux de loisir qui participent d'un renouvellement des paysages et des rapports Hommes/animaux.

C. Les animaux domestiques : entre « bons et mauvais » traitements

Au fil du siècle et demi envisagé, les animaux domestiques, de plus en plus nombreux, font l'objet de réglementations et de représentations diverses qui régissent les liens entre les Hommes et les animaux et s'expriment de manière particulière dans les campagnes.

La maîtrise des animaux passe par des réglementations, des lois, que font appliquer, selon les situations, les municipalités, les gardes champêtres ou les gendarmes. Face aux cas de rage qui se développent avant que Louis Pasteur ne trouve le vaccin salvateur (1885), les chiens errants sont surveillés, en lien avec l'essor de l'hygiénisme et le meilleur encadrement vétérinaire. Pour lutter contre ces chiens errants et les dégâts qu'ils peuvent occasionner, une taxe canine est adoptée en mai 1855, visant à « limiter la propriété des chiens à ceux qui en ont la nécessité pour vivre (bergers, aveugles, etc.) ».

Au-delà des logiques de maîtrise des animaux domestiques, on assiste à une montée de la sensibilité à l'égard des mauvais traitements infligés aux bêtes, qui naît essentiellement en ville et dans les milieux bourgeois, donnant naissance à la SPA (1845) et plus tard à la loi Grammont (1850). Claude-Isabelle Brelot évoque les relations affectives des élites avec les animaux de compagnie qui les amènent à jouer un rôle pionnier dans la protection animale. Les nobles sont en effet nombreux au sein de la Société de protection animale (SPA). Néanmoins, Alain Corbin, dans *l'Histoire de la vie privée*, rappelle qu'il ne faut pas céder au discours dominant sur la brutalité des classes populaires à l'égard des animaux (celles du charretier et les pratiques sanguinaires des organisateurs de combats de coqs ou de chiens). Dans la Drôme, des paysans ont pour coutume de ne pas abattre les bêtes qui les ont bien servis selon la correspondance des Odoard de Mercurol. En 1839, J.B. Rochas Séon, dans *Histoire d'un cheval de troupe*, rapporte qu'un jeune agriculteur n'a pas craint de s'engager pour suivre son cheval, acheté par l'armée. La sensibilité des ruraux à l'égard des animaux est bien réelle et ne concerne pas que leurs compagnons de travail. Alain Corbin précise également que vers 1820, les paysans d'Aunay-sur-Odon s'étonnent de la cruauté dont Pierre Rivière fait preuve à l'égard des grenouilles et des oiseaux ; ils s'indignent des sévices qu'il fait subir aux chevaux. Après 1860, les conduites de tendresse ou de compréhension se diffusent et s'accroissent tout à la fois.

Cependant, quand bien même la sensibilité à l'égard des animaux évolue, elle n'empêche pas le maintien ou l'apparition de pratiques ludiques et d'exhibition, leur infligeant de mauvais traitement dans le cadre des divertissements des sociétés rurales. Dans certains villages français (Arfeuilles ou Saint-Bonnet-près-Riom par exemple), une tradition festive consiste à faire trancher par des cavaliers ou arracher par d'autres participants le cou d'une oie suspendue par les pattes à un fil de plusieurs mètres de hauteur. Évoquons aussi l'invention (en Camargue ou en Gascogne par exemple) de la tauromachie, la corrida et la course landaise à partir du XVIII^e siècle, qui se généralisent au XIX^e siècle et au XX^e siècle. Cette invention de la tradition (Tilly, Hobsbawm) se retrouve également avec les petits cirques qui sillonnent le territoire, ou encore la pratique des montreurs d'ours dans les foires du XIX^e siècle.

III. L'Homme et l'animal sauvage : les contradictions à l'épreuve du temps

Vivre à la campagne, c'est aussi côtoyer une multitude d'animaux sauvages, qu'il s'agit, selon les époques ou les circonstances, de connaître, repérer, éloigner, chasser pour leur viande, exterminer ou protéger.

A. Côtoyer les animaux sauvages, exterminer les nuisibles

Au cœur de la maison, tout d'abord, les rongeurs, puces, araignées, mouches et autres indésirables viennent souvent tracasser les populations. Les mites entament les provisions. Dans les étables, le poulailler et dans les champs, les insectes, serpents (venimeux ou non), rongeurs, oiseaux, renards, belettes, fouines, causent eux aussi bien des dégâts, sans oublier les criquets qui peuvent détruire les récoltes, comme dans le sud-ouest en 1947. Les insectes peuvent incommoder les animaux, voire les rendre dangereux. L'accident à la foire de Neuvic (Dordogne), décrit par Eugène Le Roy dans *L'ennemi de la mort*, causant la mort d'une petite fille, est dû à un vent de panique parmi le bétail assailli par des insectes. Aussi leur protège-t-on la tête et/ou le corps avec des pièces de tissu pour limiter les réactions vives. Insectes, oiseaux et rongeurs sont friands des jeunes semis, des fruits gorgés de sucre sur les arbres et arbustes, des légumes du potager, ou encore de la récolte engrangée pour l'hiver. Et au-delà, dans les zones de pâture, dans les forêts, les marécages, etc., c'est toute la faune sauvage, petite et grosse, qu'il faut connaître, repérer au son des cris, aux traces de pas, aux marques et déjections laissées au sol. Si la peur de la chouette « qui porte malheur » peut faire sourire, loups, ours, sangliers, sont autant de rencontres susceptibles de mettre les habitants et leurs animaux en danger. Si le loup disparaît dans la première moitié du XX^e siècle (voir Jean-Marc Moriceau), les autres animaux demeurent. Les accidents sont rares, mais ils font partie des possibles et participent de l'environnement des gens de la terre. La peur du loup reste présente dans les esprits et Mémé Santerre l'évoque dans ses souvenirs :

« Alors elle parla des hurlements, ceux des loups que le froid avait chassés des grandes forêts belges et qui descendaient jusque chez nous pour souffler sous les portes, aux entrées des cités isolées. Les loups je les entendis moi-même plusieurs fois et je m'en souviens encore. Je devais avoir quatre ou cinq ans. (...) Nous avions grand-peur ces soir-là, dans notre placard, nous nous serrions plus fort, mes sœurs et moi. »

Dès le plus jeune âge, on voisine avec le sauvage. On sait tirer parti de ces animaux, mais il faut aussi savoir éliminer les nuisibles ce qui prend un tour nouveau au XX^e siècle à l'heure du « grand partage » entre nature et culture (Philippe Descola) dans le contexte de l'essor de l'agriculture productiviste. Toutes les espèces animales (comme végétales) qui menacent les hommes – directement ou indirectement –, les animaux domestiques ou les cultures, constituant une entrave à la productivité, incarnent une nature sauvage et menaçante. Il convient de les éradiquer ou de les maîtriser. Déjà, la Révolution inscrit la lutte contre les « nuisibles » dans le champ des compétences du ministère de l'Intérieur. Puis le terme « nuisible » est repris dans la loi sur la chasse du 3 mai 1844. L'extermination des loups, encouragée par l'État est la part la plus visible de ce processus de mise à distance du sauvage. Piégeage, battues... les tentatives d'exterminer le carnivore se multiplient. Au début du XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e, des primes sont offertes et l'extermination se termine dans les années 1950, dans l'indifférence quasi générale.

Chassés au fusil, les loups, comme les renards sont aussi empoisonnés au sulfate de strychnine incorporé à des boulettes de viande dès la fin du XIX^e siècle. Et les renards le sont encore régulièrement dans les années 1960-1970, depuis qu'un spécimen atteint de la rage a mordu un chien à Montbrison (Moselle, voir Nicolas Baron, *Vivre en renard*). En région de montagne, l'ours fait aussi l'objet d'une extermination radicale. Outre ces mammifères, les oiseaux sont aussi particulièrement fragilisés. Et si Rachel Carson dénonce en 1962, dans *Le printemps silencieux* (ouvrage qui fait écho à des réalités mondiales et locales), la disparition des insectes et des oiseaux liée à l'utilisation des produits chimiques en agriculture, le problème est bien plus ancien. Les insectes ravageurs sont eux aussi exterminés. Mais les techniques liées aux avancées de la chimie changent radicalement l'échelle et les règles de la lutte et de ses effets sur l'environnement. A partir des années 1870, des insecticides tels que l'arsénite de cuivre et l'arséniate de plomb font leur apparition. Les traitements chimiques sont de plus en plus recommandés :

- Pour éliminer le phylloxéra qui ravage les vignes françaises à partir des années 1870 et fait reculer drastiquement le vignoble français, les vignerons essaient la pulvérisation de produits sulfurés, la submersion de pieds de vigne, puis finissent par planter en plans américains greffés.
- Pour détruire le Sylphe opaque qui atteint les betteraves, la méthode arsenicale est déployée dans le Nord Pas de Calais dans les années 1880, à plus ou moins grande échelle (Rémi Fourche).

Le XIX^e siècle, puis le XX^e siècle voient s'intensifier la lutte contre les limaces, les rongeurs ou les taupes. Les catalogues de revues spécialisées (*Chasseur français*, *Rustica* ou *Au renard blanc*) proposent la vente d'une multitude d'objets de capture ou de produits pour les éliminer. Seules les guerres rappellent les techniques manuelles de ramassage des nuisibles : en 1941, les enfants des écoles primaires sont mobilisés pour ramasser les doryphores et assurer les récoltes de pommes de terre.

B. Chasse et pêche : entre réglementations et motivations

Les animaux sauvages constituent également un complément alimentaire dans le cadre de la chasse et de la pêche. Quand le geai annonce en forêt l'arrivée d'un intrus, on sait écouter, observer et réagir si besoin. Cette appréciation des lieux et de la faune est essentielle pour les activités de chasse et éclaire aussi les liens entre Hommes et les animaux, ainsi que les distinctions sociales au village. Durant toute la première moitié du XIX^e siècle, les châtelains de la Mayenne conservent le droit de chasse sur les terres qu'ils afferment, excluant leurs paysans. C'est assez souvent le cas dans les pays de grande propriété, comme dans le Bourbonnais des métayers. L'une des mesures emblématiques du statut du fermage et du métayage adopté en 1946 consiste à accorder le droit de chasse aux exploitants. Ainsi la chasse est liée à la propriété et les gardes chasses sont nombreux sur les terres des grands propriétaires fonciers. La complexité croissante de la législation, comme le coût du permis,

entraînent une augmentation du nombre de délinquants ou braconniers. Eugène Le Roy, dans *Jacquou le croquant*, en fait largement écho :

« Lorsque je me réveillai, le lendemain, ma mère attisait le feu, sur la marmite où cuisait la soupe, et mon père triait sur la table les oiseaux attrapés la nuit à la palette. [...] Il y en avait une trentaine, petits ou gros : grives, merles, pinsons, verdiers, chardonnerets, mésanges et même un mauvais geai. Mon père les assemblait pour les vendre mieux, par cinq ou six, avec un fil de fer qu'il leur passait dans le bec. »

Et avec la famille Tonsard, Balzac, dans *Les paysans*, dresse le portrait de la petite paysannerie spécialiste du grappillage en tout genre :

« Le père et ses deux fils braconnaient continuellement. De septembre en mars, les lièvres, les lapins, les perdrix, les grives, les chevreuils, tout le gibier qui ne se consommait pas au logis, se vendait à Blangy, dans la petite ville de Soulanges, chef-lieu du canton (...) ».

Tout braconnier doit savoir poser des collets ou pièges, mais aussi choisir le gibier prélevé. Soucieux de la préservation de celui-ci, il sait faire attention à la mère et ses « petits », au cycle de reproduction et de croissance. En 1925, Maurice Genevoix met en scène dans *Raboliot* (qui reçoit le Prix Goncourt) Pierre Fouques, un fameux chasseur de Sologne.

Ce n'est qu'en 1964, que la loi Verdeille - du nom d'un sénateur socialiste du Tarn - consacre le droit d'usage des chasseurs sur le territoire communal et introduit, pour la première fois depuis 1789, une dissociation entre droit de chasse et droit de propriété. On commence alors à « lâcher » du gibier d'élevage (perdrix ou faisans), consacrant la chasse de loisir. Si en 1971, le premier ministère français de la Protection de la nature et de l'Environnement souligne une évolution, deux organismes sont mis en place : le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de la chasse. Enfin, l'instauration, en 1975, d'un examen du permis de chasser montre que l'idée d'une éducation des chasseurs s'est imposée. La transformation de la chasse-cueillette en chasse-gestion et chasse-loisir, requièrent en effet du temps. Il s'agit de « s'approprier la "nature" [oiseaux, fleurs, paysages] » (Pierre Bourdieu) selon ses codes culturels et sociaux. Le temps de la chasse est réduit en prenant en compte « le temps animal » (gestation et naissances des animaux). Pour autant, les habitudes renvoient au souci de trouver des compléments alimentaires : lapins, lièvres, bécasses, faisans et plus gros gibiers (chevreuils, sangliers) sont prisés avec des recettes singulières qui se popularisent entre 1850 et 1950.

Dans les rivières et les ruisseaux, la pêche se pratique souvent à la main (pour prendre des truites), au filet ou à la nasse (anguilles). Les mares et les étangs sont régulièrement vidés et fournissent fritures, carpes et brochets. Certains pêchent des grenouilles ou des écrevisses. Toutefois la consommation de poisson est plus rare que celle de la viande, car « c'est trop léger pour les travaux de force » (Pierre Jakez Hélias).

Mais, le « vendredi Saint », son grand-père Alain Le Goff, souhaitait que l'on ne se nourrisse que de coquillages ramassés sur la côte.

Le lien à l'animal sauvage dans le cadre cynégétique permet aussi de saisir d'autres aspects. L'animal tué peut être exposé en trophée ou employé pour fabriquer des objets de luxe ou du quotidien. Pratique des élites depuis la fin du XIX^e siècle où la « naturalisation » devient un marqueur de distinction sociale et culturelle, la possession d'animaux empaillés se popularise après 1945. Il n'est pas rare alors de voir un renard, une fouine, un rapace ou même la tête d'un cerf, d'un chevreuil, d'un sanglier empaillé, orner les logis des ruraux, même les plus humbles.

C. Protéger, sauvegarder et découvrir la faune sauvage

Malgré l'importance de la culture cynégétique en milieu rural, dès la fin du XIX^e siècle, une prise de conscience s'opère à propos de la nécessité de protéger une partie de la faune sauvage. De nuisibles, certains oiseaux insectivores (ex : Pic vert dès les années 1860) passent dans la catégorie des animaux « utiles », au même titre que certains rapaces qui éliminent les rongeurs.

Dès le début du XX^e siècle, la France prend un certain nombre de mesures visant à protéger la nature, et donc les animaux sauvages. En 1913 est créé le parc national de la Bérarde dans les Alpes (Oisans), en réalité parc d'origine associative qui devient en 1973 le Parc national des Écrins. En 1927 la Société d'acclimatation (future Société nationale de protection de la nature), crée la première réserve naturelle de France en Camargue, puis en 1935 celle du Néouvielle dans les Pyrénées et en 1936 celle du Lauzanier dans les Alpes. Mais c'est vraiment dans la seconde moitié du XX^e siècle que l'on assiste à une politique de préservation de la nature pour elle-même, visant à préserver les écosystèmes et à maintenir la biodiversité. Une politique de la nature se met en place dans les années 1960-1970 avec la création des parcs nationaux (1960), puis régionaux (1967), du Ministère de l'environnement (1971), puis de la loi de protection de la nature (1976). Cette politique contribue à modifier les liens entre Hommes et animaux et à aiguïser les tensions possibles entre points de vue différents. Dès 1935, le journal *Le Phare de la Loire* signalait que la SPA demandait « la suppression des pièges à mâchoires pour les animaux de rapine » encore utilisés dans les campagnes. C'est toutefois surtout à partir des années 1960 que la montée du mouvement écologiste, l'arrivée de néo-ruraux et l'essor du tourisme vert multiplient et diversifient le rapport aux animaux sauvages et/ou prétendument nuisibles, entraînant des tensions au sein des espaces ruraux. Les nouveaux venus regardent souvent avec une bienveillance et une forme d'émerveillement des animaux sauvages que ne comprennent guère les habitants détenant des animaux domestiques : l'exemple des renards, ennemis des poulaillers, mais aussi vecteurs de maladies, y compris sur les baies, est emblématique en la matière. Comment alors défendre ces

animaux qui transmettent entre autres la toxoplasmose, la tuléramie, la « maladie du renard » (échinococcose alvéolaire), etc. ?

Toutefois, derrière ces craintes, la protection permet aussi des découvertes pour les jeunes (urbains comme ruraux) qui profitent de la vogue nouvelle des classes vertes, initiées par Jean Zay dès les années 1930, mais formellement créées en 1971, pour observer la nature et les animaux qui la peuplent. Dès lors, même pour les enfants issus du monde rural, la connaissance de l'animal sauvage passe par l'apprentissage et les lectures et de moins en moins par la transmission orale et intergénérationnelle. La visite des forêts domaniales des alentours constitue en la matière une sortie scolaire privilégiée pour découvrir la faune sauvage : par exemple, la forêt domaniale d'Anost (71) pour contempler et étudier les sangliers.

Conclusion

Au cours de la période étudiée, le rapport des Hommes et des animaux dans les sociétés rurales revêt plusieurs aspects. Les ruraux vivent longtemps au rythme du pas des animaux, plus lent que celui de la motorisation lorsque les automobiles et camionnettes remplacent petit à petit les attelages des commerçants ambulants ou des médecins, des notaires et des châtelains, puis des artisans, dès l'entre-deux-guerres, mais seulement après 1950 au sein des fermes. Outre ce changement de rythme et le remplacement des animaux de trait par les tracteurs, l'élevage a connu une évolution importante. Dans le cadre de la mise en place d'un système productiviste, mais également d'un souci d'hygiénisme et d'un recours à la science de plus en plus prégnant, on assiste à une mise à l'écart des animaux et à une sélection accrue des espèces. Cette logique productiviste à outrance débouche toutefois en fin de période sur le premier scandale alimentaire en 1979-80 avec l'affaire « du veau aux hormones ». Elle conduit aussi à une accélération de l'extermination des nuisibles et de l'altération des écosystèmes, comme à la disparition des animaux de travail, en parallèle de l'essor des animaux de compagnies et ce dans toutes les couches de la société rurale.

Malgré tout, de manière concomitante, la protection de la faune sauvage induit de nouveaux comportements. Certes la présence des « nuisibles », toujours craints, assure la pérennité des chasseurs, les liens Hommes/animaux en milieu rural étant au cœur des traditions comme de l'invention des traditions, mais elle conduit aussi à développer des réserves aussi bien pour les oiseaux que pour les autres espèces animales.

Les rapports qu'entretiennent les Hommes et les animaux dans les campagnes entre 1815 et les années 1970 expriment donc à bien des égards les changements multiformes qui s'opèrent alors dans le monde agricole, comme les recompositions

sociologiques de la société rurale. Ils constituent à ce titre un observatoire privilégié pour observer le changement civilisationnel qui s'opère alors : *La fin des paysans* (H. Mendras) sonne aussi le glas de la fin d'un certain rapport à l'animal, même si le retour de l'animal de travail dans les agricultures alternatives ou celui du loup dans de nombreuses régions françaises montrent que l'histoire des animaux est elle aussi une histoire en mouvement.

Fabien Conord, Coronne Marache, Jean Vigreux

COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

HISTOIRE ANCIENNE

Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVIII, VI, 1-12. Texte établi et traduit par Marie-Anne Marié, Jacques Fontaine, CUF, 2002 [1984].

Remarques générales

Il convient de rappeler une évidence : il faut lire le texte, plutôt en entier et plutôt plusieurs fois qu'une seule !

Sur la forme, malheureusement il faut inlassablement répéter que pour être lu il faut être lisible en formant les lettres, toutes les lettres convenablement et en usant des conventions orthographiques et syntaxiques courantes. Outre que certains devoirs, très longs, sont illisibles malgré une lecture syllabique voire lettre à lettre, à voix haute, les fautes d'orthographe rendent impossible la restitution de certains mots. C'est fâcheux lorsque ce sont ceux du titre d'une partie dont le contenu est ensuite obscur.

Sur la méthode de l'introduction

La maîtrise de l'exercice « explication » de texte est insuffisante dans beaucoup de copies. Voilà pourquoi alors que le document, très descriptif, ne présentait aucune difficulté de compréhension, cette épreuve est celle qui a obtenu la moyenne la plus basse des quatre écrits. Beaucoup de copies ne présentaient ni l'auteur, ni son œuvre, ni l'extrait ; beaucoup aussi n'avaient pas d'analyse du texte de sorte qu'il n'y avait pas de mise en évidence des enjeux. Dans ces conditions, le plan ne pouvait pas être pertinent, adapté, prendre en considération l'ensemble des informations et des questions explicites ou implicites. Ne pas faire d'analyse du texte c'est prendre le risque de passer à côté de l'essentiel ou de construire le raisonnement d'une dissertation où les quelques citations ou renvois au texte ne sont que des illustrations. C'est donc à contresens de l'exercice. Ne pas faire l'analyse complète du texte, pour n'en extraire qu'un thème expose à faire une dissertation ou un raisonnement sur ce seul point, par exemple en prenant prétexte des « barbares » pour la première phrase de l'explication et organiser l'introduction autour de l'historiographie de ce thème.

L'explication de texte est historique, elle ne doit pas être littéraire et stylistique. Parler de (voire construire tout le devoir sur) l'objectivité d'Ammien Marcellin, de « portrait critique » des *Austoriani* d'emblée est contreproductif. La présentation de l'auteur ne doit contenir que les informations strictement nécessaires à la compréhension du document. Dans certaines explications du document, l'introduction était parfois une biographie d'Ammien Marcellin.

L'accroche ne doit pas consister en une citation, mention ou renvoi à l'historiographie moderne ou contemporaine, elle doit être ancrée dans le temps

antique et romain. On ne mentionnera pas les accroches avec « Le seigneur des anneaux », « Obélix disant ils sont fous ces Romains » ou des ouvrages qui traitent certes d'un aspect large des questions du IV^e s. mais ne sont pas centrés sur le lieux ou les événements du document. Il est maladroit d'utiliser un autre texte pour commencer. L'accroche n'a pas besoin de remonter six ou huit siècles avant les événements sauf à raisonner téléologiquement (par exemple une citation relative au II^e s. av. J.-C. pour évoquer une corruption atavique romaine).

Quand des auteurs contemporains sont mentionnés autant les orthographier correctement : relevons ainsi Yann Le Bohec transformé en Lebollec !

Certaines problématiques sont artificielles ou décalées par rapport au contenu du sujet parce que l'accroche est partie sur une piste partielle : par exemple les barbares. Des pans entiers du texte sont alors ignorés. La suite de l'explication montrait parfois en outre une historiographie datée.

Sur le développement

Des copies se résumaient à des digressions ou des généralités à propos du texte dont les citations n'étaient que des prétextes à des développements sur des sujets traités comme des leçons, ou de simples illustrations choisies, destinées à prouver l'affirmation précédente. Sont assénées des affirmations générales non démontrées ni prouvées. Il y a des défauts d'argument.

L'art de la citation est parfois ignoré. Il vaut mieux citer brièvement que renvoyer à une simple ligne alors qu'en réalité d'autres éléments sont commentés.

Ce qui a été le mieux réussi est ce qui concerne l'organisation administrative, pour peu que cela ait été utilisé pour expliquer les mots ou les idées et non comme prétexte à une leçon, mais avec deux faiblesses assez répétées : le fonctionnement des cités est peu maîtrisé (il y a des confusions entre assemblée provinciale et curie locale) ; les circuits des relations entre cités et pouvoir central impérial peu clairs :

Sur les connaissances

Parmi les lacunes ou les défauts les plus fréquents, relevons le manque de connaissances sur *Lepcis Magna* (sa richesse, sa localisation : trop peu ont été les copies à situer la cité sur la côte méditerranéenne), les *Austoriani*. Sans exiger une parfaite connaissance de tous les peuples, le jury a parfois été étonné de l'absence de localisation des événements et a déploré (voir déjà le rapport de l'an dernier) une méconnaissance de la géographie physique, en général, et de la géographie historique. Cela dénote un manque de culture générale : il est étonnant et inquiétant que l'espace méditerranéen soit inconnu d'étudiants qui ont au minimum fait trois ans d'histoire en licence. Peu de candidats ont une représentation mentale de ce qu'est l'Empire à l'époque du programme alors même qu'elle est un des fondements du programme et que les éventuelles lacunes de la licence auraient dû être comblées à l'occasion de la

préparation des questions au programme. La plupart des ouvrages édités à l'occasion de la question d'histoire romaine comportaient cartes ou glossaires. Le bon sens aurait pu permettre de s'interroger, par exemple sur la mention de chameaux...

Le jury a relevé un autre défaut flagrant : le manque de chair humaine : des copies ignorent la totalité ou presque des personnages, non seulement qui ils sont mais leurs charges et fonctions.

Sur les plans

Une majorité a bien compris que le plan thématique par cercles concentriques, du pouvoir local au pouvoir impérial était celui qui fonctionnait le mieux. Mais les enjeux du texte n'ont pas été entrevus par les candidats qui ont souvent ignoré la question de la corruption. Il faut rappeler que la logique du plan découle de la lecture intégrale du document, de la première à la dernière ligne et que les parties doivent s'enchaîner. Mais il n'est pas nécessaire d'indiquer en chiffre romain les parties un à trois ni de faire de longs chapeaux introductifs et conclusifs de chaque partie. Il vaut parfois mieux un plan en deux parties équilibrées que trois parties artificielles ou la troisième est trop courte faute d'éléments pour la nourrir et de temps pour la rédiger. Sur la corruption, certaines explications en faisaient une caractéristique atavique de l'Empire ou la résultante du dessein d'Ammien Marcellin auquel avait été consacré un long développement en introduction ou qui faisait l'objet de la troisième partie.

Éléments de correction

Ammien Marcellin

Né à Antioche (c. 330 – c. 394), officier cultivé, IV^e siècle. Il a servi parmi les *protectores domestici*. Attaché à l'état-major du général Ursicinus qu'il a suivi d'Antioche à Milan puis à Cologne pour éliminer Silvanus. Il a également participé à la guerre contre Sapor II en 357-359 (présent au siège d'Amida. Il réussit à s'échapper). Il participe aux campagnes de Julien puis sa carrière militaire s'arrête. Les *Res Gestae* comptent 31 livres qu'Ammien présente comme une continuation de Tacite (son œuvre commence en 96 et va jusqu'en 378). Les 13 premiers livres sont perdus. Ce qui reste commence avec le livre 14 en 353. Ammien est païen dans un monde où le christianisme s'est imposé à la tête de l'Empire. Sans surprise, son jugement sur Julien est extrêmement positif à l'inverse de son jugement sur Jovien par exemple, son successeur. Il a un point de vue également négatif sur Valentinien qu'il présente comme un empereur sujet à des accès de colère. Il construit un portrait à charge contre l'empereur. Alors qu'Ammien accuse Valentinien d'être colérique, il apparaît dans le récit relativement mesuré, ne faisant pas crédit a priori ni au rapport de Rémigius ni à celui de Palladius.

Ammien Marcellin et ses sources

Ammien est le seul à parler de cette affaire. Il a probablement eu accès à un dossier judiciaire, constitué après la mort de Valentinien en 375, au moment de la réouverture d'une enquête. Ce dossier devait contenir les plaintes des deux ambassades et les *relationes* de Remigius, le maître des offices, sollicité par Romanus (VI.8.), son parent par alliance pour que l'instruction de l'affaire portée par les deux délégués tripolitains Severus et Flaccianus soit « par décision de l'empereur confiée au vicaire et à lui-même (= Romanus) ». Ammien a pu avoir connaissance de ces pièces par Nicomaque Flavien et Hesperius, à Rome où il s'était installé. Mais peut-être aussi y avait-il une copie de ces pièces à Lepcis même.

Le découpage du texte était le suivant :

VI.4. Le contexte : les envahisseurs barbares (les *Austoriani*) et les populations envahies (les Lepcitains : penser ville et son territoire, campagne).

VI.5-6. Le contexte administratif : Romanus, le nouveau comte d'Afrique (c'est quoi un comte) et sa méthode d'action.

VI.7. Le contexte administratif : l'assemblée provinciale ; lieu et occasion de rencontres entre les administrés et l'autorité impériale. D'elle découle l'envoi de délégués de la province de Tripolitaine, à laquelle appartient la cité de *Lepcis Magna* (Severus et Flaccianus) pour les représenter auprès de l'empereur Valentinien et lui faire un don (statues de la Victoire en or).

VI.8-9. L'enjeu politique de l'assemblée provinciale qui envoie les délégués tripolitains et le fonctionnement de l'audition/décision impériale.

VI.15. Attente de la décision politique et incertitude militaire. Poursuite des razzias, exactions et prise de butin.

VI.16. Nouvel envoi de délégués (Jovinus et Pancratus) mais cette fois jusqu'à la cour...

VI.17. ...ce qui est à l'origine de l'envoi à Lepcis de Palladius pour qu'il fasse un rapport à l'empereur.

VI.17-20. La corruption du pouvoir. Entente Palladius-Romanus. Les faux-semblants.

VI. 21. Corruption et mensonges : le choix de l'empereur de condamner.

Analyse linéaire

VI. 4. « [Les *Austoriani*] » : (ou *Austuriani*) peuple/groupe maure/berbère qui a, entre 363 et 365, désorganisé la province de Tripolitaine par des incursions et razzias. D'ailleurs, ces attaques provoquèrent l'exécution de l'un de leurs leaders, Stachao, arrêté par les Romains pour espionnage.

« ...firent irruption hors de leur territoire » : question de la localisation de leur base de repli a été posée par Y. Modéran : tirant argument de la demande pour le moins

surprenante de Romanus (4000 chameaux), il avance l'idée que Romanus avait prévu d'aller attaquer les *Austoriani* sur leur territoire qui devait donc se trouver au-delà d'une zone désertique, probablement dans une oasis au-delà la Grande Syrte, à plus de 600 km de *Lepcis Magna*, peut-être Zella ou Augila. Ces *Austoriani* semblent avoir été organisés en confédération (voir aussi plus bas à propos des chameaux).

[Voir Yves Modéran, chap. 6, « L'origine des Asturiani et des Laguatan », p. 209-249, *Les Maures et l'Afrique romaine (IV^e-VII^e siècle)*, Rome, ÉfR, 2003.]

« ...avant la fin du règne de Jovien » : 27 juin 363-19 février 364.

« ...semblables à des fauves mus par la rage : craignant de s'approcher de *Lepcis*, ville forte par ses murs et sa population, ils s'installèrent durant trois jours dans ses très fertiles faubourgs ». *Lepcis Magna*, ville dont était originaire la dynastie sévérienne qui l'a dotée de sa parure monumentale. La cité devient municipale en 64/65 sous Tibère, puis colonie honoraire sous Trajan. Capitale de la Tripolitaine. Province créée entre 294 et 305 par Dioclétien et Maximien. *Lepcis* est une ville riche : la fertilité de son très vaste territoire (sa *chora*) évoquée ici est d'origine agricole (vignes et olivettes) ; elle se déduit aussi de l'or coronnaire mentionné un peu plus loin dans le texte. Cette richesse doit pouvoir aussi être déduite des liens ou des réseaux possibles avec Rome (Flaccianus a pu se cacher à Rome). La richesse s'évalue aussi en hommes (par le nombre) mais aussi par leur niveau de richesses. C'est un port, l'un des grands ports sur cette partie de la côte, qui tirait profit de l'exportation des produits agricoles de son arrière-pays. Au moment de l'attaque des *Austoriani*, *Lepcis* se relevait des tremblements de terre de 306 et de 310.

[Sur le nom orthographié Leptis chez Ammien Marcellin. Rappeler que ce sont les inscriptions qui attestent la graphie *Lepcis*. Par ex. *CIL*, VIII, 22670 au début du II^e s. sous le règne de Trajan, dédicace d'un arc, à l'empereur]

« Après avoir massacré les paysans qu'une frayeur soudaine avait paralysés ou contraints à se réfugier dans des cavernes, ils incendièrent en abondance des biens meubles qu'il leur était impossible d'emporter et repartirent chargés d'un énorme butin » : le verbe « repartir » indique un retour vers le territoire.

« ...emmenant en captivité Silva, le membre le plus éminent de l'aristocratie municipale, que le hasard leur avait fait trouver sur ses terres avec ceux qui lui étaient chers ». Il s'agirait donc des décurions les plus importants de la cité.

5. « Les Lepcitains, épouvantés par cette soudaine calamité, avant de voir s'aggraver les maux dont l'arrogance des barbares les menaçait, implorèrent l'assistance de Romanus, récemment promu comte d'Afrique ». Haut officier de l'armée romano-tardive d'Occident, Romanus occupait l'un des plus hauts commandements (*comes*) des forces militaires des provinces d'Afrique du Nord (*Africa romana*). Un *comes rei militaris* était placé sous l'autorité du *magister militum* concerné, en l'occurrence du *magister militum praesentalis* à la cour impériale d'Occident.

Comte d'Afrique responsable vers le milieu du IV^e S. de l'armée du diocèse. Il commandait directement les troupes mobiles de l'armée de campagne (*comitatenses*) et 16 unités « frontalières » (*limitanei*), par l'intermédiaire d'officiers territoriaux dénommés les *praepositi limitis*.

« Celui-ci arrivé à la tête de ses troupes et prié de leur porter secours dans leur désastre, déclarait ne pas vouloir se mettre en campagne si on ne lui apportait des vivres en abondance et si on n'équipait quatre mille chameaux » : sur cette demande, elle s'explique peut-être par la volonté de Romanus de poursuivre les *Austoriani*. La cité possédait d'importants troupeaux de chameaux au IV^e siècle car elle se situait au départ de routes qui traversaient les zones désertiques. Ce que fait Romanus n'est pas nécessairement illégal : Loi de 365, adressée au vicaire Dracontius (*CTh*, XI, 1, 11) rappelle l'obligation pour les propriétaires terriens des zones frontières de fournir le ravitaillement des troupes qui devaient les défendre même si le nombre peut sembler ici énorme. La mention des chameaux suggère aussi que Romanus prévoyait un long trajet dans les régions désertiques pour poursuivre les *Austoriani* (Voir Y. Modéran, 2003 et plus haut pour la localisation qu'il suggère des *Austoriani* dans une oasis de la Grande Syrte, à plus de 600 km de *Lepcis*)

6. « À cette réponse, les malheureux habitants, abasourdis, déclarèrent ne pas pouvoir trouver à eux seuls, après les dévastations et les incendies... », La cité perd de son importance durant le III^e siècle avant d'être victime d'un tremblement de terre en 306-310.

« ...de quoi réparer leurs immenses pertes, s'il leur fallait mettre en œuvre des moyens si démesurés. Le comte, ayant passé là quarante jours dans l'incurie, était parti sans rien entreprendre. »

7. « Les Tripolitains, frustrés de cette espérance et redoutant le pire, quand fut arrivée la date légale de l'assemblée, qui se tient chez eux une fois par an » : assemblée provinciale rassemblant les délégués envoyés par chaque cité pour élire le grand-prêtre pour la province. L'assemblée évoquait également des questions concernant la province. Elle peut envoyer des délégués à l'empereur ce qui est le cas dans la suite :

« ...choisirent Sévérus et Flaccianus pour délégués, avec mission de présenter à Valentinien des statues de Victoires en or à l'occasion de son avènement et de l'instruire sans crainte des pitoyables destructions subies par la province. » Valentinien devient empereur en février 364. L'assemblée dont il est question ici ne peut donc être que celle de 364 ou de 365. La mention de Remigius permet de trancher : il s'agit de celle de 365. On peut donc supposer que la nouvelle de l'avènement de Valentinien était parvenue après la tenue de l'assemblée de 364. C'est donc pour cette raison qu'elle n'envoie l'or à Valentinien qu'en 365.

8. « Aussitôt informé, Romanus fait dire par un cavalier dépêché en toute hâte à Rémigius, maître des Offices » : Lors des réformes de l'administration palatine menées par Constantin (puis Constance II) la création de la fonction de maître des offices, d'abord appelé tribun et maître des Offices, est la seule réelle innovation. À la tête de

tous les services civils et militaires du Palais il est le chef de la chancellerie. D'abord perfectissime, il devint lui aussi sénateur de rang illustre un peu avant 384. L'étendue de ces attributions en fait, sans conteste, la personne la plus puissante de la cour. Il vérifie les lois émises par les bureaux du questeur du Palais. Disposant des bureaux centraux et déléguant dans les provinces enquêteurs et chargés de mission, il était le relais entre l'administration provinciale et les services centraux de l'Empire. Il jouait également un rôle-clé de contrôle dans les affaires internes de la cour où il exerçait une compétence juridictionnelle sur les fonctionnaires qui dépendaient de lui mais aussi plus largement dans tous les cas de mauvais usages des services palatins. C'est lui également qui organisait toutes les séances du consistoire, qu'il s'agisse de la réception d'ambassades étrangères ou de légations venant des provinces et des cités.

« ...son parent par alliance » : importance des solidarités familiales.

« ...ou plutôt l'associé de ses brigandages, de s'arranger pour que l'instruction de cette affaire soit par décision de l'empereur confiée au vicaire et à lui-même » : le vicaire du diocèse possédait le droit de recevoir certains appels judiciaires à la place de l'empereur, définir ce qu'est un vicaire. À cette époque, le vicaire s'appelait Dracontius (nom connu par les sources épigraphiques mais qui n'est pas donné par Ammien).

9. « Les délégués arrivèrent à la Cour et, introduits auprès de l'empereur, lui exposèrent oralement ce qu'ils avaient souffert : ils lui présentèrent des décrets qui donnaient un compte-rendu de toute l'affaire. On les lut, mais l'empereur n'ajouta foi ni au rapport du maître des offices qui cautionnait les infâmies de Romanus, ni aux délégués qui lui faisaient un rapport en sens opposé ». Ce passage témoigne des jeux de pouvoir à la cour impériale. On peut noter que l'empereur ne fait pas une confiance aveugle à son maître des offices. Par ailleurs, les délégués ont reçu le droit de présenter leur requête oralement devant l'empereur, sans se limiter à une forme écrite. Cela témoigne d'un minimum de considération pour l'ambassade qui par ailleurs a apporté l'or coronaire pour l'avènement de l'empereur.

Ils en ont profité pour se plaindre, profitant des circonstances (une ambassade provinciale envoyée en début de règne qui permettait à l'empereur de mettre en scène sa propre sollicitude et son respect pour les élites des cités). Une loi de Constance II de 355 (*CTh.* 12.12.1) a ainsi permis aux conciles provinciaux africains d'envoyer des délégués sans aucune restriction et sans l'accord préalable du gouverneur. Valentinien a rétabli cette obligation dans le même temps qu'il favorisait ces ambassades en mai et septembre 364 (*CTh.* 12.2.3 et 4).

« Une enquête exhaustive fut promise, mais repoussée à plus tard, selon l'usage qui veut que le pouvoir suprême soit communément dupé, à la faveur des occupations qui assaillent les puissants. » L'empereur ne prend pas la mesure de la situation mais Ammien semble l'excuser.

10. « Tandis que les Tripolitains attendaient certains soulagements de l'assistance des troupes impériales, plongés dans l'incertitude et dans une longue angoisse, les

hordes barbares surviennent une nouvelle fois, enhardies par les événements précédents. Après avoir parcouru les territoires de *Lepcis* et d'Oéa », cité située à une dizaine de km à l'ouest de *Lepcis Magna* (Tripoli). Elle était avec *Lepcis* et *Sabratha* une des trois grandes villes de la Tripolitaine. Elle avait obtenu le statut de colonie sous Commode.

« ...en y portant le massacre et la dévastation, elles s'en allèrent chargées d'énormes masses de butin, non sans avoir tué bon nombre de décurions, au premier rang desquels l'ancien grand prêtre Rusticianus et l'édile Nicasius ». À propos de ce passage sur les pillages et meurtres de deux décurions, il faut définir ce qu'est un décurion (qui sont pour l'un un ancien grand prêtre élu par l'assemblée provinciale (voir plus haut)). Rôle en particulier lors de la célébration de jeux en l'honneur de l'empereur. Quant à Nicasius, il a parcouru une partie du *cursus honorum* local. Ces hommes font donc partie des familles parmi les plus puissantes.

11. « Il fut impossible d'empêcher cette incursion parce que la direction des affaires militaires, également confiée au gouverneur Ruricius sur les prières des délégués, était bientôt passée à Romanus. Ruricius était *praeses* et récupéra donc les pouvoirs militaires du *comes Africae* dans la province « de Tripolitaine. Cela avait déjà été le cas dans les années qui précédaient puisque le gouverneur de Tripolitaine Fl. Archontius Nilus entre 355 et 360 avait déjà récupéré dans sa province les pouvoirs militaires du *comes Africae* en se voyant confier les troupes du limes de Tripolitaine. Rappeler que si, dès le début de la tétrarchie, les positions militaires les plus méridionales de la province avaient été abandonnées, cela n'avait pas mis fin à la surveillance de ces marges ni aux contrôles des déplacements de populations. Ni encore moins à l'existence à l'ouest de la province du *limes Tripolitanus*.

Relever le statut administratif mouvant de la province, probablement lié déjà à cette époque aux incursions des *Austoriani*.

Les délégués de *Lepcis* n'ont pas hésité à exiger de choisir celui qui devait assurer la défense de la province, en l'occurrence Ruricius, peut-être d'origine locale. Il faut noter les liens forts qui pouvaient exister entre les élites locales et leurs gouverneurs, les premiers s'appuyant sur le second pour s'opposer aux autorités régionales.

12. « La nouvelle de ce désastre, à peine infligé, fut bientôt transmise dans les Gaules. » Valentinien a résidé la plupart du temps dans sa capitale de Trèves. C'est d'ailleurs là qu'il a probablement reçu tous les envoyés de *Lepcis Magna* ;

« ...et elle émut plus vivement le prince. Aussi envoie-t-on le tribun et notaire Palladius », l'un des rôles essentiels de cette schola (*schola*) de fonctionnaires impériaux (dont certains étaient également tribuns), était de transmettre des lettres, des instructions impériales ou de porter des convocations. Ils se voyaient également chargés des arrestations, de la levée des recrues, de porter l'argent des largesses impériales ou encore de mener des enquêtes. Premier tribun et notaire connu par Ammien Marcellin en 358. Ils ont rang de vicaires en 381. À l'époque de Symmaque ils ont rang de clarissimes. Personnages qui avaient la confiance de l'empereur.

Mais dans le même temps dépend du maître des offices : comment peut-il être impartial ?

« ...pour remettre aux troupes éparpillées à travers l'Afrique la solde à laquelle elles avaient droit et pour examiner, avec la bonne foi appropriée, les événements de Tripolitaine. » Mention du versement de la solde des soldats qui entrent dans leurs attributions.

13. « Pourtant tandis que l'on perdait ainsi du temps à délibérer et à attendre des réponses, les *Austoriani*, rendus arrogants par leur double succès, arrivèrent à tire d'aile comme des oiseaux de proie dont l'appel du sang rend la sauvagerie plus cruelle : après avoir tué tout le monde (excepté ceux qui échappèrent au danger par la fuite), ils coupèrent arbres et vignes et emportèrent le butin qu'ils avaient auparavant laissé derrière eux. » Les arbres renvoient probablement à des oliviers. Ils reviennent pour terminer leur pillage.

14. « C'est alors qu'un certain Mychon, citoyen bien né et influent, fut fait prisonnier dans une propriété des environs de *Lepcis* et s'échappa avant d'être enchaîné... » C'est la capture d'un décurion.

« ; ...mais absolument incapable de s'enfuir parce qu'il n'avait plus l'usage de ses jambes, il se jeta dans un puits vide ; les barbares l'en tirèrent avec une côte brisée, le conduisirent près des portes, le rendirent contre rançon aux supplications éplorées de sa femme et le hissèrent par une corde jusqu'aux créneaux ; il mourut deux jours plus tard. **15.** Encouragés par là à poursuivre les actions, ces impitoyables bandits battirent les remparts même de *Lepcis* qui résonnaient des lamentations funèbres des femmes : jamais dans le passé, elles n'avaient été enfermées par l'ennemi, et une panique inhabituelle les laissait à demi mortes. Le siège de la ville avait duré huit jours de suite, et comme des assaillants étaient blessés sans aucun résultat, ils s'en retournèrent assez mécontents dans leur pays. » Siège de la ville qui n'aboutit pas finalement.

16. « Là-dessus, les habitants, peu rassurés sur leur propre salut et jouant leur dernière chance, bien que les délégués partis auparavant ne fussent pas encore revenus, envoient Jovinus et Pancratius avec mission d'apprendre à l'empereur, en un fidèle rapport, ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils avaient eux-mêmes souffert. » Délégués sont probablement des décurions de *Lepcis*.

« Ceux-ci demandèrent ce qu'ils avaient fait à Sévère, rencontré à Carthage, et à Flaccianus, les délégués partis avant eux, et ils apprirent qu'ils avaient reçu l'ordre de se faire entendre du vicaire et du comte. » Empereur a délégué l'enquête au vicaire et au comte c'est-à-dire aux membres les plus importants de l'administration régionale

« De ces deux délégués, Sévère mourut aussitôt, emporté par une cruelle maladie ; néanmoins les personnages nommés ci-dessus prirent en hâte le chemin de la Cour, à grandes étapes. » Passage qui met en avant les dangers des voyages et leur durée : on

part à deux parce qu'on peut mourir en route (voir plus bas le délégué qui meurt à la cour).

17. « Sur ces entrefaites Palladius arriva en Afrique. Romanus, instruit à l'avance de l'objet de sa mission avait, de façon à assurer sa propre sécurité, fait savoir aux commandants des unités, par l'intermédiaire de confidents de ses secrets, qu'ils devaient restituer à Palladius, personnage puissant et qui touchait de près aux plus hautes autorités du palais impérial, la plus grande partie de la somme qu'il avait apportée pour payer les troupes : et ainsi fut fait. » C'est la mise en place du complot contre Palladius. Pour que celui fonctionne il faut quand même que cela ait été une pratique courante (rendre une partie de la solde apportée par le notaire c'est-à-dire détournement d'argent et corruption).

18. « Enrichi de cette façon, Palladius se dirigea aussitôt vers Lepcis et, afin de réussir à découvrir la vérité, il emmena avec lui dans les zones dévastées Erechthius et Aristomène, deux habitants du municipe éloquents et distingués, qui lui retraçaient franchement les épreuves qu'eux-mêmes et leurs concitoyens et voisins avaient connues. » Deux autres bouleutes lui servent de guide.

19. « Ils lui montrèrent tout sans détour, et il repartit après avoir vu les lamentables ruines de la province ; blâmant Romanus pour sa passivité, il le menaçait de faire au prince le rapport le plus véridique de tout ce qu'il avait vu. Mais celui-ci, bouleversé de colère et de rancune, l'assura que lui aussi allait bientôt faire un rapport établissant qu'envoyé en tant que secrétaire incorruptible, il avait détourné à son profit personnel tout le *donativum* destiné aux soldats. » C'est ici la question de la corruption.

20. « C'est pourquoi la conscience que Palladius avait de ses turpitudes fit la décision, et il s'entendit ensuite avec Romanus ; revenu à la Cour, il trompa Valentinien par son art impie des mensonges, déclarant les plaintes des Tripolitains dénuées de fondement. » Est ici indiquée la possibilité de mentir à un empereur totalement dépendant pour avoir des infos sur les problèmes dans son empire.

« Aussi fut-il encore renvoyé en Afrique avec Jovinus, le dernier de tous les délégués (car Pancratius était décédé à Trèves), pour examiner personnellement, en collaboration avec le vice-préfet, le crédit que méritait la seconde ambassade également ; outre cela, l'empereur avait donné l'ordre de couper la langue d'Erechthius et d'Aristomène... », les deux vont se cacher jusqu'à la mort de l'empereur et porter l'affaire devant son fils Gratien.

« ..., dont le même Palladius lui avait affirmé qu'ils avaient tenu certains propos calomnieux. Sanctions prises par l'empereur : mutilation physique ici.

21. Comme il avait été convenu, le notaire suivit le vicaire en Tripolitaine. Aussitôt informé, Romanus y envoya en toute hâte son homme de confiance, et aussi le conseiller Caecilius, né dans cette province ; cédant à leurs manœuvres (on ne sait s'il

s'agissait d'argent ou de ruse), tous les habitants du municipes chargèrent Jovinus, affirmant avec beaucoup de détermination ne lui avoir confié aucun des messages dont il avait instruit le prince ; ils allèrent si loin dans l'iniquité que Jovinus dut avouer lui-même qu'il avait menti à l'empereur, mettant ainsi sa vie en danger. » Comment cela est-il arrivé ? corruption Caecilianus est probablement un décurion de Leptis Magna. Mais est-ce suffisant pour expliquer ce retournement ? Peut-être existe-t-il des dissensions au sein de l'*ordo decurionum* (et plus largement du concile régional) entre les décurions les plus importants (ceux qu'on envoie en ambassade et qui ont pris fait et cause contre le *comes Africae*, qui sont sénateurs ou chevaliers) et la masse des décurions, qui peuvent avoir été beaucoup plus prudents. Caecilius, conseiller juridique de Romanus probablement lui-même un décurion d'une cité libyenne. Certains notables locaux pouvaient espérer comme lui faire carrière dans l'administration impériale en profitant du patronage de Romanus au lieu de s'opposer frontalement à lui.

22. « Quand il eut appris cette nouvelle de la bouche de Palladius, revenu entre-temps, Valentinien, trop enclin à la sévérité, donna l'ordre de frapper de la peine capitale Jovinus, en tant que premier responsable des fausses déclarations, ainsi que Caelestinus, Concordius et Lucius, en tant que complices et co-responsables », tous des décurions ? Cela va dans le sens des lois prises par Valentinien contre les délateurs, en 365.

« ...et de punir de mort le gouverneur Ruricius comme étant coupable de mensonge, avec la circonstance aggravante que dans son rapport on lisait certaines expressions qui, avait-il semblé, dépassaient la mesure. » Mise à mort du *praeses*. Même remarque que ci-dessus.

Le texte permettait d'observer le fonctionnement administratif et politique d'une petite partie du territoire de l'Occident, les relations réciproques entre les cités, leurs habitants, et les cadres impériaux et l'empereur ; de voir aussi les relations de l'empire avec les barbares et la gestion de ces relations dans un secteur périphérique ; de voir les enjeux politiques et économiques de ces menaces et fragilités du pouvoir impérial ; de voir comment les rivalités et les intrigues aux échelons différents se résolvent. Il permet en particulier de voir comment l'empereur se tient informé.

Deux aspects sont présents : celui de la transmission de l'information et sa circulation (aux différents échelons, les délégations, les ambassades, les allers et retours entre le pouvoir central, ici en Gaule avec la cour à Trèves, et aux échelons provinciaux) et celui de la répression et de la remise en ordre politique et militaire. Le texte montre aussi les jeux d'intrigues de cour et les réseaux de parenté et de pouvoir. Il fallait voir et comprendre l'importance et la complexité concernant ces deux aspects de la question de la corruption. Valentinien, dans un édit adressé aux provinciaux africains condamne au début de son règne, dès février 365, les délateurs à être décapités. Cela a eu pour conséquence la limitation des dénonciations de fonctionnaires corrompus. Le but pour Valentinien était de se différencier des tyrans

qui traditionnellement se fiaient aux délateurs, comme Constance II. Pourtant la rhétorique impériale incite dans le même temps à dénoncer les abus des fonctionnaires à tous les niveaux. Dans le cas du texte, même les décurions sont accusés d'avoir transmis des faux rapports.

Le texte fonctionne en miroir, du terrain à la sphère impériale.

L'introduction doit bien sûr présenter les lieux géographiquement et institutionnellement mais sans entrer dans le détail fin qui est à considérer dans l'explication même du texte par le prisme des personnages impliqués qui permettent de comprendre les rapports de force et les enjeux (stratégiques ou tactiques : c'est une question d'échelle. Les perceptions ou représentations de la puissance des personnages impliqués doivent être relevées dans la narration d'Ammien Marcellin). Un ou deux mots rapides sur la notion de frontière (*limes*) sont possibles en introduction dans la présentation des lieux

Il pouvait y avoir une partie sur la Tripolitaine dans l'empire du point politico-administratif, militaire et du point de vue économique (qui parte du texte, en évitant la leçon. Fin du § 4, § 10, § 13) ; une partie sur les relations entre les cités et le pouvoir (il y a des éléments tout au long du texte) ; une partie sur la corruption, les désordres et la résolution des désordres.

On peut passer des questions militaires (avec la situation difficile des provinciaux évoquée au début du texte) à la dimension politique en partant de l'action de Romanus qui utilise ses relations personnelles, familiales par alliance, à la cour impériale, pour discréditer les deux délégués envoyés par Lepcis et la province.

En plusieurs endroits du texte, il y avait des indications explicites ou implicites de la richesse de la région. L'absence de connaissances géographiques (sur les lieux, les climats, les productions) et de représentation de l'espace méditerranéen impérial n'a pas permis à tous de comprendre le texte.

Les protagonistes

- Romanus, comte d'Afrique, général, commandant de l'armée romaine d'Afrique. Même si son rôle n'est pas exempt de soupçon de corruptions variées, il a pu avoir chez les Lepcitains des soutiens (un peu plus loin dans le texte d'Ammien, en VI.21.). On ne peut pas exclure des rivalités intralepcitaines entre notables ou entre les décurions lepcitains et les délégués provinciaux probablement pourvus de la dignité sénatoriale ou équestre.

- Remigius, **maître des offices**. Il est par ailleurs parent de Romanus.

Il est comte de premier ordre, a un rôle considérable dans l'administration de l'Empire en ce qu'il fait le lien entre le palais et les provinces, notamment parce qu'il reçoit les délégués des cités et des provinces au palais.

Entre autres missions qui lui sont confiées, il y a les enquêtes dans les provinces et il a certains pouvoirs de juger à ces occasions.

- Palladius, **notaire (du Palais), tribun.**

Rappeler que cette appellation « tribuns et notaires » peut parfois être abusive car tous les notaires ne sont pas tribuns. Les notaires palatins ont un service de type civil. Ce titre de tribun et notaire apparaît en 358 chez Ammien Marcellin. Le mot de tribun désigne les officiers des scholes palatines. C'est probablement vers le milieu du IV^e s. que ces hommes ont été constitués en schola (*schola*) et donc considérés comme une milice parmi le corps des soldats du palais.

Leur rôle consiste à sténographier les audiences impériales ; ils transmettent lettres, instructions impériales, mènent des enquêtes, participent à des ambassades ; ils lèvent des recrues, portent l'argent des largesses impériales ; peuvent organiser la défense d'une province impériale comme on le voit dans des passages chez Ammien Marcellin.

Il est donc un personnage puissant, au plus près de l'empereur. Mais il trompe celui-ci, circonvenu qu'il a été par Romanus. Ce notaire, Palladius, dépend du maître des offices Remigius. Comme celui-ci est un parent par alliance de Romanus, on peut comprendre que Palladius ait eu du mal à rendre à l'empereur un rapport très critique envers Romanus.

- Jovinus, Pancratius, délégués de la Tripolitaine (seconde ambassade issue du concile de la Tripolitaine, cette fois envoyés auprès de l'empereur).

- Erechtius, Aristomenes, deux délégués de Lepcis, « habitants du municipe, éloquents et distingué » dit Ammien (VI.18.).

- Caecilius : *consiliarius* de Romanus, c'est-à-dire un conseiller juridique. Il était peut-être un décurion d'une cité de Tripolitaine.

- Severus, Flaccianus, déléguées de Lepcis et de la Tripolitaine (première ambassade).

Signés : Audrey Becker, Nicolas Mathieu

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

Rappel des questions de géographie thématique inscrites au programme : « Les environnements » et « Les littoraux français »

« Gérer les risques environnementaux sur les littoraux français métropolitains et ultramarins »

Le choix du sujet

Le sujet proposé lors de la session 2025 montre la volonté de croiser les deux questions au programme et s'inscrit pleinement dans le champ d'étude fixé par les lettres de cadrage sur « Environnements : approches géographiques » et « Les littoraux français ». Il est ainsi rappelé que les littoraux sont associés à des « formes originales d'organisation de l'espace » (Brunet, 1992) dont « la gestion des risques » est une composante forte. Deux paragraphes de la lettre de cadrage sur les littoraux français sont explicitement consacrés aux risques, et essentiellement aux risques environnementaux. Pour les environnements, il est bien précisé que la réflexion doit considérer le contexte de changement global en abordant la « diversité des risques et des formes de vulnérabilité » comme l'incarnation des « interactions complexes entre les sociétés et leurs environnements ». Puisque « la question au programme invite à considérer les environnements en tant qu'enjeux politiques spatialisés », les risques environnementaux sont à appréhender comme l'une des manifestations possibles de ces enjeux. L'objectif du sujet est donc de permettre de véritablement mettre en œuvre un raisonnement géographique à partir de la notion de risque, notion majeure et englobante en géographie aussi bien d'un point de vue épistémologique, théorique qu'appliqué. Néanmoins, les risques environnementaux devaient être appréhendés à l'aune du verbe « gérer », ce qui suppose de considérer pleinement les acteurs, les politiques publiques, les formes et logiques d'aménagement, les échelles spatiales et temporelles de la gestion, etc. En outre, risques et/ou littoraux apparaissent de façon récurrente dans les programmes scolaires à travers les thématiques suivantes, sans exhaustivité : « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles » en classe de Seconde ; « Prévenir les risques et s'adapter au changement global » en classe de 5^e ; « Habiter les littoraux » en classe de 6^e ; « la littoralisation des espaces productifs » en classe de Première...

L'objectif du sujet est de permettre aux candidats de véritablement mettre en œuvre un raisonnement géographique à partir de la notion de risque, une notion majeure et englobante en géographie aussi bien d'un point de vue théorique qu'appliqué.

Le sens du sujet

Le sujet de composition « Gérer les risques environnementaux sur les littoraux français métropolitains et ultramarins » invite les candidats à croiser les deux questions de géographie au programme du concours en 2025. « Les environnements »

sont ainsi appréhendés au prisme des risques, c'est-à-dire de la probabilité d'occurrence de dommages liée à l'exposition à des aléas dits « environnementaux » voire « naturels ». Ici, les risques et leurs composantes – aléas et vulnérabilité – doivent impérativement concerner les littoraux français, de la France hexagonale à la France d'Outre-mer, le sujet étant explicite à cet égard, tout en sachant que les aléas évoluent au gré du changement global. Cependant le sujet n'est pas « Les risques environnementaux sur les littoraux français » ; il n'est pas non plus « Gérer les risques sur les environnements littoraux français » : dans la première formulation les enjeux et les modalités de la gestion des risques ne sont pas au cœur du sujet, dans la seconde, les risques anthropiques ou technologiques (risques nucléaires, risques liés à la transformation et au transport de matières dangereuses) sont à considérer à parts égales avec les risques naturels. Il n'est pas non plus « Gérer les catastrophes environnementales sur les littoraux français », la catastrophe étant uniquement la réalisation d'un risque à la suite de l'avènement d'un aléa qui aurait été mal géré.

La formulation du sujet est précise et demeure bien la suivante : « Gérer les risques environnementaux sur les littoraux français métropolitains et ultramarins », ce qui implique d'accorder une attention forte à la manière dont ces risques sont appréhendés par une diversité d'acteurs qui cherchent à les identifier, à les évaluer et à les réduire. Gérer renvoie ainsi aux politiques publiques de prévention des risques, à la manière dont celles-ci se traduisent dans l'aménagement des territoires mais aussi à travers l'éducation aux risques et la sensibilisation des populations. En abordant la gestion des risques environnementaux dans les contextes spécifiques des littoraux français, ce sujet incite les candidats à envisager les spécificités territoriales des littoraux français à la fois du point de vue des aléas, du point de vue de la vulnérabilité et du point de vue plus institutionnel et actoriel. En intégrant explicitement les espaces ultramarins, ce sujet suggère aussi d'aborder la spécificité des risques environnementaux et de leur gestion sur les littoraux des territoires d'outre-mer, en considérant les caractéristiques socio-économiques, l'éloignement logistique mais aussi symbolique vis-à-vis du territoire hexagonal. Ces espaces devaient prendre une place non négligeable dans le traitement du sujet, tout en soulignant la diversité des espaces ultramarins et en évitant l'écueil d'une essentialisation maladroite des littoraux ultramarins.

Ainsi, le sujet obligeait à problématiser les exemples, à spatialiser le raisonnement, à mobiliser des approches multifactorielles, multi-actorielles et multiscalaires. Ce sujet précisément n'était pas traité dans les manuels de concours ou dans les manuels universitaires sur les risques. Il invitait les candidats à se l'approprier pleinement pour réfléchir à la prévention, à la préservation, tout en incluant de nombreux acteurs et échelles.

Les termes du sujet

« **Gérer** », c'est administrer, organiser et s'organiser, s'occuper politiquement et concrètement d'affaires ou de problèmes en fonction d'intérêts et d'objectifs. La gestion des risques environnementaux sur les littoraux français renvoie d'abord à des

modalités plus générales d'atténuation et d'adaptation face à des changements brusques ou progressifs. Ensuite, plus spécifiquement, cela pose des questions simples mais aux réponses souvent complexes et systémiques : « Quels sont les risques en question ? Comment s'articulent-ils entre eux ? », « Comment sont-ils appréhendés ? Quels sont les acteurs qui les gèrent ? Et pour qui ? » ; « Quels sont les enjeux littoraux liés aux risques environnementaux ? » ; « A quelles échelles spatiales et temporelles gère-t-on les risques environnementaux ? » ; « Comment maîtriser les aléas ? Comment réduire la vulnérabilité ? » ; « Quels sont les objectifs de la gestion des risques ? » ; « Dans quelle mesure l'originalité de l'organisation de l'espace des littoraux français affecte-t-elle la gestion des risques environnementaux au sein de ces territoires ? »

Gérer renvoie nécessairement aux jeux d'acteurs et d'échelles, aux choix et aux arbitrages politiques passés et actuels, aux enjeux économiques mais aussi aux enjeux environnementaux et sociaux. Rappelons d'ailleurs que le terme générique « enjeux » rassemble l'ensemble des éléments auxquels des acteurs accordent de la valeur, que celle-ci soit économique, culturelle, écologique... Ici, la valeur partagée serait le maintien de modes d'habiter littoraux, mais la manière de considérer la place des risques environnementaux dans ces modes d'habiter peut varier voire s'opposer selon les habitants ou les acteurs.

Gérer suppose d'envisager la diversité des réponses possibles face aux risques d'une part, et des réponses manifestes et concrétisées d'autre part : réponses techniques d'atténuation des aléas, réponses urbanistiques et aménagistes d'adaptation, réponses culturelles, éducationnelles et politiques d'acceptation. Ainsi, aborder ce sujet en géographe suppose de considérer finement le rôle des spécificités territoriales dans la gestion de ces risques, d'apprécier de manière détaillée et critique la spatialisation des politiques et des pratiques de gestion des risques. Gérer c'est aussi revaloriser certains espaces aux faibles valeurs économiques et symboliques, mais aux fonctions de régulation fondamentales : redonner de l'importance à des espaces mal perçus pendant longtemps (étangs, zones humides, qui font office de régulateurs et de stabilisateurs des sols). Gérer les risques environnementaux sur les littoraux français implique également de comprendre les fonctions d'interface qui les caractérisent.

« **Risques environnementaux** » : la notion de « risque » est largement travaillée par les géographes qui ne la considèrent pas comme une réalité exogène aux sociétés, mais au contraire comme une situation pleinement produite par les sociétés en fonction d'aléas environnementaux qui rencontrent des enjeux anthropiques. Au-delà de « la possibilité d'un danger menaçant un groupe humain et des éventuels effets dévastateurs de celui-ci » (Baud, Bras, Bourgeat, 2022), la notion de risque recouvre une réalité très diverse, à la fois dans la nature des risques, dans leur intensité et leurs effets, dans leurs temporalités, dans les possibilités de les « gérer » de manière sectorielle ou non. Le risque renvoie ainsi à la potentialité d'une catastrophe et la perception que la société a de cette éventualité : l'endommagement potentiel est bien à considérer en complément de l'endommagement effectif. De même l'endommagement latent, sournois et peu visible est tout autant à considérer que son

homologue brutal et évident. L'anthropisation (et son corollaire, l'artificialisation) justifie l'expression « risques environnementaux » et non de « risques naturels » pour souligner l'imbrication systémique entre les activités humaines à différentes échelles et la manière dont ces risques, liés à des processus biophysiques, se manifestent. Une imbrication systémique entre le biophysique et l'anthropique qui est par ailleurs consubstantielle à la notion d'environnement : « L'environnement ne désigne pas la seule nature, et n'est pas non plus synonyme de géographie physique ou d'écologie mais englobe l'ensemble des relations d'interdépendances entre l'homme, les sociétés et les composantes physiques de la nature. » (Veyret et al., 2024, *L'environnement : Concepts, enjeux et territoires*, p. 237-268, Armand Colin). Il est toutefois possible de s'appuyer sur une première catégorisation des risques :

- Les risques climatiques et météorologiques, en raison d'aléas hydroclimatiques : tempêtes, cyclones, inondations, submersions marines. Ces risques sont particulièrement concernés par l'accentuation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels en raison des forçages anthropiques. Ainsi, leur approche doit nécessairement être systémique.

- Les risques géophysiques et géodynamiques : érosions côtières, séismes et éruptions volcaniques lorsqu'elles affectent les littoraux.

- Les risques écosystémiques : espèces invasives et eutrophisation (type « algues vertes », sargasses qui représentent aussi un risque sanitaire, une pollution ; éventuellement espèces menaçantes (requins à La Réunion, E. Surmont, 2016), à condition de bien relier ces dernières à la notion de risque environnemental. Être attentif à l'évocation des processus et à la gestion proposée. Exemple : les algues vertes sont un processus venant en partie de l'arrière-pays (épandage agricole qui favorise les nitrates) et elles finissent par atteindre le littoral et son économie : nuisances visuelles et olfactives, danger pour la santé, coûts de ramassage et de traitement des algues, fuite des touristes, gêne pour l'activité conchylicole... Dans la réalité, les algues vertes ont trois causes : des épandages et une intensification agricole, des baies peu profondes et une météorologie favorable. Les plans de lutte associent les collectivités territoriales, les partenaires financiers (État, région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor), les partenaires techniques (chambre régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB), Eau et Rivières de Bretagne (ERB) et un conseil scientifique.

Les risques anthropiques (technologiques, industriels, etc.) ne sont pas au cœur du sujet sauf s'ils sont compris et expliqués comme des risques environnementaux. Par exemple, une bonne copie étudie le cas du naufrage de l'Erika en 1999 en montrant qu'un aléa naturel (une tempête, des vents de force 9, une grosse mer avec 6m de creux) est à l'origine d'un aléa anthropique (un naufrage) et d'une catastrophe qui affecte les environnements littoraux (marée noire). La réparation de la catastrophe repose autant sur des dynamiques biochimiques (dégradation du pétrole dans la mer) que sur des interventions humaines (nettoyage des plages, sauvetage de la faune).

Faute d'une analyse des termes « risques », trop de copies ont utilisé des exemples qui démontraient une dégradation des écosystèmes, voire des environnements dans un sens plus large (pollution, nuisances, perte de biodiversité) sans que celle-ci engendre un risque à court ou moyen terme pour des populations, des territoires, des activités. Si certaines dégradations peuvent engendrer un risque, celui-ci était à démontrer pour ne pas être considéré comme hors sujet. Le terme « risque » impose de raisonner sur des interactions entre « aléas » et « vulnérabilités » (dont les inégalités socio-spatiales, mais pas exclusivement). De même une analyse de l'adjectif « environnementaux » supposait un choix d'exemples qui intègrent une dimension systémique entre milieux naturels/activités anthropiques. Il fallait donc éviter de proposer des grilles de lecture d'une gestion strictement géo-économique des littoraux, en consacrant des développements importants à l'industrialisation littorale, au tourisme ou encore à l'urbanisation littorale. Ces éléments étaient sans doute dans le sujet mais devaient explicitement être reliés à la question des risques et des environnements pour ne pas être considérés comme hors-sujet.

« **Littoraux** » : même si la notion est au programme et que sa définition n'a pas posé de problème majeur, il convient de rappeler que le littoral renvoie à une configuration d'interface, c'est-à-dire à un espace où les activités terrestres et maritimes ont une influence réciproque ; cette configuration doit alors être convoquée, par exemple, lors de l'évocation des algues vertes. Les risques environnementaux sur les littoraux ne sauraient considérer exclusivement les espaces côtiers, leur acception est spatialement plus large. Au pluriel, les littoraux renvoient à leur diversité intrinsèque en matière de caractérisation biophysique, d'occupation, d'anthropisation et d'urbanisation, de spécialisation socio-économique, mais aussi d'éloignement des centres décisionnels ou de degré de préservation environnementale. A ce titre, la vulnérabilité ne saurait être exclusivement anthropocentrée, et les environnements littoraux sont aussi des espaces vulnérables face aux risques environnementaux sur les littoraux. Ainsi, aborder les littoraux à l'aune des risques implique de considérer des risques qui viennent de la mer vers les terres (aléas d'origine maritime et vulnérabilité terrestre), mais aussi des risques des terres vers la bande côtière (aléas terrestres aux impacts sur des littoraux particulièrement vulnérables). D'un point de vue juridique, la Loi Littoral de 1986 définit une « bande littorale » de 100 mètres de largeur depuis le trait de côte où les nouvelles constructions sont interdites « en dehors des espaces urbanisés ». Le sujet invite donc à raisonner en termes de trait de côte, d'estran et d'interface avec une inégale profondeur.

Problématisation et pistes de réflexion

L'approche systémique, au cœur de l'appréhension des risques, s'avère essentielle pour penser et mettre en œuvre des politiques et des pratiques de gestion de risques environnementaux divers. Aussi, la problématique questionne la manière dont les acteurs des territoires littoraux en France intègrent la gestion des risques environnementaux dans les choix et les pratiques d'aménagement de ces territoires. On pouvait donc s'interroger de la façon suivante : dans quelle mesure la diversité des

territoires et des dynamiques territoriales des littoraux français entraîne-t-elle de la part des acteurs et des habitants une gestion différenciée des multiples risques environnementaux auxquels ils font face ? Quelques copies ont proposé de bonnes problématiques, par exemple : « Dans un contexte d'attractivité croissante des littoraux français et d'injonction au développement, comment gérer les risques environnementaux apparaît comme une nécessité, tout en posant des questions de durabilité et de gouvernance partagée, du global au local ? »

Points de satisfaction

Le jury salue l'investissement des candidats et la qualité de certaines copies, qui révèlent une véritable maîtrise de l'exercice et des notions clés (littoral, risque, environnement). Plusieurs copies témoignent d'une réelle appropriation de références issues de la recherche contemporaine, notamment en géographie (logiques ascendantes, perspectives intersectionnelles), mais aussi en sciences humaines et sociales (histoire, anthropologie, philosophie, sciences politiques...). Plusieurs copies proposent par ailleurs des références bibliographiques pertinentes et maîtrisées qui permettent d'approfondir l'analyse du sujet voire, pour les meilleures, d'ouvrir le champ de la réflexion épistémologique. *A contrario*, les copies pratiquant le « *name-dropping* » sont finalement assez rares, ce dont se réjouit le jury : des références bien assimilées et placées à bon escient doivent constituer une ligne de conduite directrice. Certains exemples sont bien maîtrisés et utilisés, en général, à bon escient (Miquelon, tempête Xynthia, cyclone Chido, immeuble Signal), la distinction entre catastrophe et risque est connue. Les exemples en limite de sujet (risques industriels accrus par des processus environnementaux) permettaient aussi de voir si le sujet était bien compris ou, au contraire, mal appréhendé. En somme, la problématisation des légendes indiquait de manière évidente si le sujet était compris ou non par le candidat ou la candidate : pour un même exemple, celui-ci pouvait être traité en fonction du sujet de façon bien problématisée ou au contraire être plaqué sans véritable considération du sujet.

De très bonnes copies ont proposé des schémas d'acteurs qui mettent en lumière les relations en réseau, les hiérarchies et les compétences en jeu. Ces jeux d'acteurs s'inscrivent dans des champs de forces politiques et économiques et une excellente copie ouvre son introduction avec une citation appropriée tout en l'appliquant aux littoraux : « Notre environnement est une nature travaillée par la politique » Pierre Lascoumes, *L'Eco-pouvoir* (1994).

Illustrations

La présence d'un croquis de synthèse a été clairement valorisée, d'autant que le sujet s'y prêtait. Le jury rappelle, comme le faisait le rapport de 2021, qu'il est vivement conseillé d'utiliser le fond de carte à disposition. Un bon croquis de synthèse comporte un titre problématisé, la mise en évidence de gradients lorsque c'est possible ; il mobilise les acteurs et rend compte de dynamiques. Si le sujet portait bien sur les littoraux français, il était tout à fait possible et même conseillé de faire apparaître les centres décisionnels (capitale, préfectures) situés dans l'arrière-pays. Le

croquis doit être hiérarchisé et n'est pas muet : plusieurs toponymes, indiquant différentes échelles d'analyse doivent être mentionnés. Il est capital par ailleurs que les noms de lieux indiqués soient géographiquement bien placés. Sur la forme, le croquis est réalisé au crayon de couleur, l'écriture et l'orthographe sont soignées.

Une copie a par exemple proposé un croquis de synthèse dont le titre était : « Comment gérer les risques environnementaux de façon nuancée sur les littoraux français métropolitains et ultra-marins ? ». Trois parties apparaissaient dans la légende :

1-Des aléas naturels variés notamment liés au dérèglement climatique. Cette partie présente le volcanisme actif, le risque sismique, le passage des cyclones, le risque tsunami, et met en évidence la montée des eaux et la montée de la température

2-Une exposition importante sur des littoraux vulnérables. Cette partie montre un gradient de l'artificialisation des littoraux, avec un dégradé rouge, orange jaune, la pression touristique et les algues invasives.

3-Des efforts de protection des littoraux et de prévention des risques. Cette partie souligne le rôle du Conservatoire du Littoral, et des exemples de parcs.

Ce croquis et sa légende ont le mérite d'exposer clairement des éléments qui auraient été très descriptifs à l'écrit, et permet de montrer des différences spatiales, avec l'outre-mer bien représenté. Seuls quelques acteurs et le lien avec l'arrière-pays doivent y être ajoutés.

Un autre exemple de légende de croquis de synthèse : Gérer les risques environnementaux : entre accentuation anthropique et gestion durable.

1-Des littoraux menacés par de nombreux risques environnementaux (A-Des risques naturels multiples, aux manifestations ponctuelles et localisées...B-...face auxquels les populations littorales sont particulièrement vulnérables, d'où l'urgence de gérer ces risques).

2-Des risques environnementaux amplifiés par l'anthropisation (A-L'artificialisation littorale et sa participation dans les risques et catastrophes environnementales. B-Des risques d'origine anthropique à l'impact environnemental conséquent. C-Une gestion des risques source de tension).

3-Gérer les risques sur les littoraux : une priorité à l'heure des changements globaux (Une gestion confiée à l'État : l'institutionnalisation de la gestion. B-Gérer durablement : laisser les dynamiques environnementales s'exprimer pleinement malgré les risques).

De nombreux croquis intermédiaires, à différentes échelles, étaient envisageables, comme l'attestent les propositions de certains candidats, ici, à grande échelle :

Exemple 1 : « Gérer les risques par des infrastructures : l'exemple des effets induits sur le poulcier de Plougastel » avec trois parties : 1-Un site géomorphologique au sud de

Brest témoignant de la mobilité du trait de côte par sa formation. 2-Un poulrier soumis à des risques environnementaux multiples. 3-Des risques gérés par la construction d'infrastructures modifiant la dérive littorale et se révélant contre-productives.

Exemple 2 : « Préserver les herbiers de zostères pour gérer les risques littoraux, une solution fondée sur la nature et qui suscite des conflits » avec deux parties : 1-Ré, une île dépendante des activités touristiques où la gestion des risques environnementaux est une gageure. 2-Une gestion des risques environnementaux entravée par les pratiques locales.

Le jury invite les futurs candidats à relire les rapports des années précédentes, lesquels rappellent les éléments méthodologiques clés nécessaires à un bon croquis.

Erreurs, défauts récurrents et attentes du jury sur le sujet de 2025

Des problèmes formels ont posé des difficultés inédites compte tenu de leur récurrence dans les copies. Veiller à la lisibilité de l'écriture (calligraphie, utilisation d'une encre foncée) et à la propreté de la copie, se relire *a minima* au fil de l'eau pour supprimer les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, adopter à l'écrit un registre de langage approprié semblent un rappel élémentaire nécessaire pour des personnes qui enseigneront par la suite. Une écriture lisible, une rédaction raisonnablement aérée contribuent à faciliter la tâche du correcteur dans la progression de sa lecture et la compréhension de la démonstration.

Une dissertation reste un exercice académique bien balisé. Elle nécessite la présentation de l'ensemble des termes du sujet, une proposition de problématique, l'annonce du plan, un développement, organisé par un plan structuré en parties, lui-même composé de sous-parties délimitées par des renvois à la ligne et des sauts de ligne... Il faut éviter à tout prix les généralités sans fondement (« la main de l'Homme », « de tout temps », « depuis toujours », « à l'heure actuelle », etc.), les successions de parenthèses ou nombreux mots entre guillemets, soulignant l'approximation des termes employés, donc de la pensée. Le jury invite les candidats à se méfier de toute essentialisation et personnification spatiales. Seuls les acteurs pensent, décident et agissent, et les candidats auraient dû s'abstenir de mobiliser des entités géographiques comme sujets de certains verbes (« les littoraux s'organisent... » est impropre, en revanche ils sont aménagés, gérés par des acteurs). La bonne orthographe des toponymes est indispensable. Beaucoup d'erreurs de localisations, notamment concernant les territoires d'outre-mer (confusion entre Mayotte et la Réunion, « Papeete, capitale de Mayotte », « Kiribati en Polynésie française, » etc.) ont été relevées par le jury ; Valras est situé sur la côte atlantique et Lille, en position littorale. Le concours se prépare à l'aide d'atlas et de cartes topographiques afin de visualiser et retenir les localisations.

Il convient d'apporter un plus grand soin à la rédaction de la composition et de préférer un propos concis et précis à de longues ré citations ou aux platitudes. Parmi les lourdeurs relevées : « Les littoraux, comme partout sur la planète, sont ainsi devenus des espaces attractifs (...) ils portent l'empreinte des hommes », «

‘Environnementaux’ suppose de réfléchir en termes d’environnement », « Les littoraux en France sont divers et variés » ... Sur la forme, trop souvent, les candidats ne maîtrisent pas les styles direct et indirect en grammaire.

L’accroche reste très fortement conseillée, à condition qu’elle soit vraiment adaptée au sujet. Elle peut faire référence à un élément d’actualité, une œuvre artistique ou documentaire, un événement historique, mais il faut veiller à ne pas donner un exemple dont le traitement serait plus pertinent dans le développement. De nombreuses accroches sur le cyclone Chido à Mayotte ont été proposées dans les copies, mais elles sont très inégalement réussies : il était nécessaire de mettre en évidence les inégalités face au risque et les difficultés de gestion post catastrophe liée à l’éloignement du territoire métropolitain. L’accroche n’a de sens qu’avec son lien avec le sujet, son interprétation.

La problématique découle de la définition de tous les termes du sujet et de leur articulation ; elle ne peut se contenter de reformuler vaguement le sujet sous forme interrogative. La problématique est, dans l’idéal, une phrase unique, claire, grammaticalement correcte, qui met en évidence une tension réelle, un paradoxe par rapport au sujet. Le recours à la forme interrogative n’est pas indispensable.

La logique argumentative se doit d’être la plus explicite, rigoureuse et spatialisée possible : l’idée générale est étayée par des arguments précis, le propos s’efforce d’expliquer voire de justifier les constats qui sont faits et qui sont illustrés à l’aide d’exemples concrets et contextualisés. La démonstration doit être étayée par des exemples précis avec des croquis intermédiaires lorsque l’exemple s’y prête. Cette démonstration repose sur des sous-parties. Ces dernières annoncent clairement l’idée générale – et qui ne peut se limiter à illustrer le sujet à travers un exemple – puis proposent un exemple approfondi et, éventuellement, des exemples complémentaires en vue de complexifier et nuancer le propos (exemple qui décale l’argument sur un thème voisin, un contre-exemple propice à la formulation de nuances, en vue de préparer la transition vers la sous-partie voisine, etc.). Le jury rappelle qu’il faut veiller à développer les arguments géographiques généraux, à fonder la démonstration sur une pensée rigoureuse et argumentée avant de proposer des exemples ; trop de copies ont eu tendance à enchaîner les exemples après quelques lignes d’arguments rapidement esquissés. Les exemples sont aussi explicitement localisés et analysés. Le travail ne peut reposer sur des exemples évoqués de manière allusive. De la même manière, les développements qui prennent la forme de commentaires de travaux universitaires ou de références bibliographiques sans que le propos de leurs auteurs soit explicitement présenté, analysé et discuté, ne correspondent pas à l’exercice attendu. On préférera toujours un exemple concret, explicité et analysé, à des inventaires de connaissances abstraites. Les exemples doivent être spatialisés, c’est-à-dire que leur analyse doit permettre une analyse géographique avant d’être, par exemple, historique ou philosophique.

La conclusion répond à la problématique et se termine sur une ouverture, qui ne peut être, là aussi, un élément à développer dans le sujet. Elle ne peut contenir des

éléments d'appréciation personnelle de type jugement de valeur, opinion, quels qu'ils soient.

Sur le fond du sujet, l'enjeu était véritablement de définir le terme « gérer » et de suivre ces éléments de définition comme un fil directeur majeur du raisonnement, ce qui a été difficile pour une grande partie des candidats. Si l'exercice de composition est globalement maîtrisé, la qualité du raisonnement géographique en revanche était beaucoup plus discriminante : tentative inappropriée de plan multiscalaire, absence de considération vis-à-vis des jeux d'acteurs, des jeux d'échelles ou de la différenciation territoriale, difficultés de problématisation. Rappelons ici que le raisonnement multiscalaire ne consiste pas à « zoomer » ou « dézoomer » sur un même phénomène, mais bel et bien à montrer que le changement d'échelles permet d'apprécier différemment les enjeux, les acteurs, les logiques territoriales.

Le principal écueil rencontré est le hors-sujet. De nombreuses copies proposent des développements généraux sur la littoralisation, sur la variété des formes littorales ou encore l'anthropisation des littoraux, sans traiter directement de la gestion des risques environnementaux. Il était fréquent de rencontrer des copies qui ne traitaient véritablement de la gestion qu'en deuxième ou troisième partie. La protection de l'environnement ne doit pas non plus être au cœur du sujet, sauf si elle est un outil de gestion d'un risque environnemental précis et clairement énoncé. Beaucoup de copies confondent la gestion des risques environnementaux avec la protection du littoral ou les politiques de développement durable.

Trop de copies, faute d'une réelle définition du sujet et du terme « gérer », ont oublié nombre d'acteurs. Parmi les acteurs publics, citons l'État (Parlement, Gouvernement/Ministères, leurs représentants locaux comme les préfets, agences nationales), les collectivités locales et notamment sur ce sujet les régions, intercommunalités et municipalités, mais aussi des structures comme le Conservatoire du littoral, les Chambres consulaires (agriculture, industries), les syndicats de gestion, des organismes nationaux comme Météo France, les services de secours, etc. Des acteurs internationaux pouvaient également être intégrés à la réflexion : groupements scientifiques comme le GIEC, des ONG, Union européenne, etc. Quant aux acteurs privés, ils devaient être étudiés de façon précise grâce à des exemples : promoteurs, assureurs, commerçants, professionnels du tourisme, industriels, associations, groupes de pression, habitants qui ne sont pas que des « victimes » ou des « usagers » mais aussi des citoyens qui peuvent se constituer en associations.

Beaucoup de copies ont manqué de nuances ou ont proposé des visions simplistes voire caricaturales du sujet. A titre d'exemples, l'État aménageur limité à un rôle coercitif et *top down*, les populations victimes des égarements de cet acteur ou des acteurs locaux, la décentralisation présentée comme solution miracle à toute difficulté d'aménagement, des acteurs locaux supposément consensuels entre eux et en conflit avec les acteurs centraux, etc.

En plus de la diversité des acteurs, les échelles d'actions sont diverses, et peuvent être articulées, indépendantes ou en tension. La gestion se décline alors en de nombreuses possibilités d'action :

- Lois (et pas seulement la loi Littoral modifiée par la loi Élan), règlements dont ceux ayant trait à l'urbanisme par exemple, déclinés de multiples façons localement (jeu d'échelle) ;
- Des zonages d'aménagement (PLU, PLUi, SCOT), dont de protection (PNN, PNM, réserves naturelles, etc.) ;
- Des plans de préventions des risques et d'organisation des secours (PPRI, ORSEC) ;
- Des aménagements et équipements (digues, polders et leur éventuelle modification, destruction vers des aménagements plus adaptés au milieu et/ou un retour à des dynamiques naturelles) ;
- Des actions ayant un impact sur les représentations : information, alerte, éducation, prévention, commémorations d'événements ;
- Des actions ayant un impact sur les pratiques : coordination entre acteurs de nature et associés à des territorialités diverses.

Ces possibilités d'action impliquent différents registres de protestations ou de négociations en cas de conflictualité. Dans la lignée des travaux sur les conflits environnementaux, notamment ceux de Lionel Laslaz, les conflits doivent être analysés comme des manifestations des changements sociaux, politiques et environnementaux, et comme des éléments de déstabilisation ou de risque. En effet, d'un conflit peut naître la reconnaissance d'un nouveau risque ou d'une nouvelle forme de gestion des environnements.

Si certaines actions sont spécifiques à des acteurs (vote d'une loi par exemple), leur déclinaison et application peut être partagée avec d'autres acteurs.

Les temporalités de la gestion des risques ont souvent été mal considérées : avant la crise (prévention), pendant la crise (secours notamment), après la crise (réparations, modifications de la prévention). Sur ce point, les copies ayant interrogé l'évolution des paradigmes ou modèles de gestion des littoraux ont été particulièrement valorisées. On peut notamment penser au développement des solutions basées sur la nature ou aux méthodes prenant le contre-pied des aménagements côtiers traditionnels (cas de la dépoldérisation, par exemple). Les copies réfléchissant aux aspects spatiaux et territoriaux de la gestion, notamment en mettant en évidence leur rôle dans la recomposition spatiale des espaces littoraux ont été appréciées.

Enfin, il semble peu pertinent sur un tel sujet de considérer les territoires d'outre-mer dans une partie isolée. Trop souvent le traitement de ces territoires apparaît cloisonné par rapport au reste du territoire français ou lié à certaines thématiques. Les territoires d'outre-mer seraient par exemple davantage exposés aux risques naturels que leurs homologues de l'Hexagone. Cette vision est problématique compte tenu de l'importance du processus de littoralisation des activités et du peuplement dans ces

territoires. Les meilleures copies ont fait ressortir la diversité des territoires ultramarins à l'aune de la gestion des risques environnementaux sur leurs littoraux.

Suggestion de plan

Il ne saurait y avoir de plan type ni de modèle pour ce sujet, mais le jury a tenu à ce que le verbe gérer soit le mieux décliné possible en cohérence avec les paragraphes précédents du rapport (acteurs, échelles et temporalités de la gestion). De nombreux passages renvoient à ce qui a déjà été développé plus haut dans « l'analyse des termes du sujet » et « les attentes du jury ».

1-La nécessité de gérer de façon différenciée les risques environnementaux sur les littoraux français

Cette partie vise à mettre en lumière les différents éléments de différenciation des pratiques de gestion des risques environnementaux sur les littoraux français.

11-Des territoires inégalement exposés et vulnérables face aux risques : gérer de façon adaptative

- Approfondir la définition du risque donnée en introduction en précisant la nature systémique du double processus de production/gestion du risque environnemental qui intègre toujours des facteurs anthropiques et non-anthropiques.
- Proposer un gradient d'exposition au risque selon l'intensité des aléas connus d'une part et la vulnérabilité liée aux activités humaines d'autre part. Insister sur la différence entre les littoraux métropolitains d'une part (nature physique des côtes, exposition inégale aux vents marées / formes et impacts du peuplement, activités économiques) et les littoraux métropolitains et ultra-marins d'autre part. Montrer la dimension spatiale de la submersion marine mais aussi les aspects sociaux des territoires, les types de personnes concernées en lien avec le type d'habitat : présence de retraités ou de jeunes enfants, habitat avec ou sans étage, densité de campings...
- Montrer qu'au-delà des politiques nationales (Loi Littoral, Conservatoire...), la gestion se pratique localement selon les risques encourus. Proposer un exemple de gestion localisée d'un risque : géographie micro-locale de la gestion du risque de submersion à St-Malo.

12-Gérer les risques environnementaux dans le temps : les échelles temporelles de l'action collective

- En plus d'une différenciation spatiale liée à des facteurs locaux, les pratiques de gestion se déclinent et se différencient selon leur temporalité et leur saisonnalité.
- Étudier la question de la temporalité dans la gestion du risque : « plan de submersion rapide » (limiter les dégâts en cas de catastrophe) et « plan de prévention » (limiter la production de risque en limitant l'urbanisation). Apprendre des catastrophes pour s'adapter et mieux alerter les populations : création de « plans de submersion rapide » après

Xynthia et diversité des axes prioritaires : maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques ; amélioration des systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte ; renforcement de la fiabilité des digues et développement d'une véritable culture du risque. Souligner néanmoins que les touristes n'ont pas la même culture du risque que les habitants permanents.

- Développer un exemple mettant en valeur la saisonnalité : le risque d'érosion côtière est géré selon le rythme des saisons touristiques. En PACA, apport de sable depuis l'arrière-pays et prélèvement des posidonies pour la saison estivale, alors que cette plante aquatique contribue à éviter l'érosion côtière. A l'inverse, discours des agents du parc naturel marin du Cap Corse auprès des touristes pour leur rappeler sur le terrain le rôle des posidonies dans la prévention de l'érosion.

13-L'adaptation avant l'atténuation : gérer les risques « ici et maintenant » dans un contexte de changement climatique global au long terme

- Questionner les facteurs de différenciation spatiaux et temporels avancés à l'égard de la cause du renforcement des risques environnementaux sur les littoraux : le changement climatique global.
- Démontrer que gérer les risques revient principalement à prévenir les catastrophes et adapter le territoire au risque, au détriment des politiques d'atténuation (mitigation). Le Bassin d'Arcachon était un bon exemple à convoquer : Goeldner-Gianella Lydie, Bertrand Frédéric, Dossier « Territoires en transition environnementale » - Gérer le risque de submersion marine par la dépoldérisation : représentations locales et application des politiques publiques dans le bassin d'Arcachon. *Natures Sciences Sociétés*, 2014, vol. 22, n°3, p. 219-230.
- Exemple de la Tempête Xynthia : un événement-pivot qui a intensifié le débat public sur la gestion des risques environnementaux sur les littoraux. Depuis, plusieurs avancées reflètent un renforcement de l'adaptation au risque : la gestion coordonnée des ouvrages côtiers (lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015), l'assouplissement conditionnel de la Loi Littoral pour l'adaptation au recul du trait de côte (loi ELAN de 2018), ou encore la cartographie obligatoire des zones exposées à l'érosion dans certaines communes (loi climat et résilience de 2021). Voir : Etienne Chauveau, Céline Chadenas, Bruno Comentale, et al., 2011, « Xynthia : leçons d'une catastrophe », *Cybergeog: European Journal of Geography*- Patrick Pigeon, 2012, « Apports de la résilience à la géographie des risques : l'exemple de La Faute-sur-Mer (Vendée, France) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*

2-Fabriquer la gestion des risques environnementaux sur les littoraux français

Cette partie vise à étudier les pratiques des acteurs de la gestion des risques environnementaux sur les littoraux français ainsi que les leviers et processus de

gestion. « Face à la récurrence de ces événements [éruptions volcaniques, les séismes, les cyclones, les inondations ou les glissements de terrain], les territoires ultramarins ont été, au tournant des XX^e et XXI^e siècles, des témoins privilégiés du glissement d'une approche aléa-centrée vers une approche plaçant la vulnérabilité et l'exposition des enjeux au cœur des recherches et des politiques de gestion des risques. » (Nicolas, Taglioni, 2023)

21-Gérer, c'est limiter les effets néfastes...et tenter d'éviter une catastrophe lors de l'événement

- Gérer : étudier, prévenir, informer, agir, reconstruire... L'avant et l'après catastrophe.
- Système d'alerte de la population pour les cyclones (exemple de Chido) : fonctionnement et limites de la gestion de l'évacuation ou du confinement.
- Gérer, c'est connaître le risque, analyser les prévisions ; sur Xynthia : « *La méconnaissance du risque est signalée par le décalage entre la qualité des prévisions de l'aléa, qui ne laissait que très peu de place au doute quant à l'ampleur du risque couru, et l'absence d'anticipation des pouvoirs publics dans les heures voire les jours ayant précédé la catastrophe.* » [...] « *Météo-France avait bien décrit l'intensité de la tempête à venir* » [...] *l'IFREMER, par l'intermédiaire de son système de prévision PREVIMER avait prévu [...] les effets de surcote en Vendée et en Charente Maritime, à quelques dizaines de centimètres près.* » <https://journals.openedition.org/cybergeogeo/23763> Xynthia et l'absence d'évacuation soulignent ainsi la difficulté de mesurer le caractère exceptionnel d'un phénomène par les acteurs.
- Gérer les risques environnementaux sur les littoraux français, c'est aussi considérer les inégalités sociales et environnementales : des populations pauvres plus exposées aux risques environnementaux sur les littoraux (Mayotte), des inégalités face aux capacités de résilience : choisir de partir, fuir sous la contrainte, ou rester par nécessité.

22-Gérer, c'est anticiper dans la concertation et le dépassement des tensions entre acteurs

- Mise en protection du littoral français : prise de conscience des dégâts engendrés par l'aménagement du littoral sur les écosystèmes avec l'essor de l'urbanisation et de l'industrialisation (Céline Chadenas, 2019). « Loi Barnier » du 2 février 1995 qui a institué les plans de prévention des risques (PPR).
- Concilier développement du territoire et protection de la population et des établissements. Gérer exige des arbitrages (limiter l'urbanisation, limiter la fréquentation). La question du foncier et le rôle du conservatoire du littoral sont au cœur de la gestion. Exemples d'achats qui peuvent être convoqués : la dune du Pilat, les Salins des Pesquiers (Hyères, Provence-Alpes-Côte d'Azur), Étangs et marais des salins de Camargue, la Baie d'Authie (Pas-de-Calais / Somme).

- Dépoldérisation : solutions fondées sur la nature. Notions de renaturation et de restauration écologique. Goeldner-Gianella Lydie, Bertrand Frédéric, Dossier « Territoires en transition environnementale » - Gérer le risque de submersion marine par la dépoldérisation : représentations locales et application des politiques publiques dans le bassin d’Arcachon. *Natures Sciences Sociétés*, 2014, vol. 22, n°3, p. 219-230.

23-Gérer les risques, c’est développer la culture du risque

- La diversité des risques auxquels les territoires littoraux ultramarins (cyclones, requins) sont confrontés par rapport à la Métropole laisserait à penser que la culture du risque y soit mieux développée. Néanmoins, celle-ci peut être diluée, altérée ou biaisée (Nicolas, Taglioni, 2023). Il existe des « angles morts des politiques de gestion des risques telles qu’elles sont menées depuis la fin du XX^e siècle dans des territoires soumis à des aléas naturels majeurs » (Nicolas et Taglioni, 2023). Les auteurs évoquent le difficile respect des rythmes des évacuations, la défiance vis-à-vis des politiques de gestion des risques.
- Imparfaite ou inexacte, la culture du risque implique donc, non seulement une politique de prévention mais aussi une éducation (Pagney Bénito-Espinal, 2019).

3-Des risques environnementaux en mal de gestion sur les littoraux : les limites de l’action publique

Cette partie met en avant les limites de l’efficacité de la gestion actuelle des risques environnementaux sur les littoraux français en identifiant des freins politiques, économiques et sociaux.

31-La dissociation de l’habiter littoral et de la gestion des risques

- Une culture du risque sous-développée qui se traduit par une large méconnaissance du fonctionnement du littoral et de l’océan. Aux risques humains et aux accidents liés à cette méconnaissance, voire à la dissonance cognitive des habitants (morts de pêcheurs à pied, noyades dans les baignes), s’ajoute une déconnexion écologique.
- L’amnésie environnementale générationnelle explique aussi la sous-estimation des risques environnementaux. La notion de mémoire du risque est intéressante à convoquer car elle participe activement à développer une culture du risque auprès des populations des territoires concernés. Elle « désigne à la fois le souvenir collectif qu’une population garde des aléas et des catastrophes survenus dans le passé, et la dimension mémorielle attachée à ce souvenir (les commémorations, célébrations d’anniversaires, marronniers médiatiques, etc.). Exemple : la sous-estimation du recul d’un trait de côte. Voir les « 8 leviers pour amorcer la culture du risque » dans *l’Atlas des risques et des crises*, Laganier, Veyret, Autrement, 2023.
- Exemple des algues vertes et des morts occasionnées par ignorance de la dangerosité de l’hydrogène sulfuré. Les associations écologistes ont déploré le manque de réactivité et de transparence des pouvoirs publics. Exemple de la

presqu'île de Gâvres dans le Morbihan : les choix de gestion insuffisants des habitants (Oiry, *Atlas des littoraux*, Autrement, 2023).

- Les algues vertes : être attentif à l'évocation des processus et à la gestion proposée.

32-Gérer les risques pour continuer à les produire : de l'adaptation à l'accommodation

- Le processus de littoralisation se poursuit malgré, voire grâce à la gestion croissante des risques environnementaux sur les littoraux. Loin de remettre en cause toute anthropisation des côtes (hormis pour les projets de renaturation) la gestion des risques conditionne mais ne rend pas impossible la production de risques par l'augmentation de la vulnérabilité.
- Repositionner l'émergence des politiques de gestion des risques dans la deuxième moitié du XX^e siècle en parallèle d'une production intense de ces risques (Mission Racine 1963, Mission Interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (1967-1984), Rapport Piquard préconisant le ralentissement de l'urbanisation des côtes (1973)... Aujourd'hui, l'artificialisation se poursuit (exemples d'agrandissement de ports).
- Insister sur les adaptations collectives et les adaptations individuelles face au risque.
- Montrer que le paradigme de l'adaptation face au risque contribue à le perpétuer en ne remettant pas en question le système économique qui en est à l'origine. Voir Romain Felli, *La Grande Adaptation : Climat, capitalisme et catastrophe*, 2016. Au fondement des politiques d'adaptation se trouve la volonté de conserver les logiques de marché (ex. forte demande donc pression foncière littorale) et de proposer une gestion par le marché (ex. digues, ouvrages technologiques pris en charge par des acteurs privés). Exemple entre Sète et Marseillan dans l'Hérault : pour protéger le lido de l'érosion, des boudins sous-marins comme atténuateurs de houle (7 millions d'euros). La route littorale a été déplacée de 70m pour 55 millions d'euros. Néanmoins, le rapport de 2017 atteste de l'inexorabilité de la disparition du lido (Source : Travaux de protection du lido de Sète à Marseillan – Déploiement ouvrage atténuateur de houle, Tranche 3 : Déclaration d'intérêt général », Artelia, 2017).

33-Atténuer pour mieux gérer : changer d'échelle spatiale et temporelle

- Réaffirmer la difficulté à gérer les risques environnementaux littoraux si l'on prend en considération les scénarios les plus pessimistes à moyen et long terme. Exemple du risque de submersion marine en Métropole avec un possible recul du trait de côte jusqu'à Nantes par exemple (<https://reporterre.net/Montee-des-eaux-en-France-les-previsions-alarmantes-des-scientifiques>).
- Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le niveau de la mer devrait augmenter d'environ 43 centimètres d'ici à 2100 dans le scénario de faibles émissions de gaz à effet de serre, et de plus de 80 centimètres dans le scénario de fortes émissions.

- Questionner la pertinence des échelles de gestion des risques (locale, régionale, nationale), inefficaces pour l'atténuation des risques (échelle globale). Mentionner le sous-dimensionnement des accords issus des COP.

Exemple : l'île de Noirmoutier, située aux deux tiers sous le niveau de la mer, serait engloutie dans moins de 500 ans. Un territoire si vulnérable pourrait être un lieu symbolique de lutte contre le changement climatique tant la conscience du risque y est forte. Néanmoins, la commune continue de consacrer le tiers de ses dépenses à l'adaptation à la submersion marine (ex. portes anti-submersion de 5m de haut) et les prix immobiliers continuent d'augmenter.

Enfin, le sujet se prête aussi à une typologie fondée sur le degré de risques, la résilience possible et la gestion pratiquée. Une dernière sous-partie peut tout à fait proposer une typologie si les critères de sa construction sont correctement expliqués et explicités.

Prise en compte variable de la gestion des risques environnementaux dans la gouvernance des territoires littoraux : essai de typologie à l'aune de la résilience

-Des territoires peu vulnérables mais très exposés aux aléas : l'acceptation des dynamiques naturelles forcées par les activités anthropiques.

-Des territoires très vulnérables et très exposés : une résilience difficile à court terme mais nécessaire à moyen terme.

-Des territoires symboliques : des haut-lieux de la gestion des risques liés à des événements traumatiques (anciennes catastrophes et gestion post-catastrophe).

Pour le jury de géographie,

Camille GIRAULT, Marlène LAGARD et Sylvaine BOULANGER

EPREUVES ORALES

Étude de document historique (EDH)

L'EDH est une épreuve exigeante qui fait le bilan d'une préparation englobant aussi bien les connaissances disciplinaires que la maîtrise de la forme de l'épreuve et la maîtrise de la bibliographie du programme. Il est assez souvent apparu que des candidats ne connaissaient pas le contenu de la bibliographie d'*Historiens & Géographes* et passaient souvent de ce fait à côté de titres « classiques » qui suffisaient parfois à guider l'étude de tel ou tel document.

Avant de se lancer dans la recherche des ouvrages disponibles en salle de préparation ou dans la commande de la bibliographie, une fois le sujet tiré, il convient de prendre le temps de lire attentivement le document, sans précipitation, afin de s'en imprégner, de porter attention au titre donné au document (ou dossier de documents) car il peut orienter le commentaire. Ensuite il faut décortiquer le document.

Il convient de tenir compte de la matérialité des sources. Lorsqu'est donnée à l'étude, par exemple en histoire ancienne, une inscription avec une photo du monument qui la porte, il est attendu des candidats qu'ils s'intéressent certes au texte, mais plus largement à tous les aspects liés au support de ce texte. De la même façon, un dossier numismatique impose d'étudier et de mettre en rapport aussi bien les légendes monétaires que l'iconographie de toutes les pièces du sujet et de le faire aussi dans la relation entre le texte et les images. Il en est de même pour un monument à reliefs et inscription. Choisir de se concentrer uniquement sur l'une ou l'autre pièce d'un dossier est une erreur méthodologique qui a pour conséquence un traitement partiel du sujet. Cette remarque est valable quelle que soit la période : l'explication doit porter sur la totalité des documents proposés mais aussi sur l'ensemble de chaque document, de la première à la dernière ligne : ainsi, une explication sur un extrait de la Vie d'Étienne d'Obazine en a passé sous silence la moitié, tandis qu'un exposé, au demeurant satisfaisant, sur les portes de bronze de la cathédrale de Gniezno n'a commenté qu'un nombre réduit des panneaux les composant. Cette erreur est souvent la conséquence de l'insuffisante attention portée en tout début de préparation à la lecture posée du dossier. Les derniers documents proposés ne sont pas moins importants que les premiers. Il faut saisir le sens et l'économie globale du dossier, du document.

Il semble superflu de souligner que le cœur de l'explication est constitué par le ou les documents : pourtant, certains candidats, notamment à propos d'auteurs très connus ou attendus (comme Adhémar de Chabannes) se sont fourvoyés en n'expliquant pas l'extrait proposé mais d'autres, plus commentés dans la bibliographie.

Dans la forme, certains conseils ou suggestions des années passées portent leurs fruits. Notons en particulier l'effort de la plupart des candidats dans le choix des polices et des tailles qui ont facilité la lisibilité des plans et citations affichées, le maintien du plan dans une partie de la diapositive. Certaines couleurs, comme le vert, offrant peu de contraste, devraient être évitées.

En ce qui concerne les cartes, si la qualité de leur numérisation dépend en partie du matériel mis à la disposition des candidates et des candidats, en revanche leur choix ne dépend que d'eux. Il faut absolument penser à choisir des cartes qui soient adaptées c'est-à-dire à la bonne échelle et en lien avec le sujet ou les thèmes du document. Lorsque le sujet est régional ou local, il est inutile de se contenter d'une carte de l'ensemble de la France ou de l'Empire romain par exemple. La recherche de la pertinence implique aussi de préférer une carte avec le relief lorsque le document mentionne des massifs montagneux, des cours d'eau ou comporte un vocabulaire qui dessine un paysage.

Dans certains cas, des arbres généalogiques ou des schémas d'organisation politique ou administrative, ont été projetés, extraits d'ouvrages consultés. Il vaut mieux, pour des raisons de lisibilité en extraire la partie utile pour l'explication du document, sinon ils sont noyés dans un ensemble plus vaste.

Rappelons enfin que le ton de l'explication ne doit pas basculer dans le show ou le spectacle, ce qui signifie que le diaporama doit rester un support, non l'objet de toutes les attentions, et que les images ne doivent jamais y figurer comme de simples illustrations.

Dans les quatre périodes, les meilleures des explications de documents qui comportaient des images ont toujours été celles qui avaient pris en compte la totalité des documents, les avaient classés, réordonnés au besoin et détaillés pour les mettre au cœur du raisonnement et de la démonstration et qui avaient habilement construit leur diaporama pour ce faire.

Un sujet sur la Sainte-Chapelle de Paris a ainsi su jouer des différents types de documents du dossier iconographique (plan, coupe, photo de l'architecture intérieure et extérieure, vitraux) pour embrasser l'ensemble des dimensions du monument, depuis son insertion dans un environnement (le palais, la ville, la capitale) jusqu'à son fonctionnement métonymique (l'image du reliquaire), de manière à restituer la multiplicité des fonctions et des significations de l'édifice.

En histoire moderne, un dossier sur l'habitation Desbassayns à la Réunion a donné lieu à une excellente explication, le candidat ayant pris soin de ne négliger aucune des images, de les présenter dans leur diversité (portraits, cartes, plans de bâtiments, inventaire après-décès) et d'en tirer des informations qui ont ensuite nourri un plan solidement synthétique.

En histoire contemporaine, pour la première fois des images filmées ont été proposées : l'exercice a pu révéler les qualités de candidats. Non seulement la familiarité avec l'image a été appréciée et soulignée, mais aussi les références aux images collectives qui font partie de l'univers culturel des instituteurs qui souvent ont pris la caméra dans les campagnes : ainsi le film muet « La moisson » a-t-il pu mobiliser pour le commentaire, avec finesse, les peintres du XIX^e siècle qui offrent des images collectives des Glaneuses aux meules de paille...

Inlassablement le jury rappelle la nécessité de consulter dictionnaires et atlas pour apprendre ce qu'on ignore avant de construire le commentaire. Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur du vocabulaire pour préciser, amender, corriger. Il vaut mieux s'être constitué un aide-mémoire qui pourra bien sûr être consulté au moment des questions. Plus largement, il est toujours préférable d'aller vérifier le sens de tel ou tel mot dans un dictionnaire que de faire un contresens faute d'avoir pris cette précaution.

Méconnaissance de l'espace

Le jury doit hélas reprendre les mêmes observations que l'an dernier et constate une ignorance grave et généralisée de la géographie. La situation dans l'espace, les reliefs, le et les climats, la végétation, les animaux, la notion d'échelles, tout ce qui fait la réalité et les contraintes de la vie humaine, des actions, des limites de celles-ci est *terra incognita* pour la plupart des candidats et conduit à des analyses tronquées ou même faussées. Un grand nombre des documents d'histoire romaine, moderne et contemporaine et plusieurs documents d'histoire médiévale ont donné lieu à des explications médiocres, fautives, à contresens parce que certains passages n'étaient pas expliqués ou parce que le vocabulaire français élémentaire de la géographie est inconnu ou n'évoque rien : garenne, garrigue, maquis, drainage, irrigation, bocage, pour ne prendre que quelques exemples. Inlassablement le jury rappelle qu'il n'est pas d'historien qui ne soit aussi géographe. On ne peut pas comprendre la durée d'un phénomène, d'un événement, de la transmission d'une information, de la facilité ou de la difficulté à développer une révolte, une émeute ou à la mater si l'on n'a pas idée du temps nécessaire pour parcourir une distance donnée : ce temps n'est pas le même selon que le terrain est plat ou non, praticable sans obstacles ou non etc. En histoire rurale, il est souvent salutaire de rapporter le document à un moment précis du calendrier agricole et même agro-liturgique. Il est utile aussi de le situer dans l'espace.

La géographie de la France est méconnue voire ignorée, même dans ses grandes lignes. Il est tout de même étonnant de découvrir à l'oral de l'agrégation des lacunes qui, jadis, eussent été fatales aux écoliers passant le certificat d'études. Les reliefs, les

fleuves, les grandes régions physiques de la France doivent impérativement être connus, tout comme les principaux paysages ruraux. Même en faisant la part du stress du concours, il n'est pas acceptable de confondre Tulle et Toul, de situer Tours en Basse Auvergne, d'ignorer qu'il y a des châtaigniers en Corse, voire ce qu'est un châtaignier, ou de placer inlassablement la Provence au pied des Pyrénées, comme ce fut le cas pour une explication en histoire médiévale... Précisons que la fourme d'Ambert n'est pas l'unique fromage d'Auvergne. Le jury des deux questions d'histoire rurale, moderne et contemporaine, s'est parfois demandé s'il ne faudrait pas écrire un *Tour de France de deux agrégatifs* afin que les futurs professeurs connaissent mieux leur pays.

Nombre de candidates et candidats n'ont pas le sens des échelles. Lorsqu'un document porte sur un lieu précis, une ou plusieurs communes, une région ou un pays au sens géographique local, vouloir le situer à partir d'une carte de la France entière n'a pas de sens ou ne montre rien. Il en a ainsi été pour un document qui portait sur le Roannais dans le sud de la Bourgogne. Qui plus est, la carte ne comportait que les fleuves, sans indication figurée des reliefs. La question de la pertinence des échelles est d'autant plus importante que certaines candidates ou candidats se contentent de vaguement évoquer par un geste large du bras le lieu du document de sorte qu'ils énoncent des erreurs : tel document se situant dans un espace de champs ouverts est montré comme bocager sur une carte ou inversement. En histoire ancienne peu de cartes étaient pertinentes pour cette raison. Dans tel document où il était question de Châlons, la localisation sur la carte est clairement faite sur... le Rhône, avec une double confusion entre Châlons et Chalon d'une part et la Saône et le Rhône d'autre part. Il s'agissait en réalité de Châlons-sur-Marne, aujourd'hui en Champagne. Un peu de bon sens (ou une vérification du vocabulaire dans un dictionnaire) serait le bienvenu et éviterait de dire qu'un domaine de plus de 6000 ha est petit ou qu'on braconne le cerf dans la garenne. En histoire contemporaine, les documents ont invité les candidats à réfléchir sur différents aspects du programme « Vivre à la campagne », reflétant non seulement une histoire incarnée, mais aussi située. Cette place de la géographie et des jeux d'échelles participe pleinement du programme et des sujets.

Les amorces, les plans et les conclusions

Le jury a constaté une amélioration dans l'ensemble. Il rappelle cependant qu'il vaut mieux amorcer par un élément du dossier ou en relation immédiate avec lui que par un autre document, fût-il un parallèle. Le jury rappelle la nécessité de trouver des titres de partie courts, qui aient un sens, mettent en perspective des enjeux, des situations etc. et ne soient pas une simple liste descriptive ou un catalogue. Les « problématiques » doivent être courtes et explicites.

L'analyse du document, qui se distingue du résumé, doit permettre de trouver et mettre en valeur les traits saillants et les enjeux historiques du document ou du dossier.

Les conclusions restent souvent très courtes, voire sont écourtées à cause d'une mauvaise maîtrise du temps.

La révérence absolue à l'égard du plan en trois parties n'est pas toujours à l'avantage des candidats et des candidates. Les troisièmes parties ne sont pas toujours réussies : tantôt elles sont victimes d'une mauvaise gestion du temps et leur contenu est bâclé, faisant perdre l'explication des aspects pourtant essentiels ; tantôt elles ne sont qu'un artifice rhétorique et il aurait mieux valu construire un plan solide en deux parties. Le jury ne saurait trop rappeler que le nombre de parties ne fait l'objet d'aucune sanction a priori.

Liste des documents donnés à l'épreuve d'EDH en histoire ancienne, session 2025 (Audrey Becker, Claire Fauchon-Claudon, Nicolas Mathieu)

1 - L. Turcius Apronianus : *CIL*, VI, 1768-1769. Édits du préfet de la Ville L. Turcius Apronianus en 362/363, *CIL*, VI, 1770, 1771, Rome.

2 - Paul dit la Chaîne, notaire durant le règne de Constance : un tableau de son action envers les partisans de Magnence (oct. 353-mars 354), **ceux de Gallus jusqu'à sa mort sous Julien**, Ammien Marcellin, *Histoire*, XIV, V ; XV, II, 10-11 ; III, 1-4 (Traduction E. Galletier, Paris, CUF, 1968) ; XXII, III, 1-12 (Traduction J. Fontaine, Paris, CUF, 2002).

3 - Vulcacius Rufinus (milieu du IV^e s. apr. J.-C.) : *CIL*, VI, 32051, Rome ; *CIL*, VIII, 2403 (17896) Ammien Marcellin, *Histoire*, XIV, 1-5 ; 11-27 ; XXI, 12, 24 ; XXVII, 7, 2-3 ; XXVII, 11, 1 ; (Paris, CUF, 1968, traduction Galletier).

4 - Rufius Probianus, vicaire de Rome : diptyque conservé à Tübingen (Universitätsbibliothek) : image et *CIL*, XIII, 10032, inscription, Wehrden.

5 - Valentinien, Ammien Marcellin, *Histoire*, XXX, VII-VIII-IX, 1-5 (Traduction E. Galletier, Paris, CUF, 1968).

6 - Éloge de Constance, Julien, *Éloge de Constance*, 35-35 ; 38 (27-34) ; 39 (19-39), CUF, Œuvres complètes, tome 1, 1^{ère} partie, Traduction J. Bidez.

7 - Théodose I^{er}, Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, 57-58

8 - La fin du règne de Théodose, de la mort de Galla, en couches, à la mort de Théodose, Zosime, *Histoire nouvelle*, livre IV, LVII, 3-4 ; LVIII, 1-4, 6 ; LIX, 1-4. (CUF, traduction Fr. Paschoud).

9 - L'empereur constance II, en 357 entre Rome et son départ pour l'Illyrie en mai 357, Ammien Marcellin, *Histoires*, XVI, 10, 1-8, 12-13, 20-21 (Trad. E. Galletier, Paris, CUF, 1968).

10 - Julien fait César, par son cousin Constance Auguste, et commandant des Gaules, Ammien Marcellin, livre XV, VIII, 1-15 (Trad. E. Galletier, Paris, CUF, 1968).

11 - Constance et l'Empire en 354 apr. J.-C., Ammien Marcellin, livre XIV, X, 10-16 – XI, 1-3 (Trad. E. Galletier, Paris, CUF, 1968).

12 - Échange de lettres entre Constance et Sapor sur le statut de l'Arménie et de la Mésopotamie, à l'automne 357 apr. J.-C. Ammien Marcellin, *Histoire*, livre XVII, IV, 5 (Paris, CUF, 1970, traduction G. Sabbah).

13 - Iunius Bassus (dit Theotecnius), *CIL*, VI, 32004, inscription du sarcophage de Iunius Bassus et face avant du sarcophage ; *AE*, 1964, 203 (*AE*, 1975, 370), *Falerii Novi* (Aqua Viva), Italie ; le sarcophage de Iunius Bassus avec *ILS*, 1286.

14 - Ursicinus, magister equitum (349-359) et magister peditum (359-369) d'après Ammien Marcellin : XIV, II, 20 (en 353 apr. J.-C.) ; IX, 1-3 (en 354 apr. J.-C.) ; XI, 4 (en 354 apr. J.-C.) ; XV, XIII, 3 (en 355 apr. J.-C.) ; XVI, X, 21 (en 357 apr. J.-C.) ; XVIII, IV, 1 (en 359 apr. J.-C.) ; *CIL*, III, 4668 et *AE*, 1954, 15 et 1955, 16, tuiles estampillées du Norique ou de Pannonie au nom d'Ursicinus *m(agister)*.

15 - Discours de Constance à ses soldats après sa victoire contre les Sarmates, Ammien Marcellin, *Histoire*, livre XVII, XIII, 25-33 (Paris, CUF, 1970, traduction G. Sabbah).

16 - Julien selon Ammien Marcellin, livre XXV, IV, 1 ; 7-16 ; 18-21 ; 23-25 (Traduction J. Fontaine, tome IV, 1^{ère} et 2^e parties, Paris CUF, 1977).

17 - L'empereur Julien d'après les monnaies : *Solidus*, Antioche, 355-361 apr. J.-C. *RIC*, 169/171 ; *Solidus*, Rome. 355-357 apr. J.-C. *RIC*, 295 (R) ; Siliques, *Sirmium*, 360-363 apr. J.-C. *RIC* 102 ; Siliques, Antioche, 361-363 apr. J.-C. *RIC*, 213 ; Module d'un scrupule et demis (9 siliques), Antioche, 361-363 apr. J.-C. *RIC*, 207 ; Double *maiorina*, Constantinople, 361-363 apr. J.-C. *RIC* 163 (R) ; *Solidus*, or. Arles, 362-363 apr. J.-C. ; *Solidus*, or. Atelier d'Antioche 361-363 apr. J.-C. *RIC*, VIII, 201 ; *Maiorina*, cuivre. Atelier de *Siscia*. 355-357 apr. J.-C. *RIC*, 374 ; *Nummus*, cuivre, atelier de Rome ; *Nummus*, cuivre, atelier de Rome. Date : 361-363 apr. J.-C.

18 - Constant et Constance d'après Libanios : Libanios, *Discours*, LIX, 150-156, **160** (Traduction P.-L. Malosse, Paris, CUF, 2003).

19 - Dioclétien d'après Lactance et Eutrope : **1)** Lactance, *De la mort des persécuteurs*, VII, 1-9 ; VIII, 1-4 ; IX, 1-4, 11 ; traduction J. Moreau, Paris, éd. du Cerf, 1954 ; **2)** Eutrope, *Bréviaire*, IX, 26-28. Traduction A. Chastagnol, *Le Bas-Empire*, Paris, A. Colin, 1969.

20 - Des préfets du prétoire du IV^e s. apr. J.-C. : *ILS*, 8938, *Tropaea*, Scythie mineure, date : 315-316 apr. J.-C. Inscription du trophée d'Adamklissi ; *CIL*, III, 12330, *Traiana*, Thrace, date : 341 apr. J.-C. ; *CIL*, VI, 1729 (*ILS*, 1254), Rome, date : 363/364 apr. J.-C. ; Sextus Claudius Petronius Probus : *CIL*, VI, 1751, Rome. Date : 371/378 apr. J.-C. et *CIL*, VI, 1753 (*ILS*, 1267), Rome, de provenance exacte inconnue (signalée pour la première fois près de la basilique Saint-Pierre). Date : 371 apr. J.-C.

21 - Préfets de la ville de Rome sous Valentinien 1^{er} : Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVII, 3, 3-15.

22 - Les Symmaques. *CIL*, VI, 1698, Rome (avec photos) ; *CIL*, VI, 36954, Rome (avec photos) ; Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVII, 3, 3 ; *CIL*, VI, 1699, Rome ; *CIL*, VI, 1782 (avec photos).

23 - Magnence. Dossier de monnaies. *Solidus*, or. Poids : 4,38 g. Atelier de Trèves. Date : 18 janvier – 27 février 350 apr. J.-C. *RIC*, 247 ; *Maiorina*, cuivre, atelier de Trèves. Poids : 3,74 g. Février-mai 350 apr. J.-C. *RIC*, 266 ; *Maiorina*, cuivre, atelier de Trèves. Poids : 4,33 g. Mai-août 350 apr. J.-C.

RIC, 270 (R2) ; *Solidus* (3 solidi), or, atelier d'Aquilée. Poids : 13,46 g. 351 apr. J.-C. *RIC* VIII, 128 ; *Maiorina*, cuivre, atelier de Trèves. Poids : 4,16 g. 351 apr. J.-C. *RIC*, 313 ; Double *maiorina*, cuivre, atelier de Viennoise, Arles. Poids : 9,02 g. 353 apr. J.-C. *RIC*, 188.

24 - Constantin et la cité des Éduens, en 311 apr. J.-C. *Panegyriques latins*, VIII (5), 5-7 et 11-13 (Traduction E. Galletier, Paris, CUF, 1955)

25 - Sextus Claudius Petronus Probus. *CIL*, VI, 1751 (avec photo), Rome, en 1742 près de la Trinité des Monts, sur le Pincio, lieu vraisemblable de sa *domus* ou de celle de sa femme. Base de statue. Marbre. Date : 378 apr. J.-C. ; *AE*, 1985, 273 (1972, 76) Base de statue ? Marbre (avec photo et dessins). Découverte en 1955, dans la moderne Capoue avec une autre base pour Anicius Paulinus. Date : 381-383 apr. J.-C. ; *CIL*, VI, 1753, Rome. De provenance exacte inconnue. Marbre. Date : 395 apr. J.-C. ; Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVII, 11 (Traduction E. Galletier, Paris, CUF, 1970).

25 - Questions économiques. Édit du maximum (extraits) ; Ammien Marcellin, *Histoire*, XIX, X, 1-4 (Traduction J. Fontaine, Paris, CUF, 1996 : *Soulèvement de la plèbe de Rome craignant une pénurie de blé en 360-361, Tertullien étant préfet de la Ville ; Code théodosien*, XIV, 3, 3 au préfet de la Ville ; *CIL*, VI, 1770 (*AE*, 1980, 42), Rome. Édit du préfet de la Ville L. Turcius Apronianus en 362 ; Symmaque, *Rapport* XVIII (juillet-août 384), traduction J.-P. Callu, CUF, 2008.

26 - Léontius, un préfet de la ville de Rome. Ammien Marcellin *Res Gestae*, Livre XV, VII, 1-9.

27 - Les abus d'un préfet du prétoire : Sextus Petronius Probus. Ammien Marcellin *Res Gestae*, Livre XXVII, XI, 1-6 ; Ammien Marcellin *Res Gestae*, Livre XXX, V, 4-12.

28 - La réforme de la préfecture du prétoire. Jean Lydus ; Ammien Marcellin XXVII, 11 ; *Noticia Dignitatum*, préfecture du prétoire d'Illyrie.

29 - La mise en place du système tétrarchique. Orose, *Histoire contre les païens*, VII 25 ; Relief peint, 3 m x 1 m environ, Kocaeli Museum, Izmit ; Dioclétien et Maximien, vers 300 par. J.-C.

30 - Licinianus, dossier iconographique. Camée ; Pièce de monnaie père et fils ; Pièce de monnaie père ; Buste de Licinius.

31 - Maximin et l'Édit de 311. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* IX, I-IV ; Pétition adressée à Maximin par l'assemblée provinciale de Lycie et de Pamphlie. Inscription trouvée à Arykanda ; Athanase d'Alexandrie, *Vie d'Antoine* 46.

32 - Constantin et la promotion des cités. Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique* I, 18, 13 ; Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin* IV, 37-39 ; Sozomène, *Histoire ecclésiastique* II, 5, 7-8 ; Rescrit de Constantin à Ablabius, préfet du prétoire, à propos de la cité d'Orcistus (entre 328 et 331).

La pensée politique du rhéteur Libanios. Libanios, *Discours* II, *Réponse à ceux qui l'avaient appelé arrogant*, 26-35 ; 54-55.

33 - Maintenir l'ordre dans la province d'Égypte. Pétition adressée par une épouse à Aurelius Dioskorus, bénéficiaire, 17 mars 291 apr. J.C., *Pap. Michigan Inv. 1960* ; Pétition d'un homme victime d'un vol à Flavius Abinnaeus, préfet de l'aile, 346 apr. J.-C., *Pap. Berlin* 11624 ; 3. Pétition adressée à Aelius Publius, préfet d'Égypte, à propos d'un incendie criminel, 299 ap. J.C., *Pap. Cair. Isid.* 66.

34 - Constantinople dans l'idéologie impériale. Thémistios, *Discours* IV (à l'empereur Constance), 11 ; 13, 8 ; Thémistios, *Discours* VI (*Des frères aimants ou de la philanthropie*) ; 16, hiver 364/365 ; Reliefs de la base de l'obélisque dite de Théodose, Istanbul, face sud, la famille impériale et la cour dans le Kathisma.

35 - La bataille du Pont Milvius. *Panégryrique Latin* IX, 16-19 ; Dédicace de l'Arc de Constantin, forum, Rome (face sud, parois intérieures du passage central).

36 - Légiférer sur le judaïsme sous Arcadius et Honorius. *Code théodosien*, XVI, 8.8-15 ; 8.17 ; 8.20.

37 - Léontius, un préfet de la ville de Rome. Ammien Marcellin *Res Gestae*, Livre XV, VII, 1-9.

38 - Une pétition adressée au préfet d'Égypte, Iulius Iulianus. Dossier papyrologique. P. Cair. Isid. Inv. 57058 et 57060, 314 apr. J.C. ; P. Cair. Isid. Inv. 57403.

39 - Les impératrices et l'idéologie impériale. Dossier numismatique. *RIC* VI (Antioche) 138, AD 310 ; *RIC* VII (Lyon) 234, AD 324-325 ; *RIC* VIII (Constantinople), 34, 337-340 AD ; *RIC* IX (Siscia) 34, 383-387 AD ; *RIC* X (Antioche), 83, 398-401 AD.

40 - Dioclétien, portraits croisés. *Histoire Auguste*, *Vie de Carus, Carin et Numérien* XIII-XV ; Lactance, *De la mort des persécuteurs* VII.

41 - L'avènement de Constantin. *Panégryrique Latin*, VII (*Panégryrique de Constantin*), VII-IX, 1.

42 - Gouverner l'empire à l'époque d'Arcadius. Synésios de Cyrène, *Discours sur la royauté* (22.1-23.2 ; 25.1-2 ; 26.1-2 ; 27.3) ; Monnaie d'Arcadius (*RIC* X, 97).

43 - Les réalisations de Constantin. Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, I, 8, 1-14.

44 - La remise en ordre de l'Afrique par Maxence. Inscription de Cirta en Numidie (*CIL* VIII, 7004) ; Borne milliaire de la route Sicca Veneria-Cirta (*CIL* VIII, 22183) ;

Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 12-14 ; Aurelius Victor, *Livre des Césars*, XL, 17-19, 24, 28-29 ; Inscription de Cirta-Constantine, *ILALg* II, 1, n° 582 ; Monnaie datée de 308-310 (RIC VI 71).

45 - Un tétrarque en Afrique. *Panegyrique latin* IV, 13, 3 (297) ; *Panegyrique latin* V, 21 (298) ; *Panegyrique latin* VI, 8, 6-7 (307) ; Aurelius Victor, *Histoire abrégée*, 22-39 ; Eutrope, *Abrégé*, IX, 22 et 23 ; *Passio sancti Tipasii martyris, qui passus est Ticabis sub Claudio comite III idus ianuarii* (*Analecta Bollandiana*, IX, 1890, p. 116-123, trad. Chr. Hamdoune) ; Orose, VII, 25, 4-5 et 8 ; Monnaie datée de 297 (RIC VI 19b).

46 - Violences dans l'empire. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, VIII, 14, 1-18.

47 - Décennales et Vicennales. Dossier iconographique. Bas-reliefs de la base dite des Jeux Décennaux à Rome (304) : scène de libation, victoires portant le *clipeus*, sacrifice d'un suovetaurille ; Arc de Constantin à Rome, congiales des Décennales (315) : détail de la frise principale, côté nord, partie droite ; Lactance, *De la mort des persécuteurs*, 17, 1-9 ; Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin* III, 15-16.

48 - Utiliser la poste publique. Lactance, *De la mort des persécuteurs*, XXIV, 7-9 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* X, 5, 23-24 ; Eusèbe de Césarée *Vie de Constantin* III, 6-7 ; Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, I, 7, 1-3 ; Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XXI, 16-18.

EDH Histoire médiévale

Liste des documents donnés à l'épreuve d'EDH en histoire médiévale, session 2025 (Cécile Caby, Florian Mazel)

1. Extraits de la bulle de déposition de Frédéric II (17 juillet 1245) : *Conciliarum oecumenicorum decreta*, J. Alberigo et alii (éd.), Fribourg-Rome, 1962, p. 254-259 (traduit du latin).

2. Bulle d'Innocent IV en faveur de l'ordre teutonique (1243) : *Preussisches Urkundenbuch*, t. 1/1 (1140-1257), éd. R. Philippi, C.-P. Woelky, Königsberg, 1882, n°147 (traduit du latin).

3. Deux chartes de l'évêque de Cahors : 1) **Charte de réforme du chapitre (1090) :** BnF Lat 17674 (copie partielle du cartulaire perdu de l'église cathédrale Saint-Étienne de Cahors), fol. 138 (traduit du latin). 2) **Charte et *convenientia* (1098) -** BnF Lat 17674 (copie partielle du cartulaire perdu de l'église cathédrale Saint-Étienne de Cahors), fol. 159 (traduit du latin).

4. Deux poèmes sur l'Église romaine et la croisade albigeoise (peu après 1229) : 1) « **Rome tricheuse** », *sirventès de Guihem Figueira* (peu après 1229) : J. Audiau et R. Lavaud, *Nouvelle anthologie des troubadours*, Paris, 1928, p. 155-170 (traduit du français d'oc). 2) **Sirventès en forme de contrefait de Garmonda de Montpellier** (peu après

1229) : *Voix de femmes au Moyen Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XIIe-XVe siècle*, D. Régnier-Bolher (dir.), Paris, 2006, p. 69-73 (traduction du français d'oc).

5. Extraits de la chronique anglo-saxonne (version de Winchester), 958-993 : M. Hoffmann-Hirtz, *Une chronique anglo-saxonne traduite d'après le ms. 173 de Corpus Christi College*, Cambridge, Strasbourg, 1933 (traduit du vieil anglais).

6. Extraits de la Vie de Géraud, évêque de Braga, par Bernard de Moissac (vers 1124-1128, remaniée après 1138) : *Vita sancti Geraldii*, éd. E. Baluze, *Miscellanea*, t. 3, Paris, 1680, p. 183-193 (traduit du latin).

7. Extraits de la Vie de Mathilde de Canossa par Donizone (vers 1111-1116) : Donizone, *Vita di Matilde di Canossa*, éd. et traduction italienne par P. Golinelli, Milan, 2023 (1^{ère} éd. 2008), p. 148-161 (traduit du latin).

8. Chronique de Saint-Lomer de Moissat (vers 1104) : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 14, Paris, 1806 (rééd. 1873), p. 106-108 (traduit du latin).

9. La mort de Guillaume le Maréchal (14 mai 1219) : 1) **Le récit de l'Histoire de Guillaume le Maréchal (vers 1219-1226)** : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, éd. P. Meyer, Paris, 1891, t. 3, p. 257-265 (traduit de l'anglo-normand). 2) **Gisant de Guillaume le Maréchal**, église du Temple de Londres (photo).

10. La restauration du monastère de Sant Père de les Puelles (992) : R. d'Abadal i de Vinyals, *Catalunya Carolingia*, t. 2, Genève, 1926-1950, vol. 1, p. 72-73 (traduit du latin).

11. La Sainte-Chapelle de Paris (1241/1244-1248) : coupes, plans, photos.

12. La tentative d'accord de 1119 entre le pape et l'empereur selon le récit de l'écolâtre Hesso : *MGH Scriptores*, XII, *Libelli de Lite*, 3, Hanovre, 1897, p. 25-28 (traduit du latin).

13. L'apogée des troubles de la Pataria selon Arnolfo de Milan (1072) : Arnulfus, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, livres III-V, *MGH, Scriptores*, t. VIII, p. 21-23 (traduit du latin).

14. Le concile de Poitiers de 1078 : 1) **Sommaire des canons perdus** : J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XX, Venise, 1774, c. 498 (traduit du latin). 2) **Lettre d'Hugues de Die au pape Grégoire VII** (peu après janvier 1078) : Migne, *Patrologia Latina*, t. 157, Paris, 1854, *Epistola et privilegia*, c. 507-511 (traduit du latin).

15. Les dernières dispositions de Géraud dit d'Aurillac (909) : 1) **Le testament de Géraud dit d'Aurillac (septembre 909)** : S. Fray, « Le testament de Géraud dit d'Aurillac », *Le Moyen Âge*, 122, 2016, p. 261-274. 2) **Extrait de la Vie de saint Géraud d'Aurillac par Odon de Cluny (vers 927-931)** : Odon de Cluny, *Vie de saint Géraud d'Aurillac*, éd. A.-M. Bultot-Verleysen, Bruxelles, 2009, p. 251.

16. Les grands laïcs et l'Église dans la broderie de Bayeux (vers 1066-1086) : Le serment d'Harold, la mort du roi Edouard le Confesseur, le couronnement d'Harold, le banquet d'Odon, Guillaume et ses demi-frères (photos).

17. Lettre du légat Milon au pape Innocent III (10 septembre 1209) : *Die Register Innocenz'III, 12. Pontifikatsjahr, 1209/1210*, O. Hageneder et A. Sommerlechner (dir.), Vienne, 2012, n°106, p. 205-209 (traduit du latin).

18. Lettres de Thomas Becket au pape Alexandre III (1164) : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 16, Paris, 1878, p. 223 (traduit du latin).

19. Lettres d'Etienne Harding, abbé de Cîteaux, à Louis VI, roi de France, et au pape Honorius II (1129) : C. Stercal, *Stefano Harding. Elementi biografici e testi*, Milan, 2001, p. 63-71 et 73-79.

20. Notes sur l'établissement des frères prêcheurs dans les pays du nord de l'Europe (après 1261) : S. Tugwell, « Notes on the life of St Dominic », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 66, 1996, p. 161-164, 68, 1998, p. 111-112, et 70, 2000, p. 67 (traduit du latin).

21. Privilège d'Otton I^{er} en faveur du pape Jean XII (962) : *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 1, *MGH Diplomata*, Hanovre, 1879-1884, n°235, p. 322-327 (traduit du latin).

22. Une église disputée dans la région de Maastricht (1088) : *Miracula sancti Servatii* (Miracles de saint Servais), *MGH, Scriptores XII*, Hanovre, 1856, p. 123-124 (traduit du latin).

23. Une lettre d'Abbon de Fleury au pape Grégoire V (fin 996) : Abbon de Fleury, *Correspondance, Apologétique, Œuvres canoniques*, L. Jégou et G. Labory (éd.), Paris, 2023, lettre 1, p. 67-69.

24. Une notice de donation en faveur de Marmoutier (1104) : Archives Départementales, Ille-et-Vilaine, 6H 34/3 (traduit du latin).

25. Valdès, premiers témoignages (vers 1171-avant 1220) : 1) Jean, prieur de Clairvaux, *Liber Visionum et Miraculorum* (vers 1171-1178) : O. Legendre et M. Rubellin, « Valdès : un exemple à Clairvaux ? Le plus ancien texte sur les débuts des pauvres de Lyon », *Revue Mabillon*, ns 11 (=72), 2000, p. 187-195. 2) Gautier Map, *Contes pour les gens de cour*, I, 31 : « La secte des Vaudois » (vers 1181-1183) : Walter Map : *De Nugis Curialium*, C. Brooke et R. Mynors (éd.), Oxford, 1983 (traduit du latin). 3) Geoffroy d'Auxerre, *Super Apocalypsim*, sermon XIV (vers 1187-1188) : F. Gastaldelli, *Goffredo di Auxerre, Super Apocalypsim*, Rome, 1970, p. 175. 4) La chronique anonyme de Laon (vers 1180, avant 1220) : *MGH, Scriptores*, XXVI, Hanovre, 1182, p. 447-449.

26. Extraits de la Vie de l'abbé Isarn de Saint-Victor de Marseille († 1047) : *Vie d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille (XI^e siècle)*, éd. et trad. M. Lauwers et alii, Paris, 2010, § XIV-XV, XVII-XVIII, p. 36-49.

27. Humbert de Romans, Matériaux pour prêcher sur les tournois : Humbert de Romans, *De eruditione religiosorum Predicatorum*, éd. complète dans Marguerin de la Bigne, *Bibliotheca maxima veterum Patrum*, t. 25, Lyon, 1677, p. 424-567, n° 85, p. 559 ; le texte est tiré de la seconde partie de l'œuvre intitulée *De la façon de forger rapidement des sermons* (traduit du latin).

28. Extraits de la Vie d'Étienne d'Obazine, Livre I § 26-29 : M. Aubrun, *Vie de saint Étienne d'Obazine*. Édition et traduction. Publication de l'Institut d'études du Massif central. Clermont-Ferrand, 1970, p. 80-89 (traduction revue par nos soins).

29. Extraits de la Grande chronique de Matthieu Paris (texte et dessin du manuscrit autographe) : *Matthæi Parisiensis, monachi sancti Albani Chronica majora*, ed. Henry Richards Luard, London, Longman and Trübner (*Rerum Britannicarum Medii Aevi scriptores, or Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the Middle Ages*, 57), 7 vol., 1872-1883, IV, p. 640-645 (traduit du latin).

30. Deux lettres du pape Innocent III à propos de Novare (17 octobre 1200) : Cité du Vatican, Archivio Apostolico Vaticano, Reg. Vat. 5, fol. 3r-3v ; *Die Register Innocenz' III: 3. Pontifikatsjahr, 1200/1201*, éd. O. Hageneder, W. Maleczek, Rome-Vienne, 1923, n° 175-176, p. 11-13 (traduit du latin).

31. Séjour du pape Innocent II en France, selon le deuxième livre de la Chronique de Morigny (v. 1131) : Chronique de Morigny, livre II, éd. et traduction française B. Gineste dans *Chroniques de Morigny 1060-1150*, Chamarande, 2024 (Mémoires et documents de la société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, 26), p. 190-195 ; traduction du latin.

32. Lettres de l'évêque de Saragosse et du pape Gélase II à propos de l'Église de Saragosse (1118-1119) : *Documentos para el estudio de la reconquista y repoblación del valle del Ebro*, éd. L. ACARRA (J. M.), Anúbar Ediciones, Saragosse, vol. I, 1983, p. 67-69, d'après la copie du grand cartulaire de Saragosse (fol. 132v-133 r) ; traduit du latin.

33. Deux notices concernant la léproserie de Bourbourg dans le diocèse de Thérouanne (1132 et 1168) : 1) Notice concernant la fondation d'un hospice pour les lépreux à Bourbourg (1132) : Original détruit ; copie d'érudit ; éd. TOCK (Benoît-Michel), *Les chartes des évêques de Thérouanne de 1026 à 1207* (sous presse ; Telma, *Chartae Galliae*, notice 194125), n° 94 (traduit du latin) ; 2) Notice concernant l'église de la léproserie de Bourbourg (1168) : Original détruit ; copie d'érudit ; éd. TOCK (Benoît-Michel), *Les chartes des évêques de Thérouanne de 1026 à 1207* (sous presse ; Telma, *Chartae Galliae*, notice 195618), n° 215 (traduit du latin).

34. Diplôme d'Henri III en faveur de Cluny (1049) : Paris, BnF, Collection Bourgogne, volume 78, no 102. Éditions : *Die Urkunden Heinrichs III.*, éd. H. Bresslau, P. Kehr, Berlin, 1931 (MGH Diplomata ; DD H III), n° 244, p. 326-328 ; *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, IV, éd. A. Bernard A. Bruel, Paris, 1888, n° 2977, p. 171-174. Traduit du latin.

35. Le comte Roger I^{er} nomme Jean de Nicéphore évêque de Squillace (1096) : Original détruit ; reproduction photographique ; éd. *Documenti latini e greci del conte Ruggero I di Calabria e Sicilia*, éd. Julia Becke, Rome : Viella, 2013, n° 54, p. 212-217 (traduit du latin).

36. Charte de concorde conclue entre le seigneur Giovanni, évêque d'Ivrée, et la commune d'Ivrée, 1200 : Copie dans le *liber iurium* d'Ivrea (XIII^e s.), éd. G. ASSANDRIA, *Il Libro Rosso del comune di Ivrea*, Pinerolo, 1914, doc. 172, p. 160-63 ; traduit du latin.

37. Extraits du rouleau mortuaire de Guillaume des Barres († 23 mars 1233) ; 3 documents (1. Encyclique, traduite du latin ; 2. Miniature figurant au début du rouleau ; 3. Dessin figurant au sein des titres à la fin du rouleau) : *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, vol. 2 (1181–1399), éd. Jean Dufour, Paris, 2006 (Recueil des historiens de la France, Obituaires, VIII), n°180, p. 212-214 et pl. III et 35.

38. Portes de bronze de la cathédrale de Gniezno (v. 1170-1180) : image

39. Fondation de l'abbaye de Vaucelles et abbatat de Raoul premier abbé de Vaucelles (1132-1151), d'après la *Fundatio abbatae de Valcellis* de Foulques de Cambrai (années 1180) : Foulques de Cambrai, *La Fondation de l'abbaye de Vaucelles*, éd. et trad. Benoît-Michel Tock, Paris, Belles Lettres, 2016, p. 2-13.

40. Échange de lettres entre Thomas Becket et l'impératrice Mathilde (décembre 1164-juillet/août 1165) : Anne J. Duggan (ed.), *The Correspondence of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury 1162–1170*, Vol. 1: Letters 1–175, Oxford 2000 (*Oxford Medieval Texts*), n° 40 et 49; traduit du latin.

41. Extrait de l'acte de consécration de Sant Benet de Bages, 3 décembre 972 : Original sur parchemin ; éd. *Catalunya Carolingia* vol. IV/2 , *Els comtats d'Osona i Manresa*, a cura di Ramon Ordeig i Mata, Barcelone, 1999, p. 816-820. Traduit du latin.

42. Deux lettres du pape Alexandre IV en faveur de l'abbaye cistercienne de Chiaravalle (13 et 19 juin 1256) : Original : Archivio di Stato di Milano, AD, pergg., cart. 551 n°49 et 50 ; édition T. SALEMME (éd.), *Documenti pontifici nel « tabularium » dell'abbazia cistercense di Chiaravalle Milanese (da Innocenzo II a Clemente V)*, Turnhout 2015, n° LIII-LIV, p. 168-170 (traduit du latin).

43. Lettre de Léon VII à l'archevêque Frédéric de Mayence (entre juillet et septembre 937) : Original perdu, copie du XI^e s. ; éd. H. Zimmerman, *Papsturkunden 896-1046* (Vienna, 1984), p. 133-34; S. Simonsohn, *The Apostolic See and the Jews*, vol. 1, *Documents, 492-1404* (Toronto, 1988), p. 32-33. Traduit du latin.

44. Deux lettres d'Yves, évêque de Chartres, à deux évêques (fin 1106) : *Lettres d'Yves de Chartres*, édition latine et traduction française G. Giordanengo ; éd. électronique TELMA (IRHT), Orléans, 2017 [en ligne], acte n. 21104- 21105 (yves-de-chartres-166 et 167).

45. Donation de l'église Saint-Saturnin par Bermond évêque de Béziers (27 novembre 1148) : Éd. Martène et Durand, *Thesaurus Novus Andecdotorum*, I, col. 406-7 (*ex schedis Colbertinis*) ; traduit du latin.

46. Les frères prêcheurs à Toulouse d'après le frère Guillaume Pelhisson (†1268) : édition et traduction dans *Saint Dominique de l'ordre des frères prêcheurs. Témoignages écrits fin XIIIe-XIVe siècle*. Textes traduits, annotés et commentés par N. Bériou et B. Hodel, Paris, 2019, p. 449-52.

47. Notice de l'église Saint-Hippolyte de Ortals dans le cartulaire-rouleau de Saint-Etienne du Mas-d'Azil (1081) : éd. dans *Abbaye du Mas-d'Azil, monographie et*

cartulaire, 817-1774, par l'abbé D. Cau-Durban, Foix 1896, n° 1, p. 157-8 (traduit du latin).

48. L'archevêque Laurent de Split (1060-1100) d'après l'*Historia Salonitana* de Thomas l'Archidiacre (v. 1266) : Thomas l'Archidiacre, *Historia Salonitana*, Ed. trad. française Marc Szwajcer, Zagrabiae 1894, chap. 16 ; éd. p. 86-88 (traduction du latin revue).

49. Mort et succession d'Adalbert, archevêque de Magdebourg (968-981), selon la *Chronique* de Thietmar de Mersebourg : Thietmar de Mersebourg, *Chronique*, traduite (livres 3 et 4) par Benoît-Michel Tock, III, 11-13 (dans *Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux X^e et XI^e siècles : Recueil de textes traduits*, Turnhout : Brepols, 2009, p. 119-121).

50. Extraits de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes (III, 56-58) : Adémar de Chabannes, *Chroniques*, Introduction et traduction par Yves Chauvin et Georges Pon, Turnhout : Brepols, 2003, III, 56-58, p. 274-278.

EDH Histoire moderne

Liste des documents donnés à l'épreuve d'EDH en histoire moderne, session 2025 (Olivier Chaline, Laurent Brassart)

1 - Pontchartrain, le paysage seigneurial d'une lignée ministérielle en Ile-de-France. Pierre Denis Martin, Pontchartrain, vue en direction du couchant, huile sur toile, Vente Sotheby's, Paris, 19 novembre 2019 ; Pierre Denis Martin, Pontchartrain, vue en direction du levant, huile sur toile, Vente Sotheby's, Paris, 19 novembre 2019 ; Restitution 3D de la Grande Perspective des jardins du château de Pontchartrain, début du XVIII^e siècle par Franck Devedjian, wikipedia ; lettre de La Bruyère à Jérôme Phélypeaux, Versailles, 16 juillet 1695, La Bruyère, *Œuvres complètes*, Julien Benda (éd.), Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1962, p. 665 ; plans de Jouars Pontchartrain, Maurepas et Coignières en 1788, *Paysages d'Yvelines à la fin du XVIII^e siècle, Le cadastre de Atlas Berthier de Sauvigny*, Versailles, Archives départementales des Yvelines, 1996, p. 127, 153 et 81.

2 - Saint-Juvat, une communauté rurale bretonne en temps de peste (1638). Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Saint-Juvat, Archives municipales de Saint-Juvat (Côtes d'Armor), premier registre de sépultures, f°172 v – 175 v, cité d'après Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, annexe n°21, p. 1284-1286.

3 - Thomas Jefferson visite le vignoble bordelais (1787). *Journal de voyage en Europe de Thomas Jefferson, Récit fait par Jefferson de ses voyages à travers la campagne et les régions viticoles du continent européen en 1787-1788*, Jean Gamard (trad.), Bordeaux, Fénet, 2001, p. 81-87.

4 - La population de la Martinique vue par le pouvoir royal en 1777. *Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur marquis de Bouillé, maréchal de camp, gouverneur de la Martinique, et au sieur président Tascher, intendant de la même colonie*, publié par Philippe Henrat (éd.), *Mémoires de M. le Marquis de Bouillé pendant son administration aux Isles du Vent de l'Amérique*, Paris, Société de l'Histoire de France, 2015, p. 541-543.

5 - Aveu et dénombrement du marquisat de Maulévrier (1696). Serge Dontenwill, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque pré-industrielle (milieu du XVII^e siècle – fin du XVIII^e siècle) – Essai d'histoire géographique*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1997, p. 400-401.

6 - 1702, le début de la guerre des Camisards vu par un notable « nouveau converti ». Élie Salvaire, sieur de Cissalières, *Relation sommaire des désordres commis par les Camisards des Cévennes*, présenté par Didier Poton, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1997, p. 81-83.

7 - 1639, la gabelle soulève une partie de la Basse-Normandie. *Autre relation des séditions arrivées en la Basse-Normandie*, dans *Diaire ou journal de voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition*, Amable Floquet (éd.), Rouen, Edouard Frère, 1862, 2^e annexe, p. 421-422 et 425-

8 - Les paysans de la Haute-Saône au lendemain de la Révolution selon le préfet Vergnes (1802). « Statistique de la Haute-Saône », in Guy Jean Michel (dir.), *Le Consulat en Franche-Comté 1799-1804*, Vesoul, SALSA, 2000, p. 91-95.

9 - Le seigneur et le goupillon. Le conseiller au parlement de Bordeaux Labat de Savignac entend faire respecter ses droits par le curé de la paroisse, 1713. *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac*, Caroline Le Mao (éd.), Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, Société des Bibliophiles de Guyenne, 2004, p. 309-315.

10 - L'habitation Desbassayns à la Réunion. Inventaire après décès d'Henri Panon Desbassayns en 1800, Archives Nationales 696 AP /7 ; <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/l-habitation-desbassayns/histoire-de-lhabitation-2/histoire-de-lhabitation-desbassayns-1770-1846/> ; <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/l-habitation-desbassayns/architecture/#>

11 - Une châtelaine entre deux armées dans la Brie dévastée (1652). *Mémoires de Madame de la Guette*, M. Moreau (éd.), Paris, Jannet, 1857, p. 90-96.

12 - Imposer l'ordre royal français dans les campagnes corses : la révolte du Niolo en 1774. Christine Roux, *Les « makis » de la résistance corse 1772-1778*, Paris, France Empire, 1984, p. 114-119.

13 - Le temporel de grandes abbayes normandes XVII^e-XVIII^e siècle. *Monasticon gallicanum*, Paris, Victor Palmé, 1871 ; Vue de Saint-Martin de Boscherville par Louis Boudan, Bibliothèque nationale de France, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6902381z?rk=6115910;0> ; Vue de Jumièges par

Louis Boudan, Bibliothèque nationale de France, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6902374t/> ; Dom Jean Laporte, « Manoirs et prieurés de Jumièges », in *Jumièges. Congrès scientifique du XIII^e centenaire*, Rouen, Lecerf, 1955, p. 585-594, carte p. 589 ; Jean Montier, « Les derniers jours de Jumièges », in *Jumièges. Congrès scientifique du XIII^e centenaire*, p. 123-138, p. 128 ; Guy Lemarchand, « Les monastères de Haute-Normandie au XVIII^e siècle : essai d'un bilan économique ». In: *Annales historiques de la Révolution française*, n°179, 1965. p. 1-28, p. 22 ; Guy Lemarchand, « Le temporel et les revenus de l'Abbaye de Fécamp pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle ». In: *Cahier des Annales de Normandie* n°30, 2000. *Féodalisme, société et Révolution Française : études d'histoire moderne, XVI^e-XVIII^e siècles* », p. 73-93, p. 74 ; <https://www.abbayedejumieges.fr/>

14 - Les dîmes en Nouvelle-France, le roi et l'évêque. *Édits, ordonnances royaux, declarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada, mis par ordre chronologique, et publiés par ordre de Son Excellence sir Robert Shore Milnes,... lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada....* Québec, Desbarrats, 1803. Vol. 1, p. 231-233.

15 - Des bois désormais sous haute surveillance de l'Etat. Extraits des registres du Conseil d'Etat en 1699 (Vauchassis) et 1702 (Arces). *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV d'août 1669 sur le fait des eaux et forêts*, t. II, Paris, Brunet, 1752, titre XXV, Des bois, prés, marais, landes... appartenant aux communautés et habitants des paroisses, p. 281-282 et 277-278. Sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9601493m.textelimage>.

16 - Un prêtre réfractaire se cache dans les montagnes languedociennes en 1793. Abbé Ernest Sarran, *L'abbé Pialat, confesseur de la foi dans les Cévennes à l'époque de la Révolution*, Nîmes, Imprimerie générale, 2^e éd. 1898, p. 74-79.

17 - L'année 1635 et le début de la guerre vus par un vicaire de Cérilly dans le Bourbonnais. Georges Bodard, « À travers les registres paroissiaux de Cérilly », *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, t. 17, 1909, p. 13-23, ici p. 18-20. En ligne sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2154007>

18 - Des communes du district de Quimperlé dans le Sud du Finistère en 1795. Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en 1794 et 1795*, Dany Guillou-Beuzit (éd.), Quimper, Société archéologique du Finistère, 1999, p. 411-414.

19 - Conseils pour créer une plantation à Saint-Domingue (1790). Alexandre-Stanislas de Wimpffen, *Haïti au XVIII^e siècle. Richesse et esclavage dans une colonie française*, Pierre Pluchon éd., Paris, Karthala, 1993 Lettre XXXIV, juillet 1790, p. 243-246.

20 - Justice seigneuriale et vols de fromages en Auvergne (1740). Emmanuel Guillaume, *Justice seigneuriale et vie quotidienne dans la vallée du Mont-Dore au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, La Française d'édition et d'Imprimerie, 1999, p. 139, 142, 148-149.

21 - Le partage d'un communal à Rulière, à Rilhac-Xaintrie (1777). Nicole Lemaître, *Bruyères, communes et mas. Les communaux en Limousin depuis le XVI^e siècle*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 1981, p. 102-103.

22 - Une paroisse du diocèse de Comminges en 1786. La cure de Lunax et l'annexe de Nénigan. *Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786. Documents présentés et annotés par le Dr. A. Sarraon*, Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. 183-186.

23 - Les doléances de la paroisse alsacienne de Hegenheim (1788). Erich Pelzer (éd.), *Les cahiers de plaintes et doléances de la Haute-Alsace, 1789*, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, Collection « Recherches et documents », t. 49, 1993, p. 96-101.

24 - Le jardin provençal des Séguiran au XVII^e siècle. Louise Leates, « Le jardin d'Albertas : sa création au XVII^e siècle par les Seguiran. « Un des plus beaux lieux de la province », *Provence historique*, tome LXVII, fascicule 261, janvier-juin 2017, p. 131-165 ; <https://jardinsalbertas.com/>

25 - 1726, procédure contre un noble violent dans le Forez. Jean-Pierre Gutton, *Villages du Lyonnais sous la monarchie (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Lyon, Université Lyon II, Centre d'Histoire économique et sociale, 1978, texte 32, p. 159-161.

26 - Soulèvement & défaite des Croquans en Guienne, Engoumois, Saintonge & ailleurs (1637) ; (Scipion Dupleix, *Continuation de l'histoire du règne de Louis le Juste, XIII^e du nom par messire Scipion Dupleix, Conseiller du Roy en ses Conseils & Historiographe de France*, A Paris, chez Claude Sonnius & Denys Bechet, rue Saint Jacques, au Compas d'or & à l'Escu au Soleil, M DC XLIIIX (1648), 421 p., p.92-94).

27 - Les misères de la guerre en vallée de Montmorency : procès-verbal de visite de la région de Saint Leu par un commissaire du Roi en mars 1653. (AD du Val d'Oise, BCC, 1 BA47).

28 - Procès-Verbal d'une visite pastorale du grand archidiacre de Chartres en 1656 (Sources : AD. Eure et Loir, G 791 ; reproduit dans Robert Sauzet, *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XIII^e siècle. Essai de sociologie religieuse*. Rome, 1975.)

29 - Une politique royale pour la colonisation du Canada en 1665 (Chrestien Le Clercq (1641-1695), *Histoire des colonies françoises et les fameuses découvertes... achevé sous la conduite de feu Monsieur de la Salle,...Tome second*, Lyon, Thomas Amaulry, 1692, pp.66-78.).

30 - Rapport du curé de Rumegies sur sa cure en 1692 et 1694 (Dubois, Alexandre. « Journal d'Alexandre Dubois 1686-1739 ». In *Journal d'un curé de campagne au XVII^e siècle*, édité par Henri Platelle. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008, pp.1-4 et 33-43).

31 - Le grand hiver de 1709 et ses conséquences à Château-Porcien dans les Ardennes. (*Chronique de Jean Taté, greffier de l'hôtel de ville de Château-Porcien (1677-1748)*, publié par H. Jadart, Arcis-sur-Aube, imp. L. Frémont, 1889, pp.89-92).

31 - Procès-verbal d'adjudication d'un enfant orphelin en 1709 par la justice seigneuriale du duché-pairie de La Vallière, en Touraine (A.D. d'Indre-et-Loire, 7 B 119 : P.-V. du 27 mai et 3 juin 1709).

32 - Les esclaves de Saint Domingue en 1724 (*Histoire de l'Isle espagnole ou de Saint Domingue écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, par le P. Pierre-François-Xavier de Charlevoix,..., tome 2, Paris, J. Guérin, 1730-1731, p.496-502).

33 - Affaires de communauté, le village de Mamirolle en Franche-Comté (1742-1749) d'après des extraits du livre de raison (1740-1759) de Jean-Claude Mercier, laboureur à Mamirolle (Michel Vernus, *Une vie paysanne en Franche-Comté, 1740-1759. Le livre de raison de Jean-Claude Mercier, laboureur à Mamirolle*, 1999, Besançon, Folklore Comtois).

34 - Dossier de textes : L'année 1751 à Aubais, village du Languedoc d'après *La Chronologiette de Pierre Prion* (*La Chronologiette de Pierre Prion, 1744-1759*. Texte inédit présenté et annoté par Jean-Marc Roger, Paris, Fayard, 2007, pp. 199-221).

35 - Arrest de la cour de Parlement qui défend les assemblées et fêtes baladoires dans la ville de Châtillon-sur-Seyvre, dans la paroisse de Saint-Jouin, dans le bourg de Vouillé et dans les autres paroisses situées dans l'étendue du ressort de la sénéchaussée de Poitiers où il pourroit se tenir de pareilles assemblées, ou les peines portées par ledit arrêt. 1^{er} juin 1779 (extrait ; *Ibid.*, A Paris, chez P.G. Simon, imprimeur du Parlement, 1779, 5 p.).

36 - Collectivité villageoise et pouvoir seigneurial : Bans de mars à Lisbourg, Artois, 1776 (AD Pas-de-Calais, 20 B 1).

37 - Voltaire et la Mainmorte en Franche-Comté (Voltaire, *Supplique au Roi en son conseil pour les sujets qui réclament la liberté en France contre des moines bénédictins devenus chanoines de Saint-Claude en Franche-Comté en 1772*, dans *Œuvres complètes de Voltaire.*, t.72, Oxford Foundation, University of Oxford, 2011, p.271 sq.).

38 - Un colon sur son habitation à Saint Domingue en 1786. Lettres de Gaspard-Alexis de la Barre, marquis de l'Age à son épouse. (AD. Charente Maritime, liasse E 337, reproduit dans Gabriel Debien, *Un colon sur sa plantation*, Université de Dakar, faculté des lettres et sciences humaines, publications de la section d'histoire, n°1, Dakar, 1959).

39 - Deux versions du cahier de doléances de Bourbriac (31 mars 1789) dans le Trégor. (AD des côtes d'Armor, 20 G19 ; AD d'Ille-et-Vilaine, 2 B 921).

40 - La guerre aux étangs dans le Bas-Limousin en 1791. Lettre de M de Lentilhac-Sédières au directoire de la Corrèze (AN F7 3666).

41 - « Rapport fait à l'Assemblée nationale constituante du 11 juin 1791 sur l'affaire des troubles dans le village de Mennecy, Seine-et-Oise » (*Archives Parlementaires*, 1^e série, Tome XXVII, du 6 juin au 5 juillet 1791, pp.146-147). Dossier de textes : La solitude

du curé constitutionnel d'un village du Maine-et-Loire en 1791 (AD du Maine-et-Loire, 1 L 364 et 1 L 365 ; Lettre de Jacques-Antoine Coquille d'Alleux adressée à Delaunay, procureur général syndic du département de Maine-et-Loire reproduit dans Delahaye, Bertrand. *Jacques-Antoine Coquille d'Alleux, le prédicateur patriote (1747-1805)*. Presses universitaires de Rennes, 2024).

42 - L'engagement révolutionnaire des ruraux de la vallée de Montmorency depuis 1789 (*Discours prononcé à la Société des Amis de la Constitution séante à Paris, le 13 avril par Etienne Chevalier, l'un de ses membres cultivateur et député à l'Assemblée nationale*. Paris, imp. Calixte Volland, 1791.).

43 - Tableau de la Corse en novembre 1793 par Filippo Buonarroti (Philippe Buonarroti, *La conjuration de Corse et divers mémoires sur la trahison de Paoly, sur l'état de cette isle et sur quelques moyens pour la ramener à l'unité de la République*, Paris, novembre 1793. Réed. Bastia, Centofani, 1997, p.81-95.

44 - Subsistances et conflits de pouvoir dans le département du Cantal en l'an II (AD du Cantal, Procès-verbal des séances permanentes du Conseil général du district de Saint-Flour, 26 brumaire an II, reproduit dans L. Bélard, « la société populaire de Saint-Flour et la mission de Châteauneuf-Randon dans cette ville », p.197 et p.398 dans *Revue de la Haute-Auvergne*, Aurillac, Société des lettres, sciences et arts, 1912, pp.421-424).

45 - Lettre du représentant en mission dans le Lot Paganel au comité de Salut Public, le 19 frimaire an II (Arch. nat., AF 11, a58 reproduit dans *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*. Tome 9, publié par F.-A. Aulard, Paris, Impr. Nationale, 1889).

46 - Compte-rendu par le citoyen Fourcroy, Conseiller d'État de sa mission dans la 12^e division militaire (Vendée) pendant le mois de Nivôse an IX (Félix Rocquain (1833-1925), *L'état de la France au 18 brumaire : d'après les rapports des conseillers d'Etat chargés d'une enquête sur la situation de la République [...] publiés pour la première fois et précédés d'une préface et d'une introduction par Félix Rocquain*. Paris, Didier, 1874, pp.145-148 et pp.157-161.

EDH Histoire contemporaine

Liste des documents donnés à l'épreuve d'EDH en histoire contemporaine, session 2025 (Corinne Marache, Fabien Conord, ...

En histoire contemporaine, les épreuves portant sur des commentaires d'extraits de films ou de reportages ont été bien réussies dans l'ensemble. Certaines ont même donné lieu à d'excellents oraux, à l'instar du commentaire sur *Les Robinsons des Thuilleries (1976)* qui a parfaitement jonglé entre les méthodes classiques de l'étude de document et le vocabulaire spécifiquement adapté à l'analyse d'image (plans, séquences, silences, prise de son, suggestions, etc.).

1. Émilienne, métayère du Sud-Ouest (Années 1930-1940)

Propos recueillis en 1992 et 1993, extraits de Jean-Gilbert Bourras, *Nous gens de la Lande*, Biarritz, Atlantica, 1995, p. 81-92.

2. Le chiffonnier des Monts d'Arrée

Extrait de Pierre Jakez Helias, *Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un breton du pays Bigouden*, Paris, Plon, 1975, p. 409-412.

3. Un instituteur de la Bresse bourguignonne dans les années 1960 (Roger Dupont, Bresse).

Extrait de Mary-Gérard Vaude, « *J'avais 20 ans...* » dans les années 1960. *Le monde rural*, Chaumont, Editions Castor et Pollux, 2009, p. 115-118.

4. Les Robinsons des Thuillères, 1976

Extrait de film Couleur, 1976. Production France 3 Nancy (INA)

Lien d'accès : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/robinsons-neo-ruraux-vosges-thuillieres-maison-en-bois-potager-autonomie>

5. La venue et le travail du maréchal-ferrant au début du XX^e siècle (Dossier)

Texte extrait de Émile Chauvet, un maréchal-ferrant itinérant au début du XX^e siècle. Extrait de Albert Cotte, *La vie de ceux d'avant. Souvenirs d'un simple paysan de la vallée de l'Asse* recueillis par Pierre Martel, Les alpes de lumière, Aix-en-Provence, 2006, p. 38-40. + Deux cartes postales anciennes : Dercy, Le maréchal-Ferrant itinérant, vers 1910 ; Ay-Champagne, Ferrer un cheval, début XX^e siècle).

6. Les fêtes du village du Trets (Bouches-du-Rhône), 1825

6 M 1605 : Papiers de VILLENEUVE, réponse du maire de Trest (Bouches-du-Rhône) au questionnaire du préfet du 5 février 1825. Extrait de François Gasnault, Pierre Gombert, Félix Laffé et Jacqueline Ursch (dir.), *Récits de fêtes en Provence au XIX^e siècle. Le préfet statisticien et les maires ethnographes*, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Silvana Editoriale Spa, Mila, 2010, p. 366-369.

7. Un marché aux bovins, Nasbinals, 1977

Extrait d'un reportage produit par France Régions 3 Montpellier

Source : INA Lien d'accès : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/rbc04017859/un-marche-aux-bovins>

8. Le Mariage, fin XIX^e-début XX^e siècle (Dossier)

Doc. 1 : Texte extrait de « Rites de Passage. MARIAGE », dans Arnold Van Gennep, *Coutumes et croyances populaires en France*, Paris, Le Chemin vert, 1924 [1980], p. 220-222.

Doc. 2 : Représentation d'un charivari en Pays Basque Dessin paru dans l'illustration du 9 juin 1894, n°2676, page 489.

Doc. 3 : Première carte postale d'une série de 5 cartes, montrant le déroulement d'un mariage Morvandiau dans les années 1900. Carte postale ancienne.

Doc. 4 : Noce dans le Morbihan. Défilé du cortège à la sortie de l'église au son du biniou
Carte postale ancienne.

9. Fauchage en Périgord (fin XIX^e siècle)

Texte extrait de Edward Harrison Barker, *Deux étés en Guyenne. Journal de voyage au fil de la Dordogne (1892-1893)*, Périgueux, Fanlac, 2013

+ deux cartes postales anciennes : Travaux des champs. Les faucheurs (Payzac, Dordogne)

Carte postale ancienne (Collection Munoché), 1903 ; Travaux des champs. Les faneurs (Payzac, Dordogne) Carte postale ancienne (Collection Munoché), 1903.

10. La lessive (Dossier)

Doc. 1. Le lavoir, Terves (Deux-Sèvres), Carte postale ancienne, début XX^e siècle

Doc. 2. Pougues-les-Eaux, Le lavoir, Carte postale ancienne, début XX^e siècle

Doc. 3. Selle (de lavandière) ou planche à laver, XX^e siècle, Ethnothèque du Musée des Boucles de la Seine Normande : <https://webmuseo.com/ws/pnr-seine-normande/app/collection/record/20611>

Doc 4. François Kollar, *Au lavoir, Charente*, 1931

Doc.5 Publicité, Lessiveuse, Entre-deux-guerres

Doc. 6. La « bugeade ». Source : Le blog de Viviane : <http://leblogdeviviane.free.fr/index.php/2020/08/23/jeanne-a-la-bugeade/>

Publié le 23 août 2020

Doc. 7. Affiche scolaire Rossignol – La lessive, Années 1950

11. En avant... par l'électricité

Extrait de film Noir & Blanc muet, vers 1930 (2/2). Édité par la Société de Propagande Urbaine et Rurale pour l'Électricité d'après le film des Agriculteurs de France, 8 et 10 Rue d'Athènes. Conservé par « Mémoire, les images d'archives en région Centre ».

Lien : <https://memoire.ciclic.fr/12072-en-avant-par-l-electricite-2-2>

12. Un village de Provence au début du XX^e siècle. Les bastides blanches

Extrait de Marcel Pagnol, *Jean de Florette*, Paris, Juillard, 1962, p. 1-15.

13. De la métairie au trou de maison, destin d'une jeune femme du marais

Extrait de Henri Pitaut, *Le pain de la terre : mémoires d'un paysan vendéen au début du XXe siècle*, L'Etrave, 1982, p. 10-20.

14. Le crédit agricole dans les années 1960 (Dossier)

Doc. 1. Extrait de Mary-Gérard Vaude, *J'avais vingt ans fans les années 60. Le monde rural*, Chaumont, Editions Castor et Pollux, 2009, p. 50-53.

Doc. 2. Camion banque du crédit agricole, début des années 1970. Documents d'archives du crédit agricole.
https://x.com/Credit_Agricole/status/1554353806896271361/photo/4

Doc. 3. Caisse Nationale de crédit agricole. Bons 5% 1961 à 7, 11 ou 15 ans et à prime. Source : <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0000818020>

Doc. 4. Buvard du Crédit agricole mutuel, années 1950/1960. Arch. privées

Doc. 5. Petit calendrier du crédit agricole, 1958. Arch. privées

15. Vivre au bord des rivières (XIX^e siècle-début XX^e siècle) (Dossier)

Dossier iconographique de 11 tableaux et cartes postales.

Doc. 1. Jules Duré, *Vaches traversant un gué*, 1836. Huile sur toile, 36,2 x 62,5 cm. Metropolitan Museum of art.

Doc. 2. Constant Trayon, *Le bac*, 1853. Huile sur toile, 1 227 cm X 1474 cm. Musée du Louvre

Doc. 3. Paul Huet, *L'inondation de Saint-Cloud*, 1855. Huile sur toile, 203,5 x 300 cm. Musée du Louvre.

Doc. 4. Théodore Levigne, *Bergère et ses moutons au bord d'une rivière*, Milieu XIX^e siècle.
Huile sur toile. 95 X 65 cm.

Doc. 5. Attribué à Aimé Perret (1847-1927), *Lavandières près de la rivière* (milieu XIX^e siècle). Huile sur toile : 47,5 X 82

Doc. 6. Alexandre Rene Veron, *Lavandières près d'un moulin*, Milieu XIX^e siècle. Huile sur toile, L. 55 cm X H. 32.5 cm. Coll. Privée.

Doc. 7. Ménesplet (Dordogne). Le pont sur l'Isle Carte postale ancienne, début XX^e siècle

Doc. 8. Abilly (Indre-et-Loire). Les minoteries sur la Creuse. Carte postale ancienne.

Doc. 9. Quais Castillon-La-Bataille (Gironde). Carte postale ancienne, début XX^e siècle.

Doc. 10. Gray depuis le chemin de halage (Haute-Saône). Carte postale ancienne, début XX^e siècle.

Doc. 11. Clamecy (Nièvre). Le flottage. Tirage du bois. Carte postale ancienne, début XX^e siècle.

16. Progressivement, j'ai eu envie d'être un de ces garçons-là

Témoignage d'un jeune agriculteur extrait de Michel Debâtisse, *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, p. 114-121.

17. Les vacances à la ferme en 1972 (Isère). Gîtes ruraux pour enfants, 9 août 1972

Reportage JT 13h, Production : Office national de radiodiffusion télévision française

Source : INA. Lien d'accès : <https://www.ina.fr/ina-eclairer-actu/video/caf97073745/vacances-a-la-ferme-les-nouvelles-formules-de-vacances>

18. Développement et spécialisation du bourg au début du XX^e siècle. Mazières-en-Gâtine

Extrait de Roger Thabault, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, p. 160-165.

19. Dossier iconographique sur « Le catholicisme rural vu par les peintres »

Dossier composé de quatre tableaux :

Le curé de campagne (Louis Pierre Spindler, 1833)

La bénédiction des blés en Artois (Jules Breton, 1857)

L'Angélus (Jean-François Millet, 1859)

Le pain bénit (Pascal Dagnan-Bouver, 1885).

20. Dossier iconographique sur « L'hiver à la campagne (XIX^e-XX^e siècles) »

Dossier composé de cinq tableaux et une photographie :

La veillée (estampe de Clément-Édouard Bellenger, dessin de Léon Lhermitte, seconde moitié du XIX^e siècle)

Scène de chasse sous la neige (Gustave Courbet, 1864)

Tombée de la nuit l'hiver, à Groire (Léon Boudal, après 1897)

Hameau sous la neige (Mario Pérouse, après 1917)

Foire en hiver à Monistrol-d'Allier (Haute-Loire) (Mario Pérouse, après 1917)

Veillée dans une ferme de l'Aveyron (photographie, seconde moitié du XX^e siècle).

21. Une enfance rurale en Provence au milieu du XIX^e siècle

Frédéric Mistral, *Mes origines. Mémoires et récits*, Paris, Plon-Nourrit, 1906, p.49-57.

22. Le mariage dans les campagnes auvergnates au milieu du XIX^e siècle

Texte extrait d'Henri Durif, *Guide du voyageur dans le département du Cantal*, Ferary frères, 1861, p.35-41.

23. Une ferme bretonne à la fin des années 1860

Texte extrait de Jean-Marie Déguinet, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, Ar Releg-Kerhuon [Le Relecq-Kerhuon], An Here/Ergué-Gabéric, Association de recherches historiques Arkae, 1998, p.321-325.

24. La vie rurale dans une commune de l'Aisne (Leuze) dans les années 1880

Texte extrait d'une monographie communale d'instituteur réalisée en 1884 (Archives départementales de l'Aisne, 13 T 279, monographie communale (Leuze).

25. Les œuvres postcolaires dans les Pyrénées-Orientales à la fin du XIX^e siècle

Texte extrait de Ludovic Massé, *Les Grégoire*, tome 1 : *Le livret de famille*, Paris, Fasquelle, 1943.

26. Les vieillards de Saint-Menoux (Allier) vus par le curé de la paroisse en 1898

Texte extrait de Jean-Jacques MORET, *Une commune où l'on vit longtemps*, 1898.

27. La garde des bêtes dans un village du plateau de Langres à la fin du XIX^e siècle

Texte extrait de Joseph Cressot, *Le pain au lièvre*, Paris, Stock, 1943.

28. Une élection municipale dans une commune rurale de la Nièvre en 1900

Extrait de Jules Renard, *Journal*, Paris, Union générale d'éditions, 1984, p.561-564.

29. La vie rurale dans les Hautes-Alpes au début du XX^e siècle

Texte extrait d'Émilie Carles, *Une soupe aux herbes sauvages*, propos recueillis par Robert Destanque, Paris, Robert Laffont, [1981] 1995 p.38-42.

30. Deux paroisses protestantes rurales dans les années 1930 vues par leurs pasteurs

Deux textes portant sur Sainte-Croix Vallée française et Le Chambon-sur-Lignon :
Élisabeth Schmidt, *Quand Dieu appelle des femmes. Le combat d'une femme pasteur*, préface d'André Dumas, Paris, Cerf, 1978, p.35-41 et 52.

André Trocmé, *Mémoires*, édition, introduction, épilogue et notes de Patrick Cabanel, Genève, Labor et Fides, 2020, p.331-333.

31. Les Suisses en Dordogne dans l'entre-deux-guerres

Texte extrait d'Albert Demangeon (dir.), avec la collaboration de Georges Mauco, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann & Cie, 1939, p.637-640.

32. Film (muet) sur la vie rurale dans un village du Puy-de-Dôme en 1951

Film disponible sur le site des Archives départementales du Puy-de-Dôme, 22 AV 8a.

33. La misère en milieu rural (années 1950-1960)

Texte extrait de Paul Perrève, *La burle. Un médecin de campagne en Haute-Ardèche*, Paris, Éditions Jean-Claude Lattès, 1981, p.44-48.

40. Un village de la Brie dans les années 1950 puis 1970 vu par un historien néerlandais qui y résida

Texte extrait d'Henri Baudet, *Mon village en France*, préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris, La Pensée universelle, 1991, p.29-31 et 127-129.

41. Enquête sur l'alimentation de mai 1936.

Archives MSH de Dijon, Fonds André Varagnac (1836-1995)

42. Voyage en Corse 1887.

Dossier photographique, (MUCEM fonds Bonaparte)

43. « La moisson », 1957.

Film muet : <https://memoire.ciclic.fr/3571-moisson-57>

44. « La campagne ».

Pierre Lévêque raconte son enfance dans le village d'Izeure (Côte-d'Or, plaine de Saône) où ses parents étaient instituteurs. Pierre Lévêque, *Souvenirs du vingtième siècle, tome 1. Jeunesse et formation d'un historien (1927-1963)*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 21-24.

45. « Histoire de Rose ».

Antoine Silvère, *Toinou, le cri d'un enfant auvergnat*, Paris, Plon, collection « Terre humaine », 1980, p. 222-232.

46. Texte d'Hyppolyte Ernest Dutouquet (1813-1874).

De la condition des classes pauvres à la campagne, des moyens les plus efficaces de l'améliorer, Paris, Guillaumin, 1846, p. 40 à 61.

47. « Chez Maître Malet, notaire ».

Émile Zola, *Carnets d'enquêtes. Une ethnographie inédite de la France*, Paris, Plon, coll. Terre Humaine, 1986, p. 591-594.

48. Deux regards sur le remembrement (2 films conservés à l'INA).

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/rbc9812043352/remembrement-agricole>
<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i22082417/des-paysans-en-colere-contre-le-remembrement-en-1972>

49. « Trois générations de femmes ».

Paysans, revue bimestrielle, 12^e année. Thème du numéro : « Vers la nouvelle campagne », n°70, février-mars 1968, p. 70-75.

50. Rapport d'un inspecteur des lois sociales en agriculture.

Archives d'un inspecteur du travail en agriculture dans l'ouest de la France 1954-1982, rapport de janvier 1966.

51. « La chasse ».

Article de Léon Villaume publié dans *Le Chasseur Français*, n°665 juillet 1952, p. 397 et photographie : La chasse à Lajoux dans le Jura (années 1950-1960), exposition « La diversité de la chasse jurassienne à travers les âges ».

52. « La vie quotidienne d'une famille paysanne de la Beauce ».

A. Prévost, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1966, p. 9-26.

53. « Le vote au village 1945-1947 : la commune d'Echigey Côte-d'Or ».

Télégramme des résultats, archives départementales de la Côte-d'Or, élections municipales, avril 1945 ; « Madame Jeanne Sauvain, 1^{ère} adjointe de Mme Charpy, maire d'Echigey, repasse l'écharpe tricolore de Madame le maire » photographie publiée en couverture du magazine *Point de vue, Images du monde : le journal des princes*

d'aujourd'hui, 12 juin 1945 ; <https://www.ina.fr/ina-eclairer-actu/video/afe85002786/hommes-contre-femmes-elections-municipales-a-echigey>).

54. « Les néo-ruraux ».

C. Colombani, « Les citadins en mal de vivre dans un de leurs départements-refuges de prédilection. La fuite en Ardèche », *Le Monde*, 24 janvier 1979.

Rapport sur la Leçon d'histoire générale (LGH)

Souvent redoutée, la leçon d'histoire générale (surnommée « hors programme ») pâtit d'une mauvaise réputation : elle serait une loterie, pénaliserait les candidats qui n'auraient pas bénéficié d'une éducation classique, désavantagerait les femmes, supposées moins à l'aise avec l'exercice de parler avec autorité d'un sujet fraîchement découvert, etc. Le jury n'ignore pas les biais possibles, s'efforce d'en tenir compte en construisant des sujets équilibrés et variés et en garantissant un accueil bienveillant et impartial, complété par la possibilité aussi de visiter les lieux (la bibliothèque en particulier) la veille du premier passage et d'assister aux oraux des autres candidats, ce qui constitue une excellente manière de se former et de dédramatiser l'exercice, certes impressionnant, mais tout à fait accessible comme le prouvent d'excellentes prestations qui augurent bien de la qualité des futurs enseignants d'histoire.

Comme le rappelaient déjà les précédents rapports, l'épreuve se prépare tout au long de la formation. Même si le hasard des spécialisations engendre d'inévitables lacunes, chaque candidat à l'agrégation d'histoire doit avoir acquis une culture historique générale solide et savoir faire preuve de curiosité. De même que l'écoute de podcasts ou la lecture de *L'Histoire*, la fréquentation des bibliothèques et librairies est ainsi un bon moyen de préparer l'épreuve en feuilletant les ouvrages, récents ou anciens, pour se familiariser avec les outils de travail et les grands enjeux historiographiques. Le jury n'attend pas de connaissances encyclopédiques, et il comprend tout à fait que l'on découvre à peu près tout d'un énoncé, à condition que l'on sache rapidement le situer dans son environnement bibliographique. On n'attend pas des candidats qu'ils fassent preuve d'érudition, mais qu'ils sachent où et comment chercher l'information qui leur fait défaut.

Parce qu'elles sont enseignées au collège et au lycée et/ou parce qu'elles ont de fortes résonances dans le débat public, certaines de ces questions nécessitent toutefois un minimum de maîtrise. Les candidats ne doivent pas oublier qu'on leur confiera des classes deux mois après la réussite au concours et qu'il leur est donc demandé de connaître, au moins dans leurs grandes lignes, les programmes de collège et de lycée. Pour les mêmes raisons, on attend de la part de futurs enseignants d'histoire (de géographie, d'HGSSP et d'éducation civique) une curiosité et une connaissance particulière de l'histoire récente et de l'actualité, ainsi qu'une conscience claire des principes et valeurs inscrits dans la Constitution. Certaines leçons ou réponses aux questions, durant l'entretien, ont laissé entrevoir une méconnaissance étonnante de phénomènes socio-politiques de nos sociétés contemporaines : le terrorisme, les guerres en cours (Ukraine, Proche Orient), le féminisme, les idéologies haineuses telles que le racisme et l'antisémitisme, le fonctionnement des institutions de la V^e République, la place de l'Europe dans le débat politique national et international, l'histoire des religions pour ne citer que les thèmes les plus saillants. Même quand on prépare un concours exigeant, le suivi de

l'actualité est indispensable, et le jury ne saurait trop recommander la lecture de titres de la presse écrite.

Publiés chaque jour sur le site de la bibliothèque de la Sorbonne (une page internet est consacrée à l'agrégation d'histoire avec, entre autres, les sujets donnés depuis 2018 : <https://www.bis-sorbonne.fr/agregations-la-bis>), les sujets donnés cette année vont du deuxième millénaire avant notre ère (Akhénaton) au XXI^e siècle (« le 11 septembre 2001 »). Ils couvrent tous les espaces et toutes les approches historiographiques, sans exclusive, même si le jury s'efforce de limiter d'éventuels points de recoupement avec les programmes en cours (et avec ceux de l'année précédente). S'il peut être plus rassurant de tomber sur un énoncé de facture classique que sur des formulations d'allure plus intimidante, il ne faut surtout pas se décourager, car les meilleures leçons sont souvent celles pour lesquelles les candidats n'avaient pas de connaissances particulières, mais ont su faire preuve de méthode et de ténacité.

Répetons-le, il faut prendre le temps de réfléchir quelques minutes au sujet avant de se lancer dans la quête bibliographique afin d'éviter un hors sujet. Ce premier travail, attentif à la formulation exacte du sujet, doit permettre de déterminer le cadre spatio-temporel du sujet, ses enjeux thématiques et son environnement historique afin de mieux cibler la recherche documentaire. Lorsqu'il s'agit de questions classiques, il est bon de commencer par mobiliser ce qu'on sait avant que de se plonger dans la bibliographie. Ce n'est qu'après cette réflexion préalable, visant à n'oublier aucun aspect du sujet, qu'il faut explorer les ressources de la bibliothèque de la Sorbonne, où l'on trouve les principaux manuels (en privilégiant les plus récents, car trop de leçons s'appuient encore sur des ouvrages, certes vénérables, mais trop peu au fait des recherches récentes), les grandes collections, les atlas (qui rendent souvent de grands services, tant par leurs cartes que par les textes synthétiques qui les éclairent), la collection de *L'Histoire* (toujours précieuse pour prendre connaissance d'un sujet et pour l'illustrer), *l'Encyclopaedia Universalis*, etc. Plusieurs rayonnages regroupent des ouvrages spécialement choisis par le jury ; il est donc utile de vérifier ce qui s'y trouve (et sans se fier aux titres, parfois trompeurs). Les ressources numériques disponibles sont d'une grande richesse (à commencer par le portail Cairn), il est indispensable de les utiliser, mais il faut éviter de s'y perdre... Car le temps file vite, et les candidats doivent veiller à prendre la mesure de l'ensemble du sujet, sous peine de produire un exposé déséquilibré ou lacunaire. La maîtrise du chronomètre commence donc durant les six heures de la préparation.

Au moment de construire leur raisonnement, les candidats doivent impérativement se poser des questions concrètes, saisir le sujet dans sa matérialité (si l'on étudie un personnage, s'interroger sur son apparence et sa stature ; si l'on présente une ville, réfléchir à son bâti et à son plan ; si l'on parle d'une activité artisanale, questionner ses outils et ses techniques, etc.), ce qui passe souvent par l'utilisation des sources (textes, images, plans, etc.), lesquelles doivent toujours faire l'objet d'une mise en perspective critique (qui écrit, dans quel but, avec quelle connaissance réelle du sujet...). Les candidats sont habitués à utiliser des diaporamas dans lesquels ils présentent des documents et des cartes ; il faut encourager cette pratique, tout en rappelant la nécessité de soigner leur présentation. En particulier,

lorsque des sources sont reproduites dans le diaporama, elles doivent être précisément identifiées : avant même de faire référence à l'ouvrage dont on a tiré par exemple la reproduction d'un tableau ou d'une photographie, il faut indiquer l'auteur (peintre ou photographe), le titre du tableau ou de la photographie, sa date, et, tout particulièrement pour les objets archéologiques, leurs provenance et lieu de conservation : l'attention portée à la date, à l'identité de l'auteur et à la provenance des œuvres sont indispensables à la pertinence de leur analyse. On rappelle également l'impérieuse nécessité de vérifier l'orthographe (certains plans étaient si fautifs qu'on en venait à se demander si les lettres « e » et « s » n'avaient pas disparu du clavier...), de veiller, autant que possible, à la lisibilité des documents (projetés à bonne distance du jury...) et d'utiliser le tableau qui permet d'inscrire tel terme technique ou tel nom propre, voire de fabriquer un rapide schéma (ce qui est hautement apprécié quand c'est pertinent). Quoi qu'il en soit, l'usage du diaporama ne doit pas pousser le candidat à s'effacer derrière l'ordinateur ; l'espace de l'estrade peut être occupé pour donner davantage de vie à la leçon. Et les aléas informatiques pouvant toujours se produire (ainsi d'un ordinateur qui redémarrait systématiquement à 19h10 pendant la première semaine du concours...), il ne faut pas s'en inquiéter et rester prêt à s'adapter aux conditions pratiques, comme on le ferait dans une classe.

Si les candidats maîtrisent globalement le format de l'exercice (trente minutes d'exposé, une introduction présentant le sujet, les sources si c'est utile, l'état de la question, annonçant une problématique et un plan ; un plan ordonné en parties et sous-parties ; une conclusion), le jury regrette des conclusions trop redondantes, où l'on répète longuement la problématique (ce qui est inutile) et ce qui a déjà été dit et où l'on n'élargit pas assez la réflexion. L'ouverture n'a pas besoin d'être développée en détail, mais elle constitue une valeur ajoutée des meilleurs exposés, notamment lorsqu'elle parvient à mettre en relation un événement avec ses conséquences ultérieures (ou avec ses interprétations et mémoires futures). À l'inverse, ne rien dire de la Révolution quand on aborde la Bastille sous l'Ancien Régime, ou ne pas mentionner le XXI^e siècle pour un sujet sur l'Irlande du Nord dans la deuxième moitié du XX^e siècle, c'est se priver d'une conclusion attendue. Pour autant, il faut éviter de tirer un sujet (un événement, un personnage, un lieu) inscrit dans une période donnée vers un sujet mémoriel, où la présentation et la compréhension de l'événement sont occultées au profit de sa mémoire.

L'épreuve ne s'arrête pas au bout des trente minutes d'exposé. Elle se prolonge d'abord par les questions sur le sujet, qui permettent souvent de rectifier des erreurs d'interprétation, de réparer des oublis ou d'approfondir des points vite esquissés. Pendant environ quinze minutes, le candidat dispose ainsi de la possibilité d'améliorer sa leçon, et il faut savoir se saisir de cette opportunité qui a pu permettre à certains de gagner beaucoup de points ! Ne pas se décourager donc. La parole passe ensuite aux autres membres du jury, qui posent des questions sur les autres périodes historiques pendant une petite dizaine de minutes. Beaucoup appréhendent ce moment, qui repose certes pour partie sur le facteur chance (même s'il est parfois possible d'anticiper les questions à venir, puisque les membres du jury essayent autant que possible de rebondir sur les espaces et thèmes abordés au cours de l'exposé) et

qui exige une agilité intellectuelle pour jongler d'une époque à l'autre. En réalité, le jury cherche surtout à évaluer la capacité du candidat à formuler des hypothèses. Les mêmes remarques s'appliquent à l'ultime question, posée par le président de la commission afin d'évaluer la capacité à agir en fonctionnaire éthique et responsable. Que l'on interroge le candidat sur les usages pédagogiques de la non-mixité (à la suite d'un exposé sur les femmes à Sparte), sur les pressions politiques à l'école (après une leçon sur « Poitiers 732 ») ou sur la demande d'un élève de changer de nom d'usage (après une biographie d'Akhénaton) ou de faire grève (après une leçon sur la Fronde), il s'agit toujours de faire réfléchir le candidat, de manière générale et ouverte, aux réalités pratiques et concrètes du métier d'enseignant, et non d'exiger des connaissances réglementaires ou techniques que les candidats appréhenderont par la suite, au cours de leur année de stage.

Histoire ancienne

La Méditerranée phénicienne

Hésiode et la mise en ordre du monde

Les Achéménides au VI^e siècle av. n.è.

Athènes de Dracon à Clisthène

Les lieux du politique à Athènes (VI^e-V^e siècle av. n.è.)

Les Tyrannoctones

Tyrannie et démocratie en Sicile au V^e siècle av. n.è.

Xénophon, cavalier paysan

Marseille, cité phocéenne et la Gaule (VII^e-III^e siècle av. n.è.)

Aśoka (Ashoka, Asoka ou Açoka) troisième empereur maurya

La justice athénienne (époques archaïque et classique)

L'athlète dans le monde grec aux époques archaïque et classique

Statuts juridiques dans la cité grecque (époques archaïque et classique)

Parler avec les dieux en Grèce ancienne (époques archaïque et classique)

Le cheval en Grèce ancienne

Femmes évergètes dans les cités grecques de l'époque hellénistique

Mourir dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique

Les technites dionysiaques (époque hellénistique)

La médecine oraculaire en Grèce ancienne

La fondation de Rome : entre légende et archéologie

Vercingétorix et la fin de la guerre des Gaules

Urbanisme et vie politique à Rome sous la République
 Cicéron et la fin de République
 Corinthe de Flamininus à César
 La civilisation mycénienne
 La mer dans le monde grec (époque archaïque, classique et hellénistique)
 Médecine et médecins dans le monde grec (époque archaïque, classique et hellénistique)
 Solon, législateur athénien
 Les bibliothèques des mondes méditerranéens et proche-orientaux anciens
 L'alphabétisation en Grèce ancienne
 L'esclavage à Athènes (époque archaïque et classique)
 Les femmes libres à Athènes (époque archaïque et classique)
 Le culte de Dionysos et le dionysisme dans la Grèce archaïque et classique
 Le culte poliade d'Athéna à Athènes (époque archaïque et classique)
 Alcibiade
 L'assemblée athénienne de Clisthène à Démosthène
 Les institutions politiques spartiates (époque archaïque, classique et hellénistique)
 Les femmes spartiates (époque archaïque, classique et hellénistique)
 L'éducation masculine à Sparte (époque archaïque, classique et hellénistique)
 Le droit d'asile dans les sanctuaires grecs (époque archaïque, classique et hellénistique)
 Les violences de guerre, d'Homère à Alexandre le Grand
 La Ligue de Délos
 Ptolémée VIII
 Alexandrie romaine (30 av. n.è.- 212 de n.è.)
 Isis dans le monde grec et romain
 Amenhotep IV (Akhénaton)
 Les Juifs dans l'Égypte romaine (30 av. n.è.- 212 de n.è.)
 Flavius Josèphe
 Jules César

Les royautes barbares, V^e-VIII^e siècle
Christianisme et pouvoir dans le royaume wisigothique
L'habitat rural en Occident, V^e-X^e siècle
La ville en Occident, V^e-X^e siècle
Le monachisme irlandais, V^e-X^e siècle
Le partage de Verdun (843)
Bagdad sous les Abbassides
Le Califat fatimide (909-1171)
La bataille de Manzikert (1071)
L'image dans le christianisme byzantin
Juger les femmes en Occident, XIII^e-XV^e siècle
Comptes et comptabilités en Occident XIII^e XV^e siècle
Le Grand Schisme (1378-1417)
Les réformes de l'observance, XIV^e-XV^e siècle
Jeanne d'Arc
La guerre des Deux Roses (1455-1485)
Le monachisme éthiopien jusqu'à la fin du XV^e siècle
Gouverner par la Grâce en Occident aux XIV^e et XV^e siècles
La naissance de l'imprimerie : les temps des incunables
Mourir (Occident, XIV^e-XV^e siècle)
Prostitution et prostituées en Occident aux XIV^e et XV^e siècles
Exclus et marginaux en France aux XIV^e et XV^e siècles
La *Devotio moderna*
Armagnacs et Bourguignons
Représenter et cartographier le monde au Moyen Âge
La peste noire au Moyen Âge
La crise iconoclaste (730-843)
Ibn Khaldûn (1332-1406)
Les deux sacres de Pépin le Bref
Climat et catastrophes naturelles au Moyen Âge
732 : la bataille de Poitiers

Gengis Khan

Le califat almohade (1147-1269)

Louis le Pieux

Baybars, sultan mamelouk

La Grande Jacquerie (1358)

Le sultanat du Mali (XIIIe-XVe siècle)

Rôle et pouvoir des reines carolingiennes

Les conquêtes islamiques (632-750)

La chute de Grenade en 1492

La Méditerranée au Xe siècle

Les juifs en péninsule Ibérique aux XIVe et XVe siècles

Être roi à l'époque mérovingienne

L'assassinat du duc d'Orléans (1407)

Le califat omeyyade de Cordoue (929-1031)

Francs et vikings (IXe-Xe s.)

La prise de Constantinople en 1453

Le Caire au Moyen Âge

Charlemagne, des conquêtes au couronnement impérial

Histoire moderne

Magellan

L'Angleterre d'Henri VIII

Les Français et l'Italie, 1494-1559

Les Pays-Bas au XVIe siècle

Le sac de Rome, 1527

Catherine de Médicis

Être protestant, 1559-1629

Les Saint Barthélémy, 1572

La guerre de Trente Ans

La France, 1692-1694

La Prusse de Frédéric II

Élisabeth Vigée Le Brun

Robespierre

Les États généraux de 1789

La circulation des imprimés en Europe, XVI^e-XVII^e siècle

Ivresse et ivrognes en France, XVI^e-XVIII^e siècle

Vieillesse et vieillards en France, XVI^e-XVIII^e siècle

Les masculinités en France, XVI^e-XVIII^e siècle

La noblesse anglaise, XVI^e-XVIII^e siècle

La nuit en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle

Les formes de relations entre les souverains en Europe, ca 1500-1648

Être soldat en France, XVII^e-XVIII^e siècle

Le jansénisme en France, XVII^e-XVIII^e siècle

L'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles

Sociabilités et circulations des savoirs au siècle des Lumières

La République de Gênes et la monarchie hispanique (XVI^e-XVII^e siècle)

La VOC

L'argent et l'or des Amériques (XVI^e-XVIII^e siècle)

La peste en Méditerranée à l'époque moderne

Métis et métissage en Amérique espagnole (XVI^e-XVIII^e siècle)

Les Européens et le Japon (XVI^e-XVII^e siècle)

Galilée (1564-1642)

Genève et la Réforme au XVI^e siècle

Le mariage, l'Église et l'État en France du milieu du XVI^e au début du XIX^e siècle

Pierre le Grand (1672-1725)

L'expédition d'Égypte (1798-1801)

« Le grand renfermement » dans la France d'Ancien Régime

La Fronde (1648-1653)

La contrebande dans la France des Lumières

La Bastille sous l'Ancien Régime (avant la prise de la Bastille)

La construction du canal du Midi (1663-1681)

Les femmes libraires dans la France d'Ancien Régime

Français et Indiens dans l'Amérique du Nord française (1603-1763)

La Traite atlantique (15^e-18^e siècles)

La guerre de 7 ans

Les lettres de rémission (ou de grâce) à l'époque moderne

Les collèges jésuites à l'époque moderne

Les sans-culottes

La première révolution anglaise

Histoire contemporaine

La génération romantique, 1815-1848

La naissance de l'humanitaire en Europe au XIX^e siècle

Les expositions universelles au XIX^e siècle

Istanbul et le monde, du milieu du XIX^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale

La Guyane, terre de bagnes, ca 1850-1950

Pédagogies alternatives et éducation nouvelle en Europe, 1890-1950

La « révolte des Cipayes »

Otto von Bismarck

Les Communards, 1871

L'affaire Dreyfus

Apaches et apachisme dans la France de la Belle Époque

Verdun 1916

Hô Chi Minh

Pierre Brossolette

Madeleine Riffaud, femme reporter

Contraception et droits des femmes au XX^e siècle

Le 6 février 1934

Les jeux olympiques de Berlin, 1936

S'engager dans la Guerre d'Espagne, 1936-1939

Le massacre de Nankin, 1937

Auschwitz, 1940-1945

La construction européenne, 1948-1992

Terrorisme « rouge » et terrorisme « noir » en Europe occidentale, années 1960-1980

Barbie, Touvier, Papon, des procès pour la mémoire
Le génocide des Tutsi au Rwanda
Karl Marx, un révolutionnaire au XIXe siècle
Les mines de charbon en France (XIXe-XXe siècles)
La police de Paris au XIXe siècle
Les guerres lointaines de la France au XIXe siècle
La fin de l'Ancien Régime en Espagne (de 1808 aux années 1840)
Paris en révolutions de février à juin 1848
La papauté au temps de Pie IX
L'empire russe en 1905
Le président de la République au temps du parlementarisme (France, 1875-1958)
Les anarchistes en France, 1880-1914
Les féministes françaises, des années 1870 à 1914
Paris à la Belle Époque : cultures et sociétés (1900-1914)
Les États-Unis à la fin du Gilded Age (1890-1901)
Les mutineries de 1917 sur le front occidental
La Belgique dans la première moitié du XXe siècle
Servir l'État français pendant la Deuxième Guerre mondiale
La RDA (1949-1990)
L'Europe communiste en 1956
Le Cambodge des Khmers rouges
La gauche au pouvoir (France, 1981-2002)
L'Irlande du Nord dans la deuxième moitié du XXe siècle
Transformer l'Iran, 1945-1989
L'arme nucléaire de 1945 aux années 2000
Le 11 septembre 2001

EXPLICATION DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

En 2025, les sujets se sont répartis en 40 sujets cartes et 41 sujets dossiers (21 dossiers pour les « Environnements : approches géographiques » et 20 dossiers pour « Les littoraux français »).

Éléments de satisfaction

Le jury a apprécié le niveau global des candidats reflété notamment par la moyenne des notes à l'oral. La dimension formelle de l'explication de documents géographiques est dans l'ensemble bien maîtrisée : gestion du temps, affichage de la problématique et du plan durant tout l'exposé, tableau de présentation des documents transitions, supports *powerpoint* soignés, concentration et réflexion lors de l'entretien constituent autant d'éléments appréciés par le jury. Sur le fond, le jury tient à saluer les points positifs observés dans de nombreuses prestations : connaissances précises et variées, hiérarchisation des phénomènes, vocabulaire géographique maîtrisé, culture historique savamment distillée, volonté de s'inscrire dans une démarche spatialisée, capacité à s'appuyer sur des références bibliographiques bien assimilées, analyse approfondie des systèmes d'acteurs. Le jury a apprécié les exposés qui tenaient leur fil directeur jusqu'à la conclusion et répondaient à la problématique au terme d'un développement bien articulé. Si des difficultés demeurent, cet état d'esprit se révèle prometteur pour des candidats amenés à enseigner la géographie.

Lacunes et défauts récurrents

Si l'ensemble des prestations était honorable, l'éventail des notes reflète néanmoins l'hétérogénéité des prestations. Certains défauts récurrents restent à souligner. Une présentation *powerpoint* sans faute d'orthographe et sans oubli de mot reste exigée ; le candidat doit consacrer du temps à sa relecture durant la préparation. Un nombre important de candidats a ensuite démontré des difficultés dans la maîtrise du temps malgré l'avertissement du jury avant la fin de la prestation. Un entraînement durant l'année permet aisément de corriger ce défaut. Le jury a remarqué la récurrence d'introductions trop longues, enchaînant la mise en évidence d'enjeux sur lesquels le candidat ne revient pas ensuite. Le plus souvent, des éléments mentionnés gagneraient à être exposés dans le développement et davantage approfondis. S'il est essentiel d'apporter des définitions en introduction, celles-ci doivent être mises en relation dans une perspective de problématisation, et non simplement juxtaposées, au risque de rendre l'introduction indigeste. Les définitions doivent être mobilisées ensuite dans le développement. La problématique gagnerait également à être plus concise et les titres des parties et sous-parties moins longs. Surtout, les candidats doivent veiller à réellement traiter la problématique annoncée et à proposer un plan en adéquation avec celle-ci. D'excellentes introductions ont parfois donné lieu à des exposés décevants, manquant les enjeux du sujet, pourtant saisis dans l'introduction. Les conclusions, quant à elles, sont souvent longues, se limitant à un bilan. Dans d'autres cas et par manque de temps, les candidats proposent une unique phrase de

conclusion, généralement peu pertinente. Pour rappel, une conclusion doit comporter une réponse claire à la problématique et tenter de comporter une ouverture ou des mises en perspectives par rapport à d'autres dimensions.

L'introduction propose, dans la quasi-totalité des cas, un tableau synthétique des documents à analyser. Si le jury a globalement apprécié la qualité et la pertinence des classements proposés, il regrette le manque de lien entre l'analyse introductive et le développement : un témoignage d'habitant, un discours politique, un document promotionnel, un extrait de PLU/PLUi... sont trop souvent analysés sur un pied d'égalité. Or, comme en histoire, une analyse critique des discours et des sources est indispensable pour mettre en évidence des points de vue différents sur un sujet ou au sein d'un territoire donné, notamment par l'analyse détaillée des systèmes d'acteurs. L'analyse concrète des documents, notamment iconographiques (photographies) reste trop rare. On rappelle aux candidats qu'une analyse paysagère justifiée et bien menée peut être particulièrement valorisante dans le cadre de l'exposé.

Un certain nombre de termes sont utilisés de manière récurrente sans que cela soit toujours justifié. Un retour aux définitions devrait permettre de savoir quand utiliser à bon escient ces éléments. On pense notamment aux termes : « marketing territorial », « urbanisation en doigt de gant », « mitage », « maquis », « garrigue », « gentrification », « mise en tourisme », « conflits d'usage », « surtourisme », « patrimonialisation », « appropriation spatiale », « littoral congestionné », « identité territoriale », « ressource territoriale » ou encore « peuplement dispersé ». Certaines expressions empruntées au vocabulaire courant ou journalistique sont à éviter. Sur le programme portant sur les environnements, par exemple, le terme « cercle vicieux » pourra ainsi être remplacé par celui de « boucle de rétroaction ». On préférera aussi « mitage » à « grignotage ». La distinction entre environnements, milieux et paysages doit également être maîtrisée.

Les candidats sont encouragés à ne pas oublier que les territoires étudiés sont habités, vécus, traversés : trop de candidats n'évoquent pas ou pas suffisamment les individus, les populations, en les caractérisant. Il faut veiller à ne pas éluder ce travail sur les acteurs, central en géographie. Par ailleurs, lorsque des statistiques de l'Insee sont fournies, il est nécessaire de bien s'interroger sur les catégories proposées. Les retraités sont trop souvent évoqués comme un groupe monolithique et aisé. Ce manque de réflexion sur les acteurs incite parfois les candidats à prêter des actions ou des volontés à des éléments inanimés, par exemple en attribuant des verbes d'action à des territoires ou à des phénomènes.

Les candidats doivent en outre veiller à la cohérence entre le diaporama présenté et le propos tenu à l'oral : ce qui est dit ne correspond pas toujours aux titres de parties et de sous-parties projetés, voire annoncés. S'il est souvent pertinent de faire appel à des notions extérieures à l'intitulé du sujet voire aux documents pour en traiter correctement les différents enjeux, ces notions doivent absolument être définies et explicitées. Il faut veiller à rester dans la thématique du dossier proposé. Précisons ici que les dossiers cartes ayant pour thème « les environnements » comportent des

documents complémentaires pour guider les dimensions environnementales spécifiques à aborder sur la carte topographique donnée.

Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent des ordres de grandeur classiques et des connaissances générales sur les différents champs de la géographie et en particulier sur leurs programmes : tonnage et chiffre d'affaires des grands ports de pêche français, principales stations balnéaires, seuil statistique des petites villes, villes moyennes et grandes villes, principaux climats etc. En outre, le vocabulaire appartenant au langage courant et portant sur les programmes n'est pas toujours maîtrisé par les candidats : on pense par exemple au vocabulaire des risques (tsunami, cyclone, séisme...) ou à la notion de foncier. De façon plus surprenante enfin, ce sont parfois des éléments historiques relevant de la culture générale qui manquent aux candidats pour bien comprendre certains enjeux. À l'inverse, et si ces éléments historiques peuvent aider au commentaire, les candidats doivent veiller à ne pas commencer leur développement par l'exposition non problématisée de ceux-ci. L'usage des données statistiques est parfois peu assuré, alors que la capacité à comprendre et exploiter des tableaux et graphiques simples est importante dans l'exercice du métier d'enseignant en histoire et géographie.

Dans l'analyse des sujets, en particulier ceux sur la France, la connaissance de grandes données sociales compilées par l'INSEE à l'échelle nationale se révèle utile et nécessaire. Elle permet notamment aux candidats de proposer une démarche comparative et d'appréhender les dynamiques spatiales. Il est donc recommandé d'avoir des ordres de grandeurs concernant la médiane du revenu disponible par unité de consommation, le taux de pauvreté, le pourcentage de ménages fiscaux imposés, la distribution des grandes catégories socio-professionnelles... Si le jury a apprécié quelques graphiques réalisés à partir des statistiques proposées, trop peu de candidats ont évoqué des taux de croissance, des coefficients multiplicateurs, des comparaisons avec les moyennes nationales etc.

Il n'est pas demandé aux candidats d'être des experts sur la topographie des cartes proposées. Cependant, comme futurs enseignants, la maîtrise de la définition des formes élémentaires et la capacité de les indiquer, de les délimiter précisément sur les cartes sont attendues : plateau, plaine, colline, moyenne-montagne, haute-montagne, les différents éléments du lit d'un fleuve ou d'une rivière, les formes de vallée, les différentes formes de côte, l'estuaire, le delta, le littoral et sa profondeur, les principaux vents ainsi que leurs trajectoires, les climats... autant d'éléments qui sont par ailleurs indispensables pour traiter les sujets Environnements et Littoraux. Par ailleurs, un minimum de culture générale sur les grands types de paysages en France est attendu : l'étagement en montagne apparaît hésitant, les unités topographiques et biogéographiques sont confondues, les paysages de huerta ne sont pas maîtrisés, le bocage et l'openfield demeurent concrètement évasifs sur les cartes. De la même manière, on regrette les manques de culture générale qui affleurent parfois sur le

peuplement en France, qui est pourtant au cœur des apprentissages depuis le collège, et relève d'une culture particulièrement propre aux historiens.

Sur la forme, le jury encourage les candidats à veiller à parler suffisamment fort et à bien articuler (voire à ralentir le rythme, donc à sélectionner davantage les informations à énoncer), à la fois lors de l'exposé et durant l'entretien. De même, le jury invite les candidats à ne pas se laisser emporter par la recherche d'effets de style à l'oral. En effet, les tournures séduisantes et/ou percutantes ne sauraient se substituer à la clarté du propos et à la nécessaire rigueur analytique.

Le traitement du sujet et des documents

Les candidats doivent s'interroger sur le lien entre leur sujet et les questions au programme du concours, mettre en contexte la réflexion par rapport à l'ensemble de la question du programme. Une carte de montagne montre des éléments spécifiques de la question des environnements, non seulement des réalités biophysiques mais aussi les regards et actions que la société porte sur ces espaces ; de même pour une carte sur les littoraux.

L'intitulé du dossier doit être analysé attentivement ; il est généralement pensé pour aider le candidat à ne pas proposer un développement trop restrictif sur le sujet. Le jury rappelle que l'analyse du dossier documentaire doit être exhaustive. Trop de candidats ont proposé un traitement sélectif et parfois orienté du dossier documentaire, contribuant soit à un traitement partiel du sujet, soit au hors-sujet. Omettre un ou plusieurs documents de l'analyse ne constitue pas une option envisageable pour espérer réussir l'oral. De même, la tentative de plaquer un raisonnement extérieur au dossier documentaire tiré d'un cours, d'un exercice antérieur ou de lectures en salle de préparation n'est pas recommandée dans le cadre de l'analyse d'un dossier documentaire. Cela conduit parfois les candidats sur une mauvaise piste dans la compréhension du territoire ou du phénomène étudié et les conduit à formuler des contre-sens. Le jury conseille aux candidats de limiter, dans un premier temps de leur préparation en salle, la consultation d'ouvrages afin de se consacrer intégralement au sens des documents, en lien avec l'intitulé du dossier, en mobilisant prioritairement leur sens critique et leurs connaissances. Par ailleurs, de nombreux candidats tendent à considérer sans nuance n'importe quel territoire comme touristique dès lors qu'ils observent un ou deux aménagements récréatifs ; tout territoire littoral, même avec quelques aménagements, n'est pas obligatoirement « fortement anthropisé ». Si les connaissances personnelles sont les bienvenues, elles doivent rester au service de l'interprétation des documents. Surtout les documents ne doivent pas servir à illustrer un propos général mais sont à analyser pour eux-mêmes.

De la même manière, les exposés descriptifs consistant en la paraphrase, voire en la lecture linéaire, à voix haute, des différents documents, sont à éviter. Le propos doit permettre de monter en généralité en formulant des interprétations croisant observation et connaissances personnelles. Une autre manière de se prémunir de cet écueil consiste à croiser les documents pour mettre en évidence des

complémentarités ou au contraire des paradoxes entre les éléments. Tout document doit faire preuve d'une analyse critique, même s'il provient d'un organisme officiel ou d'un scientifique de renom.

Un point sur les illustrations

Les productions graphiques de qualité sont relativement rares et demeurent donc un élément de valorisation important. Il faut y consacrer du temps durant la préparation et s'y préparer durant l'année. Rappelons que le choix des couleurs et des figurés ont à respecter des règles basiques et que la légende comme le titre doivent apparaître sans faute d'orthographe. Les candidats n'ayant proposé aucune production ont été très peu nombreux et ont nécessairement été pénalisés. Les croquis numériques sont de plus en plus nombreux mais demeurent mal maîtrisés ; ils conduisent parfois les candidats à faire de grosses erreurs et sont, d'une manière générale, de moins bonne qualité que les croquis réalisés manuellement. De ce fait, le jury déconseille cette méthode, en particulier aux candidats ne s'y étant pas assidûment entraînés. Enfin, toute forme de schéma d'acteurs doit comporter des flèches ayant une réelle signification et mettant en relation les éléments représentés : un ensemble de cercles ou de carrés juxtaposés ne peut constituer une production graphique suffisante.

Par ailleurs, les productions graphiques nécessitant un certain temps de réalisation, les candidats sont vivement invités à faire usage de celles-ci dans leur exposé : il s'agit là d'un véritable outil de démonstration sur lequel il faut s'appuyer, et non d'une simple illustration à projeter en quelques secondes juste avant la conclusion. La présentation de l'élaboration du croquis, parfois systématisée à chaque fin de partie, n'est pas toujours bien menée et peut faire perdre du temps. Là encore, l'entraînement durant l'année de préparation au concours joue un rôle clé.

Le jury encourage enfin les candidats à proposer, lorsque le sujet le permet voire l'exige, des croquis à grande échelle.

Les sujets « Dossiers »

Le jury rappelle que l'ordre des documents n'a pas de signification particulière. Il est donc déconseillé de mettre en place un raisonnement suivant l'ordre d'apparition des documents dans le dossier. Certains éléments importants peuvent se trouver en fin de dossier documentaire et doivent, *a minima*, être lus et connus lors du passage à l'oral. Le jury a rencontré trop de candidats ne parvenant pas à retrouver des éléments majeurs du dossier ou semblant découvrir un document au moment de l'entretien.

Les documents des dossiers ont été sélectionnés de façon à pouvoir dégager une (ou des) problématique(s). Une lecture approfondie de ceux-ci manque parfois alors que des clés de lecture sont pourtant présentes, en lien avec le programme. Le jury invite donc les candidats à bien prendre connaissance du corpus avant de construire leur exposé. En effet, les meilleurs exposés ont non seulement su analyser en

profondeur et confronter les documents, plus encore, ils ont mis en évidence les liens avec les questions du concours.

Par ailleurs, il est attendu que les candidats exploitent de façon approfondie les documents ; le raisonnement doit partir du dossier, s'appuyer sur les documents. Le candidat doit être dans une posture d'acceptation du sujet pour réussir. Certains dossiers peuvent être déroutants, mais le jury attend que le candidat adopte un raisonnement géographique et spatialisé : le moustique, l'ours, le poulpe...etc. sont des « objets » géographiques, ils se déplacent dans l'espace de façon différente ; le candidat doit le comprendre et analyser les interactions avec l'Homme.

Les sujets « Cartes »

Beaucoup de candidats ont montré des difficultés à mettre en place des analyses élémentaires sur la carte topographique. Si plusieurs ouvrages de méthodologie existent pour se préparer à cet exercice, les candidats doivent aussi s'entraîner régulièrement, sur des types de territoires diversifiés, sans attendre les résultats de l'admissibilité ; sur des cartes en papier, pas uniquement sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr> afin de mieux saisir les limites des espaces étudiés. Le commentaire de carte topographique est un exercice particulier qui nécessite l'acquisition d'un vocabulaire précis. Il a parfois été nécessaire de revenir à la simple lecture de la légende lors de l'entretien avec certains candidats, ce qui témoigne d'un manque de familiarisation avec ce support durant leur préparation. L'analyse du relief ou des figurés représentant le couvert végétal ou les transports étaient souvent des éléments manquants, pourtant utiles à une analyse des environnements ou des littoraux. Les questions au programme exigent un vocabulaire particulier et les candidats doivent être capables d'identifier, avec la bonne terminologie, les types de formes littorales sur les cartes topographiques. Beaucoup de candidats ne prêtent pas attention à la diversité des axes de transport sur les cartes, notamment au réseau ferré, qui peut être un élément complémentaire intéressant pour interroger les équipements littoraux. Les ports et infrastructures portuaires ont rarement été bien analysés. Le lien entre la carte et les photographies du dossier ont trop rarement été exploités. Le jury rappelle ici à nouveau combien il est important de s'entraîner sur ce type de sujets, dans la mesure où les sujets « dossier » peuvent eux aussi contenir un ou des extraits de carte topographique issus de *géoportail*.

Beaucoup de candidats tournent le dos à la carte une fois l'introduction terminée et n'y reviennent plus au cours du développement, ce qui est regrettable pour l'exemplification. Mentionner des éléments précis et localisés sur la carte, à plusieurs reprises, constitue un attendu pour appuyer et démontrer le propos. Enfin, s'il est nécessaire de pointer des éléments de détail, il est également essentiel de comprendre et de montrer les dynamiques générales de la carte, la structure du territoire étudié et ses grands enjeux, et pas uniquement des détails sortis de leur contexte.

Le jury met en garde contre les plans stéréotypés qui ne permettent pas de rendre compte des dynamiques spatiales à l'œuvre dans les espaces soumis à l'étude. Chacun d'entre eux mérite une analyse spécifique et circonstanciée, en fonction des informations présentes sur la carte et dans le dossier documentaire. Rappelons aux candidats qu'ils doivent être vigilants à l'intitulé accompagnant la carte à étudier, lequel doit guider la démonstration. Le jury remarque enfin que les candidats maîtrisent plutôt bien les commentaires de cartes des DROM-TOM et encourage les candidats à affiner encore leur culture générale sur ces espaces français spécifiques.

Entretien avec le jury

Un entretien bien mené peut sensiblement bonifier un exposé, même passable. Il est donc vivement recommandé de ne pas se décourager lors de celui-ci. Beaucoup de candidats changent sensiblement d'attitude à l'issue de l'exposé pour adopter une démarche attentiste ou peu assurée. Les candidats sont invités à prendre confiance dans cette partie de l'entretien qui évalue la capacité à développer un raisonnement sous la forme d'une discussion avec le jury. La capacité à développer des hypothèses et à se remettre en question est appréciée, de même que le dynamisme et la combativité. Les questions du jury sont pensées pour aider les candidats à revenir sur un certain nombre d'éléments en vue de progresser sur la compréhension du sujet et l'interprétation des documents. Le jury ne tente ni de piéger les candidats ni de les orienter sur des pistes erronées. Des questions de synthèse ou de précision sont ainsi fréquentes lors de l'échange. Il est donc possible que le candidat soit amené à répéter des éléments énoncés lors de l'exposé, et il n'est alors pas nécessaire de préciser au jury que tel ou tel élément a déjà été expliqué. Il s'agit généralement d'une manière pour le jury de confirmer, synthétiser ou mettre en perspective les éléments proposés, ou bien de reformuler des éléments exprimés maladroitement durant l'exposé. De ce fait, il ne faut pas chercher à tout prix à répondre à la question par des éléments qui n'auraient pas été dits lors de l'exposé. Certains d'entre eux peuvent être anticipés durant le temps de préparation : par exemple, si le candidat n'a pas pris la peine de définir certains termes de l'intitulé du sujet, il s'expose fortement à ce que le jury y revienne dans l'entretien. Le jury cherche avant tout à voir si le candidat est capable de mettre en place un raisonnement géographique, et pourquoi pas historique, ce qui peut dérouter le candidat. Mais quand il sera enseignant, ses élèves l'interrogeront sur les approches spatiales et temporelles dans les deux cours d'histoire et de géographie. Des réponses relativement courtes, claires et affirmatives sont attendues lors de l'entretien. Trop de candidats attendent une validation de leurs propos voire laissent le choix au jury dans leurs réponses, ce qui ne correspond pas aux règles de l'exercice. Il demeure possible de formuler des hypothèses mais l'entretien ne doit pas être intégralement conduit sur le mode de l'incertitude.

Pour les commissions de l'oral de géographie,

Sylvaine BOULANGER

Listes des sujets proposés en 2025 (81 sujets)

Sujets cartes avec documents (40 sujets). Hormis une exception, les cartes sont au 1/25 000) :

Aigues-Mortes.
Ambérieu-en-Bugey.
Amboise.
Angers.
Aubagne-La Ciotat.
Basse-Terre.
Beaugency.
Bonifacio.
Boulogne-sur-Mer.
Brest.
Briançon.
Cavaillon.
Chamonix-Mont-Blanc.
Dieppe Eu.
Dunkerque.
Fécamp.
Grenoble.
Ile d'Yeu.
La Bourboule.
La Mure Valbonnais.
La Réunion (1/75 000).
Le Lamentin.
Le Lavandou.
Mantes-la-Jolie.
Massif du Beaufortin.
Mimizan.
Morlaix.
Narbonne.
Nice-Menton.

Perpignan.
Pont l'Abbé.
Rambouillet.
Rostrenen Langonnet.
Royan.
Sables-d'Olonne.
Saint Brieuc.
Saint-Claude-Lac de Vouglans.
Sélestat.
Valréas-Tricastin.
Vescovato.

Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Environnements : approches géographiques » (21 dossiers) :

Sécheresse et monde rural en France.
Les parcs nationaux en Afrique.
Vignes et changement climatique.
La Camargue.
La mer d'Aral.
La réintroduction de l'ours dans son environnement.
Les feux de forêt en Méditerranée.
Habiter un volcan.
Agriculture et déforestation en Asie du Sud-Est.
La fin du cacao ?
Activités minières en Afrique sub-saharienne et environnements.
Le développement du transport aérien.
Risques industriels, technologiques et environnements.
Élevage et changement climatique.
Iles et îlots de faible altitude en zone intertropicale et changement climatique.
Le moustique, approches géographiques.
Les « *sinking cities* » : villes, environnements et submersion.
Haies et environnement en France.

Des animaux et des hommes.

Les grands barrages dans le monde, enjeux environnementaux.

Habitat et inondation en France.

**Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Les littoraux français »
(20 dossiers) :**

NB : certains sujets inscrits ci-dessous ont été des sujets croisés entre les deux questions au programme.

Argelès-sur-Mer : un littoral dédié au camping.

La conchyliculture en France.

Plages, corps et usages en France.

La reconquête des façades portuaires sur les littoraux français : les exemples de Bordeaux et de Marseille.

Les éoliennes sur le littoral en France.

Le parc national des calanques.

Les environnements littoraux sur la carte de Boulogne-sur-Mer.

Festivals et courses à la voile dans les ports français.

Pollutions sur les littoraux.

Les calanques de Marseille.

Privatisation des plages en France.

Pêche, pêcheurs et enjeux socio-territoriaux en France.

Les actions du Conservatoire du littoral.

Face à la mer : faut-il se battre ?

Les estuaires français.

L'Île de Ré.

Littoral et patrimoine.

Littoral et environnements de la baie du Mont-Saint-Michel.

Littoraux et routes migratoires sur les côtes de la Manche et de la Mer du Nord.

Les espèces envahissantes sur le littoral en France.